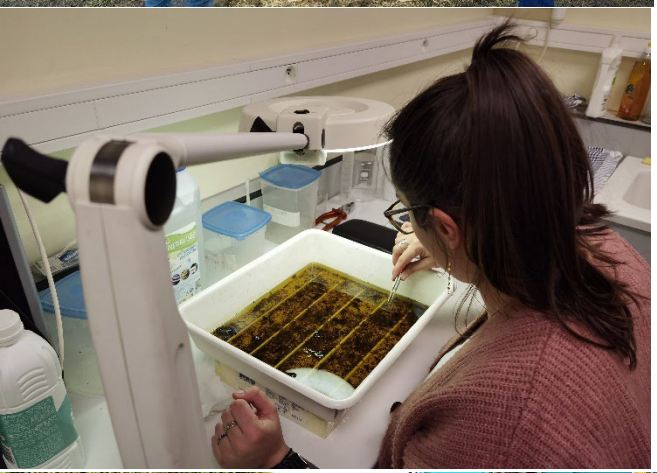




FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59

RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES

2024



Avec le soutien technique et financier de :

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

Région Hauts-de-France

Photographies de la page de garde, de haut en bas :

- Visite de chantiers de restauration de la Directrice de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (FDAAPPMA 59)

- Relevés de macro-invertébrés en vue du suivi du protocole expérimental de lutte contre la jussie et l'hydrocotyle fausse renoncule de Biocaptech sur la Frayère de Marpent (FDAAPPMA 59)

- Travaux de restauration de frayères à salmonidés par recharge granulométrique sur la Selle à l'aval de la commune du Cateau-Cambrésis (FDAAPPMA 59)

Les services techniques de la fédération regroupent en 2024, 17 salariés organisés selon 3 pôles de compétences. Cette organisation permet de pouvoir intervenir sur un vaste champ de missions, permettant de répondre à nos statuts définis à l'arrêté du 16 janvier 2013 (JORF n°0024 du 29/01/2013), modifiés par arrêté du 25 août 2020.

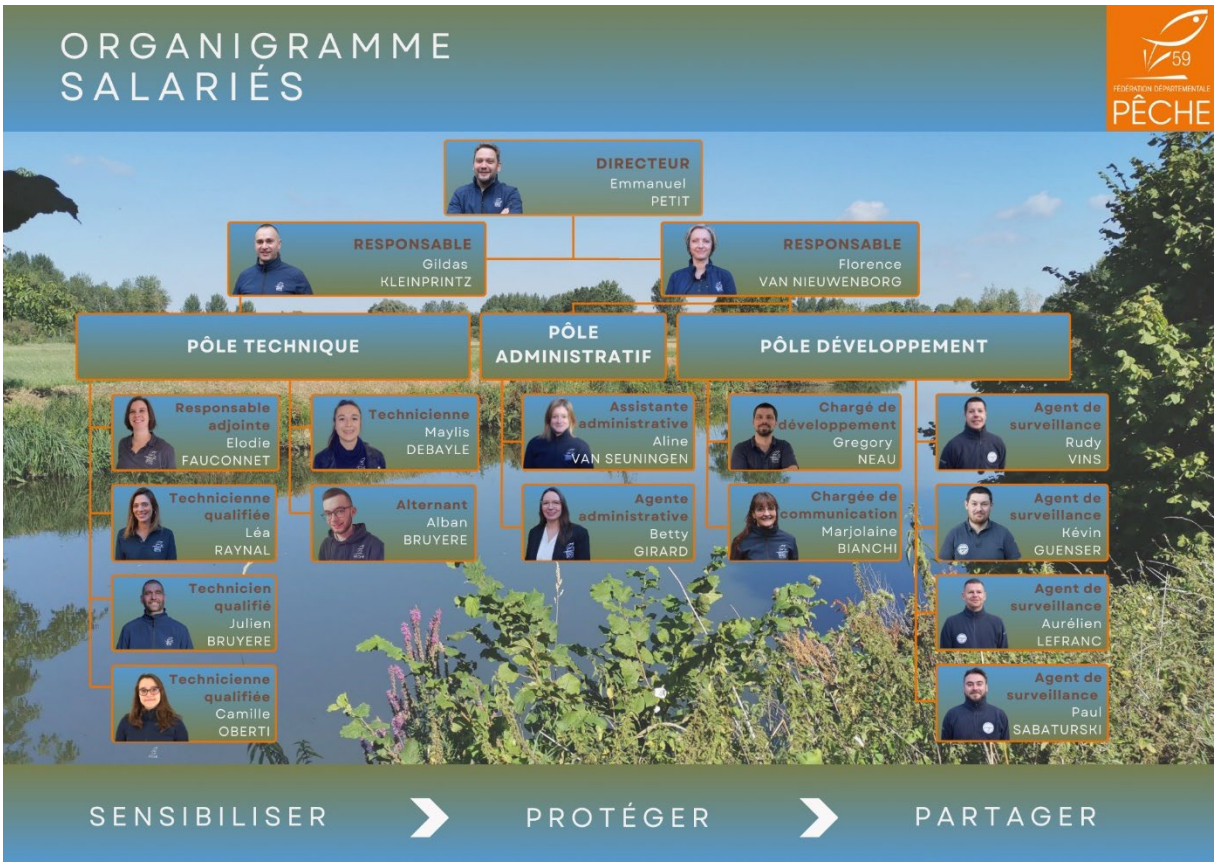


Figure 1 Organigramme technique 2024

Les missions réalisées sur le terrain se veulent au plus proche des acteurs locaux, en conseillant et accompagnant les collectivités et notre réseau d'AAPPMA au quotidien afin de renforcer la qualité de nos milieux aquatiques tout en ayant une gestion exemplaire du peuplement piscicole.

Les projets menés au quotidien s'intègrent dans une dynamique visant à intervenir dans la mise en valeurs des hydrosystèmes au sens large, de la connaissance pure des milieux et des espèces à l'animation sur le terrain, en passant par des études scientifiques, la préservation de l'existant ou encore des travaux d'entretien et de restauration.

Ce rapport d'activités reprend les missions réalisées au cours de l'année 2024 classées selon les principaux items des conventions cadres relatives à l'animation sur la restauration des cours d'eau et co-financés par la région « Hauts de France » et l'agence de l'eau Artois Picardie.

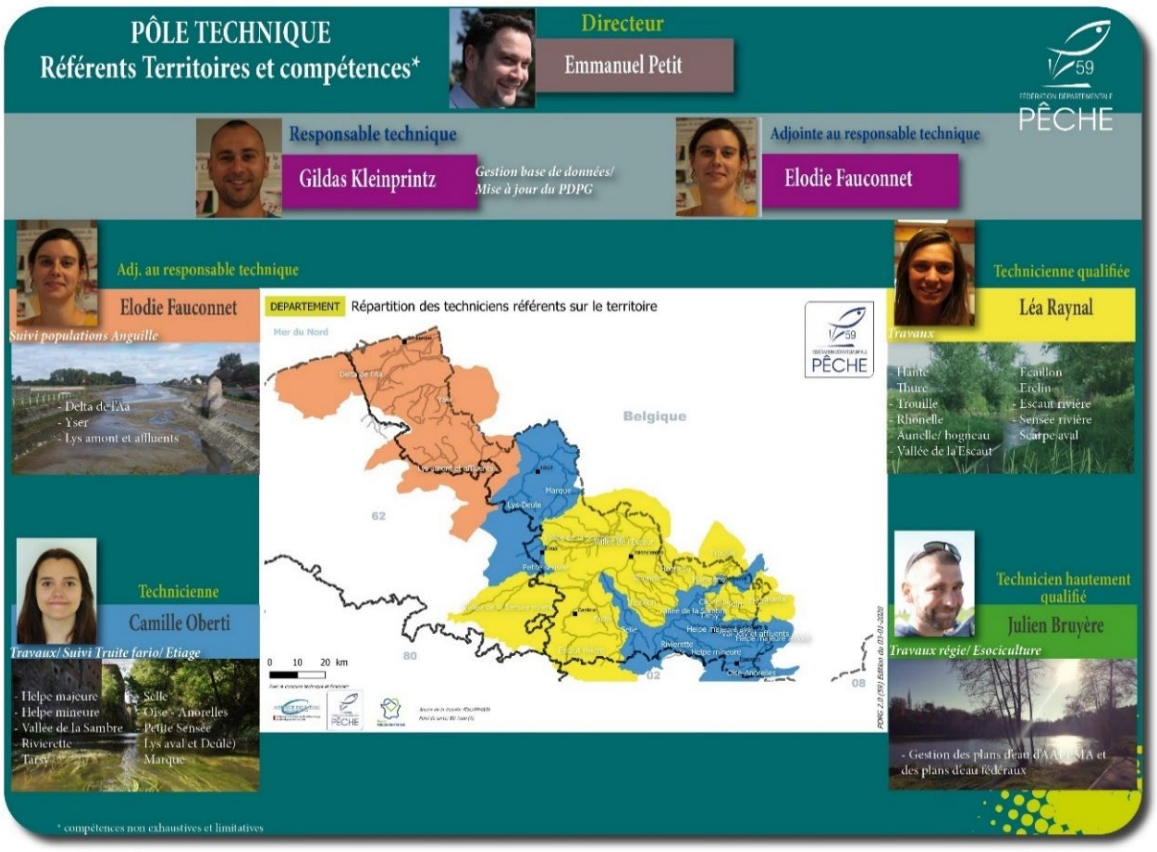


Figure 3 Organisation territoriale de l'équipe technique en 2024

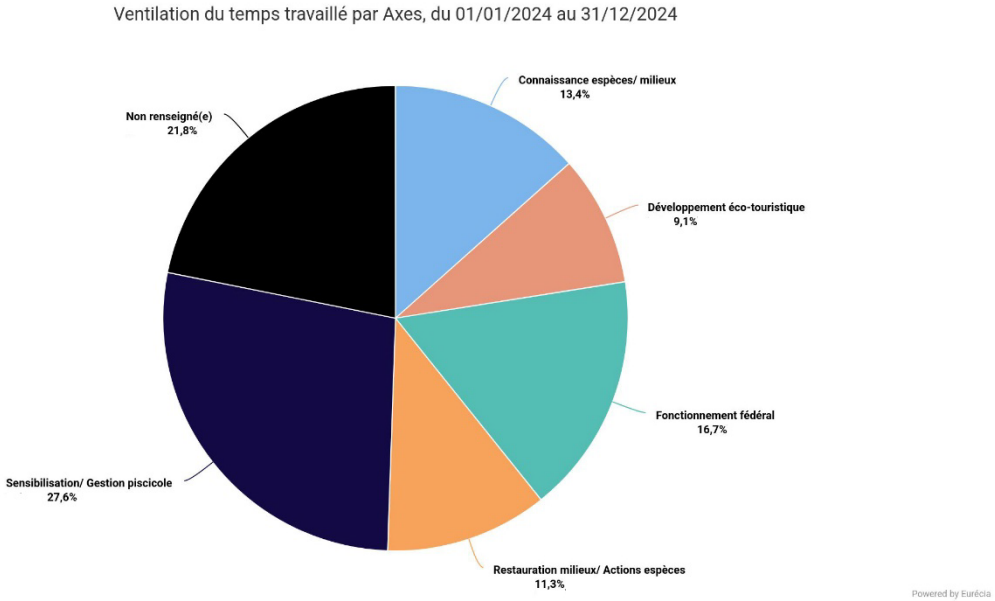


Figure 2 Répartition Générale du Temps Structure dans les différentes thématiques en 2024

Table des matières

Connaissance et prise en compte des enjeux espèces piscicoles et de leurs milieux 9
Suivi de populations à enjeux 10
Suivi des populations poissons migrateurs (2023) / COGEPOMI 10
Suivi de la reproduction de l'espèce Barbeau Fluviatile 14
Suivi de la reproduction de l'espèce Truite fario 15
Suivi de la reproduction de l'espèce Brochet 20
Amélioration de la connaissance des espèces 21
Atlas de répartition des espèces piscicoles et gestion de bases de données 21
Mise à jour des ZNIEFFs 22
Liste Rouge Régionale des poissons et ecrevisses menacés 23
Evaluation des pressions sur les milieux aquatiques et les especes 24
Suivi des sondes thermiques 24
Suivi des niveaux d'étiage des cours d'eau salmonicole 27
Diagnostic des sites/ territoires 28
Diagnostic sites ENS 28
Diagnostic Communaute urbaine de dunkerque 29
Réseau de stations d'inventaire piscicole 31
Programme d'inventaire piscicole 2024 31
Outil de gestion des milieux aquatiques et des espèces 36
PDPG 2.0 36
Plan de repeuplement du Domaine Public Fluvial 38
Préservation de l'intégrité des milieux aquatiques et des espèces 40
CODERST 40
Rapport de perturbation 40
Avis technique à l'admnistration sur des dossiers loi sur l'eau 41
Travail arrêté préfectoral Pêche en eau douce 41
Révision de l'arrêté préfectoral relatif à la cartographie des frayères 42
Animation scientifique 43
Assistance et expertise scientifique auprès des maitres d'ouvrages et des services de l'état 43
Suivi spécifique des SAGEs (CLE/ Commission thématiques) 43
Restauration des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles 44
Animation et suivi des programmes de Travaux 46
Etudes préalables à la restauration des milieux aquatiques 48
Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique sur le moulin de l'Ourdriaux sur l'Helpe mineure 48

Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Saint Georges à Escarmain 49
Etudes préalables aux travaux RCE sur la rivière du pont de Sains à Féron 49
Etudes préalables à la restauration de la continuité écologique sur la Solre à Solrinnes 51
Etudes préalables aux travaux RCE sur la Solre à Ferrière la petite 52
Etude préalalble à la restauration de la continuité éologique de l'escaut rivière à Noyelles sur Escaut 53
Etude du fonctionnement hydraulique d'une frayère à brochet en bordure de la lys canalisée à nieppe 59
Assistance aux partenaires en charge de programmes de plannification et de réalisation de travaux 62
Conseil et expertise technique pour la réalisation des études préalables aux travaux (PG et opérations ponctuelles) et des opérations de restauration 62
Action directe de gestion de population 63
Gestion de l'esociculture fédérale et soutien des populations de brochet du département 63
Productions piscicoles complémentaires 68
Programme de soutien de la population de hotu de l'helpe majeure 71
Programme de soutien de population de Truite fario 71
Entretien des milieux naturels 75
Entretien de la frayère de Marpent 76
Entretien de la frayère de catillon sur sambre 78
Entetien de la Thure et de l'étang fédéral de la Forge 80
. Etang de la forge 81
Etang de la Puchoie 82
Les propriétés et surfaces louées : 82
Gestion des frayères à Brochet restaurées 83
Suivi, gestion et optimisation du fonctionnement des frayères à Brochet restaurées 83
Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur le frayère de Marpent 83
Evaluation biologique des opérations de restauration 88
Suivi biologique spécifique à la mulette épaisse sur la rivière Helpe mineure 88
Suivi de la Rampe à Anguille de Denain sur l'Escaut canalisé 88
Restauration écologique des cours d'eau 90
Restauration de frayère a Truite fario sur la rivière Selle à le Cateau Cambresis et Briastre 90
REstauration d'une Zone humide en bordure le Sambre à Pont sur Sambre 98
Travaux lutte MES Selle 101
Reprise des travaux sur Vertain 102
Restauration écologique de plan d'eau 104

Plan d'eau de Preux au bois 104
Suivi annuel des investissements en faveur de la restauration des milieux aquatiques 105
Suivi de l'évolution physique des sites restaurés/ Alimentation retour XP 105
Sensibilisation et actions de gestion durable de la ressource piscicole 106
Sensibilisation du public à la préservation des milieux aquatiques et des espèces 107
Animation reproduction de la Truite fario 107
Programme annuel d'animations scolaires/ Développement et création d'outils pédagogiques 108
Aide technique et sensibilisation des AAPPMA à la gestion patrimoniale 110
Aide technique décolmatage des frayères à Truite fario 110
Aide technique AAPPMA de Landrecies 111
MISE A JOUR du guide des dirigeants et conseils 111
Suivi des mesures de gestion piscicole 112
Suivi du la mesure de gestion « no kill » sur le DPF et concours de pêche scientifique 112
Suivi des opérations de soutien des populations de Truite fario 116
Suivi des opérations de soutien des populations de Hotu 116
Définition et élaboration d'un plan de gestion piscicole sur des linéaires ponctuels gérés par des AAPPMA 117
AAPPMA de Boulogne sur Helpe 117
AAPPMA de Le Cateau-Cambrésis 117
Animation du réseau d'Ateliers Pêche Nature 118
Formation des bénévoles dES APN 118
SURVEILLANCE DU DOMAINE PISCICOLE ET Police de la pêche 119
Administratif 119
Contrôles terrain 119
Développement économique et touristique du territoire 120
Aménagement des sites en faveur de l'accueil des pêcheurs 121
IMPLANTATION de pontons POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE 121
Mise en place de panneaux signalétiques et routiers sur les sites de pêche gérés par la fédération 122
entretien des PARCOURS de pêche 123
Communication générale externe 124
Administration réseaux sociaux 124
Newsletter 124
Communication sur l'offre halieutique 125
MISE A JOUR DE GEOPECHE 125

Afin de renseigner au mieux nos pêcheurs, la Fédération a fait le choix de rejoindre la plateforme GEOPECHE™ - carte interactive, gratuite, accessible à tous, d'un ordinateur, d'un smartphone, d'une tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs. C'est une application très précise créée pour la pêche, très utile pour le pêcheur globetrotter français et ça évite les longues recherches sur le net et les appels à la Fédération et aux AAPPMA. 125

Notre objectif : faire découvrir le territoire, découvrir le tourisme pêche, développer les APN sur le département. 125

Cette application inclue actuellement 39 autres départements, 71 158 cours d'eau référencés, soit 26 329 points d'intérêt (quasiment le double en 5 ans). 126

Connaissance et prise en compte des enjeux espèces piscicoles et de leurs milieux

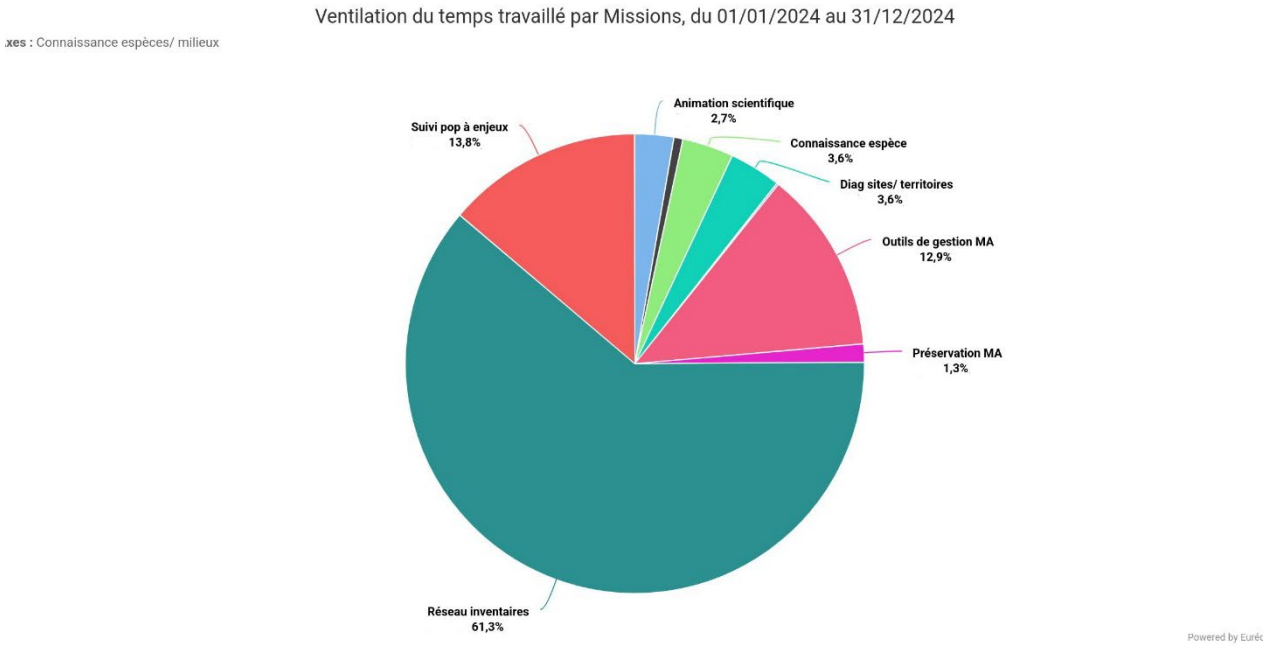
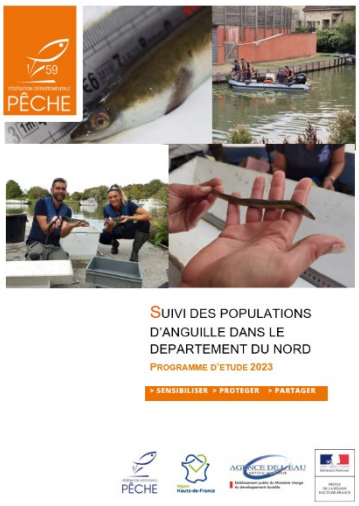


Figure 4 Répartition du temps passé sur la thématique "Connaissance" en 2024

SUIVI DE POPULATIONS A ENJEUX

SUIVI DES POPULATIONS POISSONS MIGRATEURS (2023) / COGEPOMI

Rédaction du rapport anguille 2023 – Lys-Deûle-Marque :



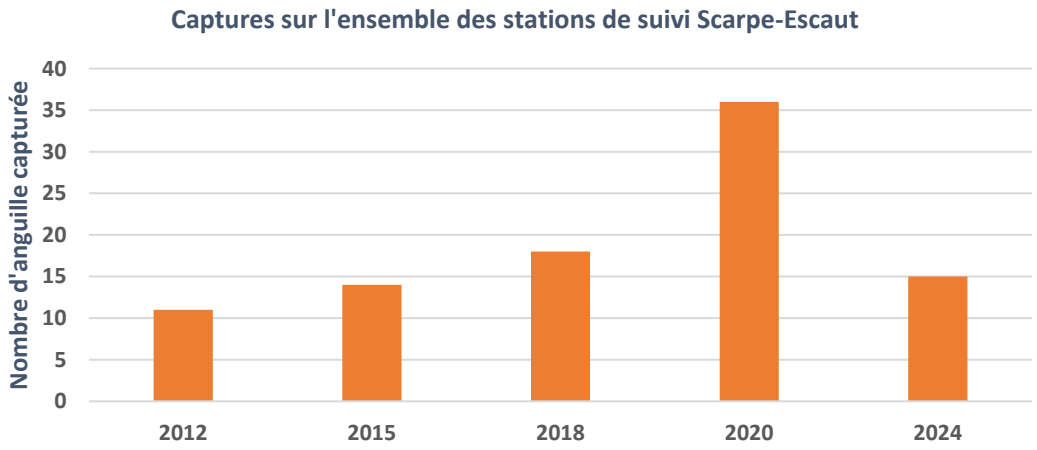
En 2023, une diminution est observée sur la majorité des stations, notamment celles de Courcelles-lès-Lens et de Deûlémont. À noter également la capture d'une anguille dans la Deûle à Wambrechies et une légère augmentation est constatée à Quesnoy-sur-Deûle Depuis 2011 la population est vieillissante, dominée par des anguilles supérieures à 450 mm, c'est-à-dire des femelles pouvant s'argenter. On notera la présence de recrutement depuis le début des suivis (anguille < 30 cm).

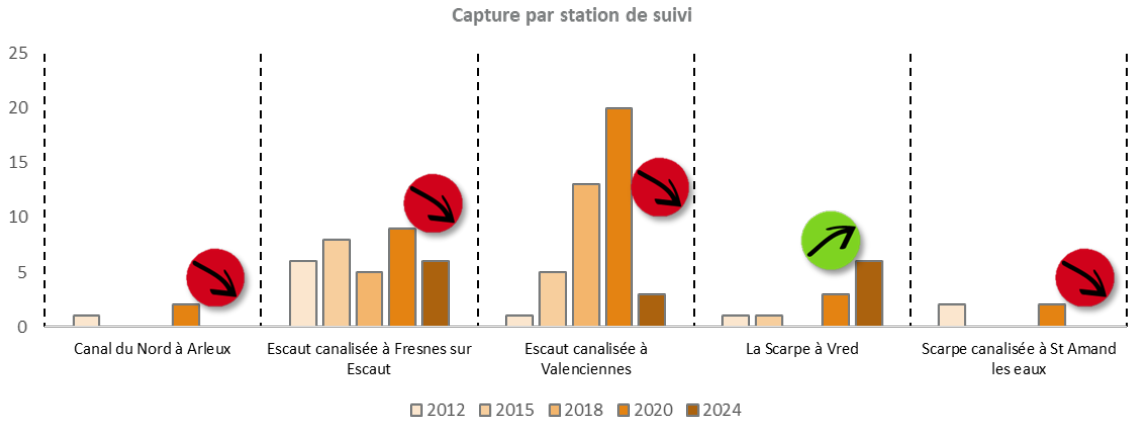
L'aire de répartition a augmenté par la capture d'anguille sur la Lys à Aire sur la Lys et sur la Deûle à Lille, mais le front de colonisation n'a pas évolué.

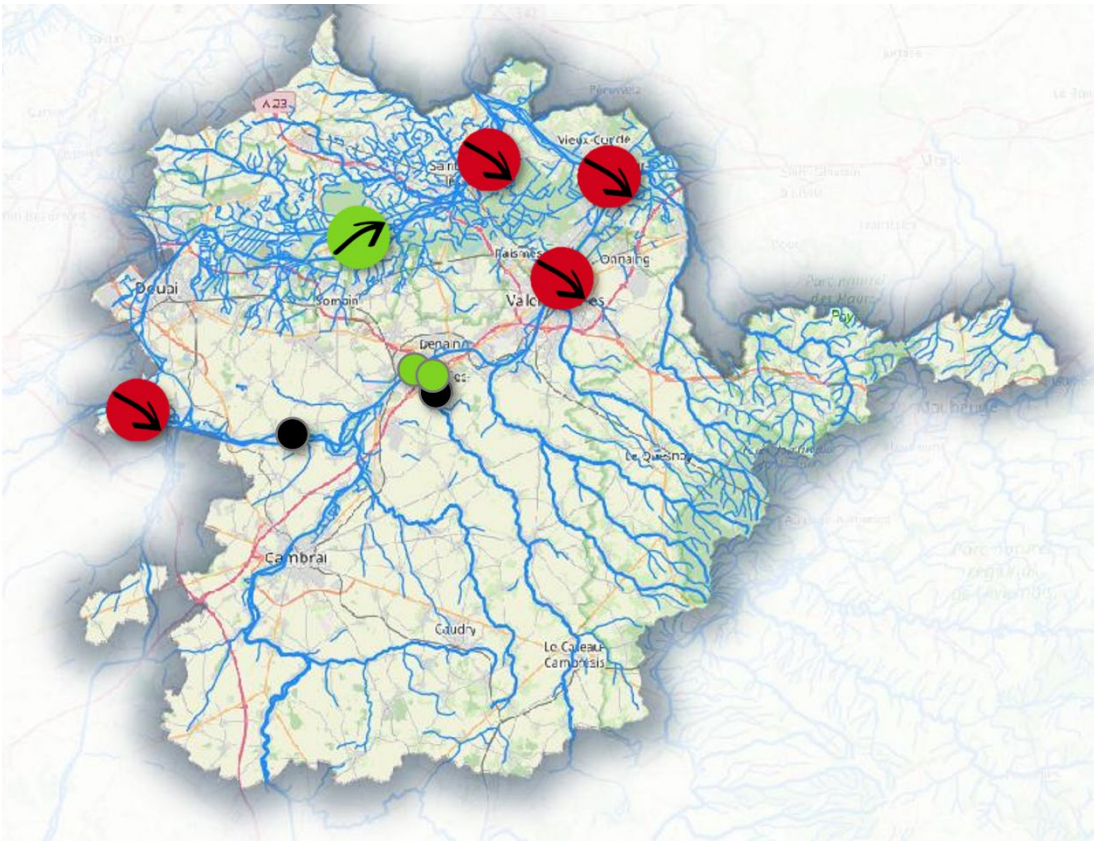
	FLANDRE	YSER	LYS-DEULE-MARQUE	SCARPE-ESCAUT	SAMBRE
Dernière donnée disponible :	*2022*	*2021*	*2023*	*2020*	*2020*
Les captures Evolution du nombre d'anguilles capturées sur les stations	*Augmentation*	*Baisse*	*Baisse*	*Augmentation*	*Données insuffisantes*
L'aire de répartition Zone délimitant la répartition géographique de l'anguille	*Stable*	*Baisse*	*Augmente*	*Augmentation*	*Stable*
Le front de colonisation Zone la plus en amont d'un cours d'eau où sont présentes les jeunes anguilles (< 30 cm)	*Baisse*	*Augmentation et Baisse selon les effluents*	*Stable*	*Stable*	*Données insuffisantes*
Structure de la population Analyse des classes de tailles pour définir l'état de la population	*En place*	*Jeune*	*Vieillissante*	*Vieillissante*	*Données insuffisantes*
Taux de Pathologie Proportion d'anguilles souffrant d'au moins une pathologie	*Elevé 68 %* *Baisse*	*Moyen 49%* *Baisse*	*En cours*	*Elevé 75%* *Stable*	*Données insuffisantes*

Réalisation du programme 2024 :

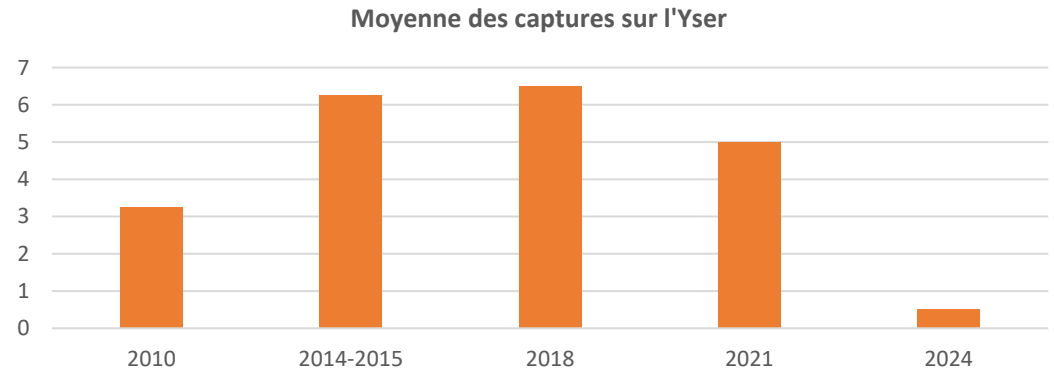
- Programme d'inventaire anguille Scarpe Escaut (5 stations de suivi et 5 stations connaissance).

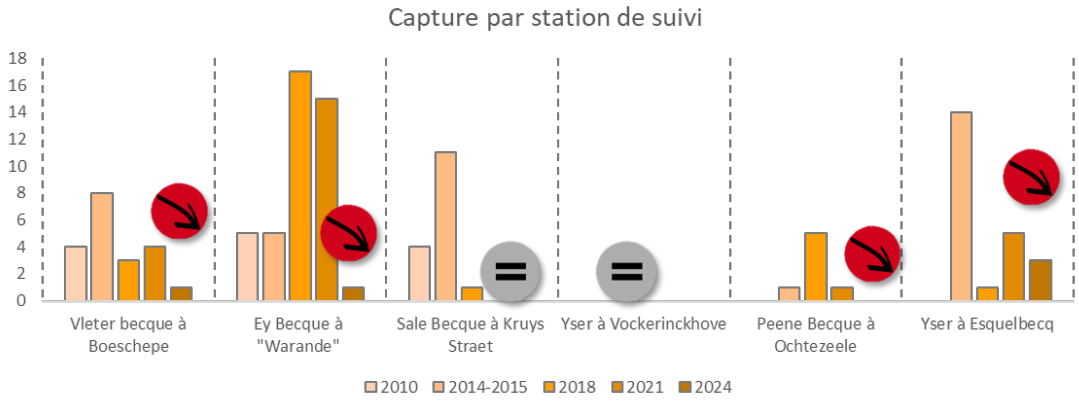

Captures sur l'ensemble des stations de suivi Scarpe-Escaut
Nombre d'anguille capturée
40
35
30
25
20
15
10
5
0
2012
2015
2018
2020
2024

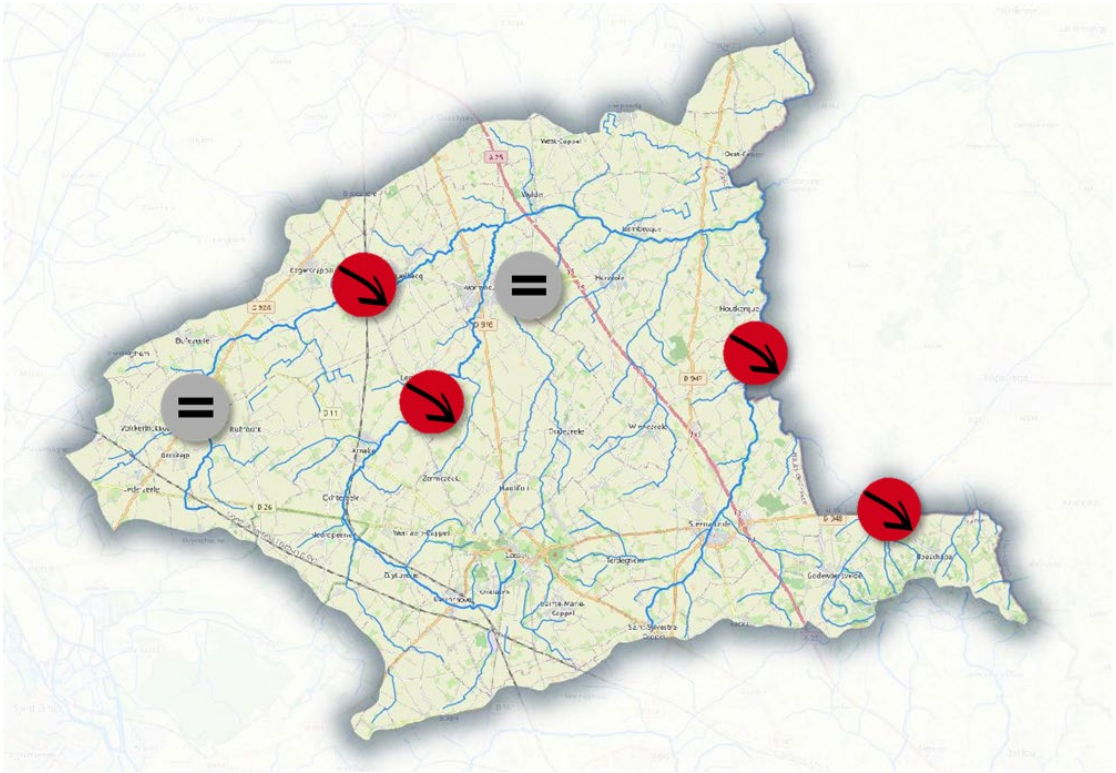

Capture par station de suivi
25
20
15
10
5
0
Canal du Nord à Arleux
Escaut canalisée à Fresnes sur Escaut
Escaut canalisée à Valenciennes
La Scarpe à Vred
Scarpe canalisée à St Amand les eaux
2012
2015
2018
2020
2024


Douai
Somain
Cambrai
Caudry

- Programme d'inventaire anguille sur l'Yser (6 stations de suivi).







De manière globale on observe une diminution des captures d'anguilles sur ces bassins en particulier sur l'Yser avec un effondrement des stocks. A ce jour le rapportage Belge n'est pas disponible et nous ne pouvons vérifier si les observations faites sur l'Yser sont similaires à l'Estuaire de Nieuwpoort.

- Présentation des résultats du suivi anguille lors de la Réunion AEAP du 18 décembre 2023



Livrable :

- Rapport monitoring anguille 2023
- Rapport monitoring anguille 2024 (en cours)
- Rapport Anguille Bilan 2022-2024 (en cours)
- PPT_ Suivi de l'anguille pour réunion annuelle bassin
- Fiches stations 2023

COGEPOMI

- COGEPOMI - le 8 février 2024
- Réunion technique COGEPOMI -le 29 mai 2024

Description et enjeux :



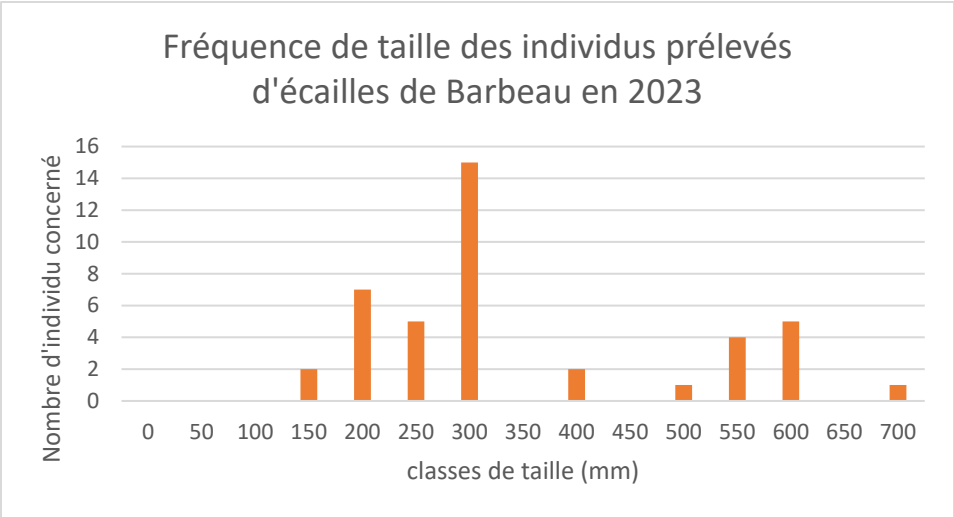


La Fédération a initié depuis 2015 un programme de suivi du Barbeau fluviatile. Cette espèce est inféodée au sud est du département du Nord dans l'Avesnois et plus particulièrement sur l'Helpe Majeure et l'aval de l'Helpe mineure.

Dans le cadre de la mise à jour de notre PDPG, il a été défini un cortège d'espèces repère de cyprinidés rhéophiles, caractéristiques des zones piscicoles intermédiaires (zone à ombre et zone à barbeau) faisant le lien entre la zone à truite (contextes salmonicoles) et la zone à brème (contextes eso-cyprinicoles). Parmi ces espèces on compte le Barbeau extrêmement rare dans notre département. Il a été démontré que le suivi de cette espèce a permis (entre autres) d'identifier des points de blocage importants pour la migration de cette espèce, au droit d'ouvrages hydrauliques infranchissables. C'est notamment le cas sur l'Helpe mineure où 80% des surfaces de reproduction potentielles, sont à ce jour inaccessibles pour cette espèce, en raison de la présence de l'ouvrage du moulin de Cartignies.

Le suivi de plusieurs stations d'échantillonnage régulièrement réparties sur l'Helpe mineure et l'Helpe majeure, et suivies tous les ans, permet de bancariser des données de recrutement (nombre d'individus 0+/1+).

En 2024, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de réaliser un suivi du recrutement annuel de cette espèce durant la période estivale, ce suivi sera poursuivi en 2025.



Le lot d'écaille des 42 individus échantillonnés en 2023, a été nettoyé dans notre laboratoire puis envoyé à un laboratoire pour étude scalimétrique et notamment la création d'un modèle Taille/ âge.

- **Généralités**

La **truite fario (*Salmo trutta fario*)** est l'espèce repère des cours d'eau salmonicoles. Très sensible à la qualité de son milieu, sa reproduction est parfois rendue difficile sur certains cours d'eau. Le devenir des populations reste fragile et incertain.

La **truite fario** est une espèce emblématique des têtes de bassins, appréciant les eaux fraiches et bien oxygénées. Bien que les caractéristiques du département du Nord semblent peu prédisposées à la présence de cours d'eau salmonicoles, il existe quelques affluents de l'Escaut et de la Sambre, qui possèdent la typologie adéquate à la présence des populations naturelles.

Toutefois, l'espèce est menacée depuis plusieurs années par de nombreuses pressions allant des conséquences du changement climatiques, aux modifications et aux activités anthropiques sur les cours d'eau. Ce déclin peut être lié à différent facteurs comme (LAUTISSIER & KLEINPRINTZ, 2019) :

- Disparition de ses habitats de croissances et de reproduction ;
- Colmatage du substrat de ponte par les matières en suspension ;
- Réchauffement des eaux en raison du réchauffement climatique et des effluents thermiques d'origine industrielle ;
- Ressource en eau insuffisante sur certains cours d'eau de tête de bassin versant lors de la période d'étiage ou par manque de précipitation ;
- Obstacles à l'écoulement qui empêchent la migration des truites ;
- Mauvaise qualité des eaux liée aux pollutions chimiques d'origine urbaine, agricole, industrielle et aux problèmes d'assainissement ;
- Diminution du nombre de proies à la suite d'une mauvaise qualité chimique des eaux ;
- Une pression de pêche trop importante ou une taille de capture qui n'est pas adaptée ne permettant pas le renouvellement de la population naturelle.

Malgré ses différentes pressions sur l'espèce, il existe quelques mesures de protection. Notamment, la pêche de la truite fario est encadrée par l'arrêté préfectoral annuel. On y retrouve notamment la taille minimale de capture de la truite fario (30 centimètres), mais également les rivières « No-Kill » où les pêcheurs doivent obligatoirement remettre à l'eau l'individu et utiliser un hameçon simple sans ardillons.

- **Suivis scientifiques**

Afin de vérifier la viabilité des populations naturelles de truite fario, un suivi de la reproduction est réalisé par la Fédération de Pêche du Nord depuis plus de 20 ans (début en 2000). Ce suivi se compose de deux opérations distinctes :

- Le suivi des nids de ponte ;
- Le suivi du recrutement en truitelles.

En complément de ce suivi ciblé sur la reproduction de la truite fario, des inventaires complets par pêches électriques peuvent être réalisés sur certains contextes piscicoles dans un objectif de connaissance, pour savoir si l'espèce est présente.

Les données doivent être mises à jour régulièrement, afin d'identifier les fluctuations naturelles (aléas climatiques d'une année par exemple) ou des modifications plus importantes de la structure des

populations (augmentation ou diminution brutale des populations) ou encore, à la suite d'aménagements et des travaux de restauration des cours d'eau.

De plus, le suivi thermique et le suivi hydrique réalisés par la Fédération de Pêche du Nord, permettent d'obtenir des informations complémentaires importantes, dans l'analyse du suivi des populations.

- **Résultats 2023-2024**

Durant l'hiver 2023 – 2024, il était prévu de prospecter plusieurs cours d'eau. Toutefois, les conditions météorologiques particulières n'ont pas permis de réaliser ces prospections. En effet, l'automne et l'hiver 2023-2024 ont été marqué par des précipitations pluvieuses importantes depuis le mois d'octobre.

Les niveaux d'eau étaient élevés, les rivières ont charrié de nombreuses matières en suspension, rendant très difficile de distinguer le fond des rivières. De surcoût, les « coup d'eau » ont lessivé les nids de ponte, et pouvant recolmater les nids.



Figure 5. Photographies de la Hante (en haut à gauche), de la Thure (en haut à droite), de la Trouille (en bas à gauche) et de la Selle (en bas à droite) en novembre 2023 et en janvier 2024

Concernant le suivi des nids de ponte, nous avons toutefois pu avoir quelques informations grâce à une AAPPMA dynamique, « La Sirène » à Le-Cateau-Cambrésis qui a relevé les nids de ponte (figure ci-dessous).

59 nids de ponte ont été recensés entre décembre 2023 et janvier 2024, par l'AAPPMA « La Sirène » de Le-Cateau-Cambrésis. Ces résultats sont importants**,** car ils permettent de conclure que les truites fario se sont reproduits, bien que les conditions météorologiques ne soient pas optimales.

L'analyse plus en détails, en correspondance avec les résultats IPA 2024 est actuellement en cours.

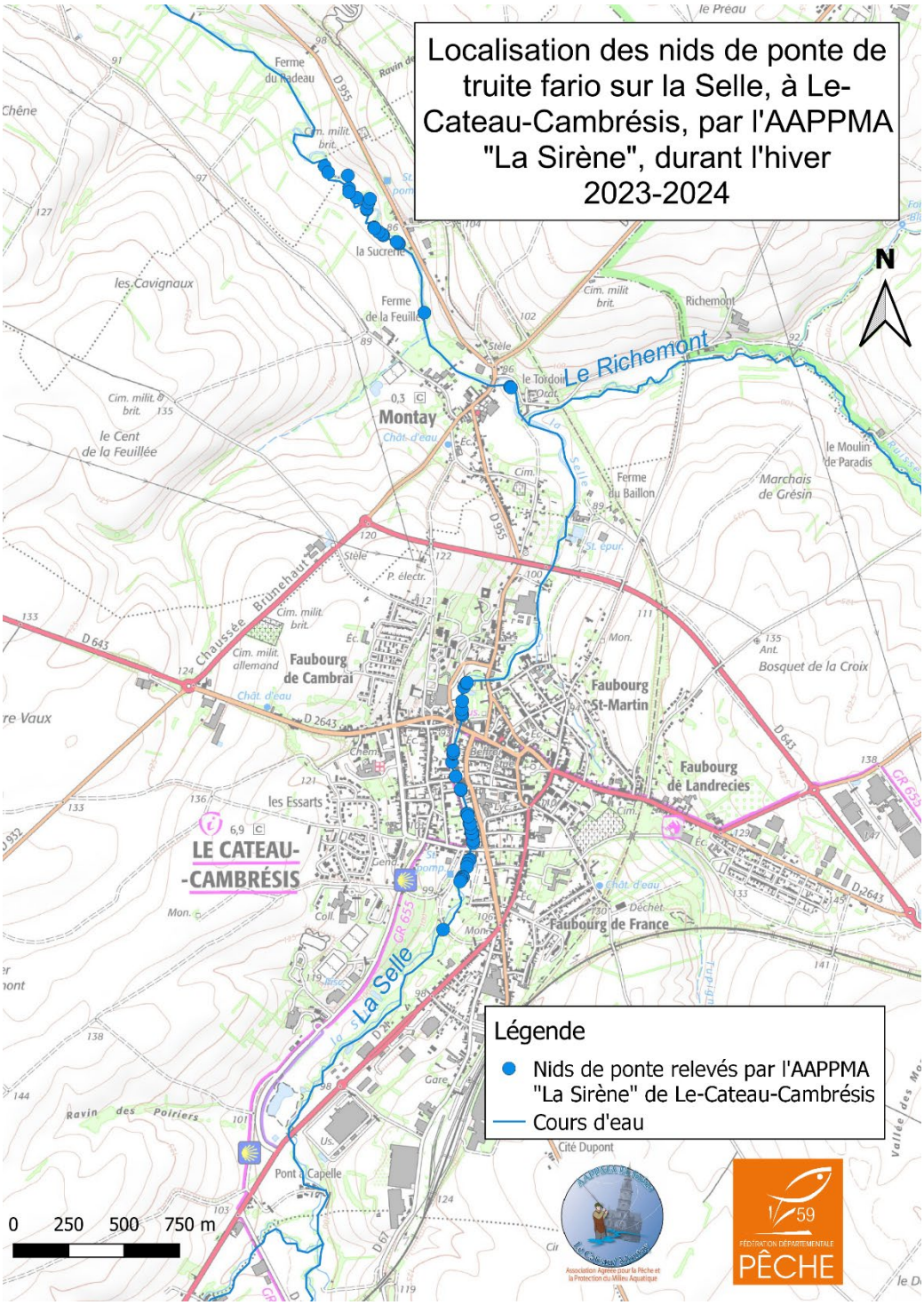


Figure 6. Localisation des nids de ponte de truite fario, relevés par l'AAPPMA "La Sirène" de Le-Cateau-Cambrésis, durant l'hiver 2023-2024

Concernant le **recrutement en truitelles**, les inventaires se sont concentrés sur huit cours d'eau, pour un total de vingt stations. Les cours d'eau suivis ont été : La Hante, la Thure, la Solre, Le Rieu Trouble, le Saint-Georges, la Selle, le Richemont et l'Escaut rivière.

Les stations sur le Rieu trouble, le Saint-Georges et l'Escaut rivière étaient de nouvelles stations de suivi ou de vieilles stations qui ont été remises à jour. De nombreux facteurs peuvent expliquer leurs résultats nuls, comme des linéaires isolés, des mises en assec réguliers à l'été, l'absence de substrat adéquat ou la présence de l'espèce truite fario à l'état relictuel.

La Selle et son affluent, le Richemont, sont les seuls à montrer des résultats positifs en termes de recrutement. Cependant si on regarde en détail, on peut voir qu'il y a peu de truitelles de l'année.

Les données sont en cours d'analyses et feront l'objet d'un rapport global sur les hivers 2023-2024 et 2024-2025, notamment pour mettre en parallèle les résultats avec les conditions météorologiques particulières de l'hiver 2023-2024.

Tableau 1. Résultats issus des inventaires IPA truite fario pour connaître le recrutement en truitelles 0+ et 1+ dans le département du Nord, à l'automne 2024

Cours d'eau	Commune	Nombre total de truites fario	Nombre de truitelles 1+	Nombre de truitelles 0+	Total Truitelles 0+/1+	Qualité du recrutement
Hante	Bousignies-sur-Roc	2	0	0	0	**Nul**
Hante	Cousolre	2	1	0	1	**Très faible**
Thure	Cousolre	0	0	0	0	**Nul**
Solre	Obrechies	0	0	0	0	**Nul**
Solre	Pont-des-Bêtes	0	0	0	0	**Nul**
Solre	Dimechaux	0	0	0	0	**Nul**
Solre	Solrinnes	0	0	0	0	**Nul**
Rieu Trouble	Liessies	0	0	0	0	**Nul**
Saint-Georges	Salesches	0	0	0	0	**Nul**
Saint-Georges	Escarmain	0	0	0	0	**Nul**
Selle	Neuvilly	1	0	0	0	**Nul**
Selle	Montay	1	1	0	1	**Très faible**
Le Richemont	Montay	2	1	0	1	**Très faible**
Selle	Le-Cateau-Cambrésis	10	1	0	1	**Très faible**
Selle	Le-Cateau-Cambrésis	2	0	0	0	**Nul**
Selle	Le-Cateau-Cambrésis	19	11	1	12	**Bon**
Selle	Saint-Benin	5	1	2	3	**Faible**
Selle	Saint-Souplet	2	0	0	0	**Nul**
Selle	Saint-Souplet	12	3	4	7	**Moyen**
Escaut rivière	Honnecourt-sur-Escaut	2	0	0	0	**Nul**
TOTAL		**62**	**19**	**7**	**26**	

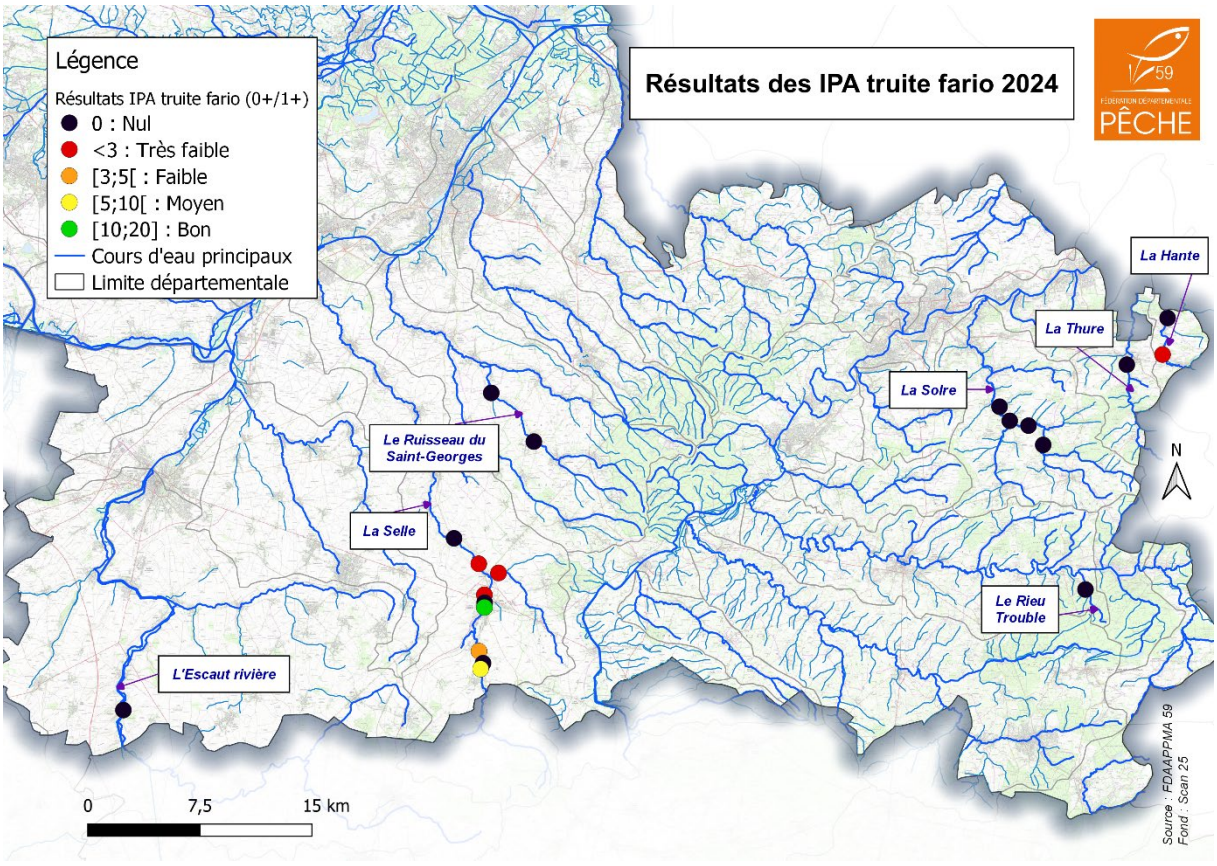


Figure 7. Localisation des résultats IPA truite fario en 2024

Hormis la Hante et la Selle, l'ensemble des autres rivières montrent un recrutement nul. L'évolution des résultats sur chaque cours d'eau est en cours d'analyses.



Figure 8. IPA truite fario sur le Rieu Trouble en octobre 2024

Livrables :

- Rapport pour l'hiver 2022 – 2023 **finalisé** ;
- Rapport pour l'hiver 2023-2024 et 2024-2025 **en cours de rédaction** ;
- Création de trois fiches pour l'animation sur la reproduction de la truite fario ;
- Création d'un livret de document sur la reproduction de la truite fario ;
- Carte de localisation des nids de ponte 2023-2024 ;
- Carte des résultats IPA TRF 2024 ;
- Carte des résultats IPA TRF 2023 ;
- Carte des résultats IPA TRF 2022 ;
- Fichiers Excel sur les données brutes.

Indicateurs techniques :

- 20 stations IPA prospectées,
- Préparation de la prospection nids de ponte 2024-2025 (carte, courriers, secteurs).

SUIVI DE LA REPRODUCTION DE L'ESPECE BROCHET

➢ Suivi du recrutement annuel de brochetons sur les frayères restaurées

Depuis quelques années maintenant, la Fédération de pêche restaure des annexes hydrauliques afin de les rendre les plus favorables possibles pour la reproduction d'un cortège d'espèces piscicoles et notamment le brochet. Cette espèce emblématique de nos cours d'eau est utilisé comme espèce repère pour observer la bonne fonctionnalité de ces annexes hydrauliques. Effectivement, ses exigences sont telles pour réaliser son cycle de vie, qu'on peut supposer qu'une bonne reproduction de cette espèce est signe d'une bonne qualité du milieu.

C'est pourquoi la Fédération réalise chaque année un suivi des frayères restaurées en utilisant un protocole permettant d'observer le recrutement en brochetons dans les frayères.

En 2024, seule la frayère de la ZEC de Maing en bordure de l'Escaut a pu être prospectée.

- 

Figure 9 Traits épuisette sur la frayère de la ZEC de Maing

AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ESPECES

ATLAS DE REPARTITION DES ESPECES PISCICOLES ET GESTION DE BASES DE DONNEES

- **Mise à jour de la BDD Access ®**

L'intégralité des données piscicoles de la fédération, des partenaires (OFB notamment) et des Bureaux d'étude sont bancarisées dans notre base de données comprenant au 09/12/2024 :

- **1164 stations d'inventaires**
- **2574 inventaires**
- **12661 données poissons & écrevisses soit environ plus de 530 000 individus saisis**

La mise à jour annuelle de cette BDD permet son exploitation très régulièrement en interne mais aussi dans le cadre de sollicitations de partage de données (Plans de gestion, Travaux, Mise à jour d'annuaires et de cartes…).

Au gré des différentes consultations ou requêtes de la base, des bugs, des erreurs sont régulièrement mis en évidence et corrigés annuellement pour constamment avoir une base de données robuste et fiable.

- **Aire de répartition des espèces piscicoles**

L'atlas des aires de répartition des espèces est réalisé tous les 2 ans. La 3ème version est en cours de finalisation et devrait sortir fin d'année 2024 début 2025



Livrable :

- Base de données Access à jour
- Atlas des aires de répartition des espèces à venir

MISE A JOUR DES ZNIEFFS

La deuxième génération de ZNIEFF prévoir une actualisation permanente des données avec une borne flottante de 12 ans, garantissant une fraicheur de ces données. Une liste des espèces de poissons et d'écrevisse, considérées comme déterminantes ZNIEFF a été réalisée en 2014 conjointement entre la Fédération de pêche du Nord et celle du Pas-de-Calais.

Dans cette optique de mise à jour des ZNIEFF de type 1, la DREAL Hauts de France a sollicité l'appui technique de la fédération de pêche du Nord pour :

- Prioriser cette mise à jour dans le département du Nord
- Réaliser un premier inventaire piscicole dans certains cas

En 2024, aucun inventaire spécifique ZNIEFF n'a été réalisé. Néanmoins les dernières données de notre programme d'inventaire, comprises dans le périmètre d'une ZNIEFF ont été compilées. Par ailleurs un travail a été réalisé pour mettre à jour les informations concernant les ZNIEFF sur le site du MNHN (Bilan de l'effort de prospection, liste des espèces déterminantes ZNIEFF, commentaires généraux sur la ZNIEFF sur le volet piscicole et des milieux aquatiques)

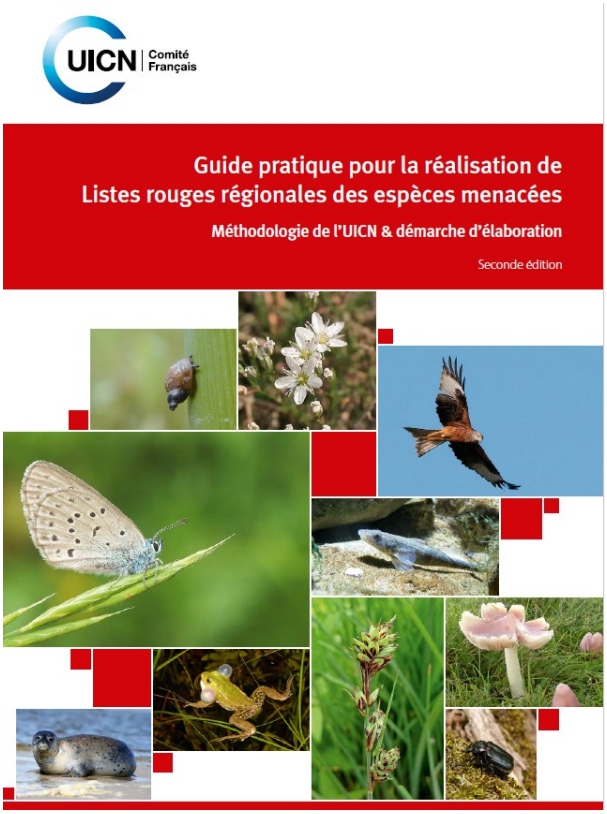
Livrable :

- Gabarit ZNIEFF
- Mise à jour de fiches ZNIEFF du MNHN

LISTE ROUGE REGIONALE DES POISSONS ET ECREVISSES MENACES

L'association régionale de pêche des Hauts de France a initié en 2023 la réalisation de la liste rouge régionale des Hauts de France des poissons et écrevisses menacés. L'étude a été confiée au bureau d'étude SCIMABIO. La fédération de pêche du Nord participe activement à l'avancée de la démarche. L'année 2024 a été mise à profit pour :

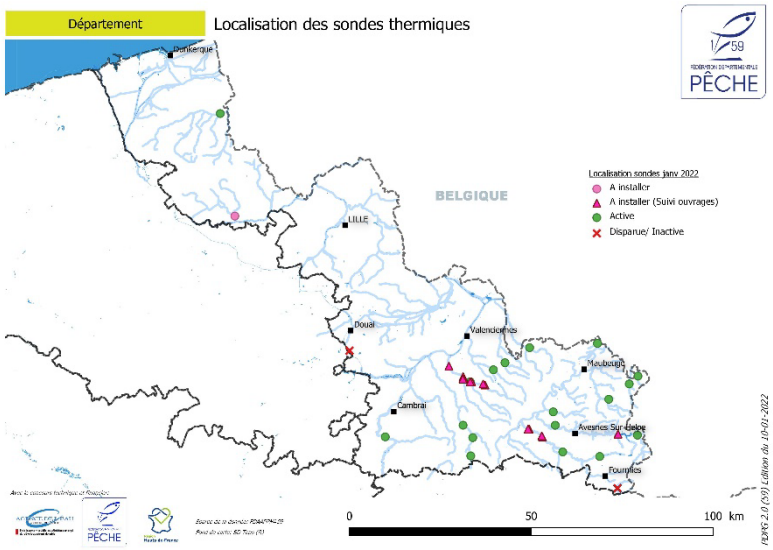
- Valider la liste des espèces retenues et leur statut de menace
- Echange avec l'UICN (par le bureau d'étude) pour avoir une validation de cette liste avant passage en CSRPN Hauts de France



Cette liste rouge a pris un peu de retard et devrait vraisemblablement être validée officiellement début 2025 après passage en CSRPN.

SUIVI DES SONDES THERMIQUES

Depuis 2016 nous avons déployé des sondes thermiques sur la plupart des affluents salmonicoles ou intermédiaires de l'Escaut, de la Sambre et une sur l'Yser. Au fur et à mesure ces sondes sont remplacées (fin de vie, détérioration, perte) et d'autres stations sont rajoutées.



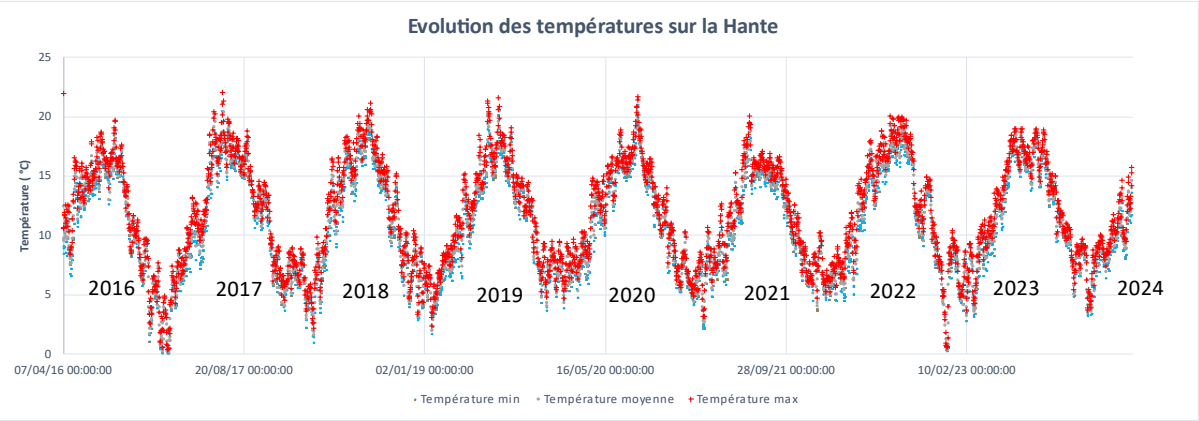
Les données des sondes sont régulièrement relevées (environ 2 fois par an) et permettent d'obtenir des profils thermiques pour chacun des cours d'eau concernés.

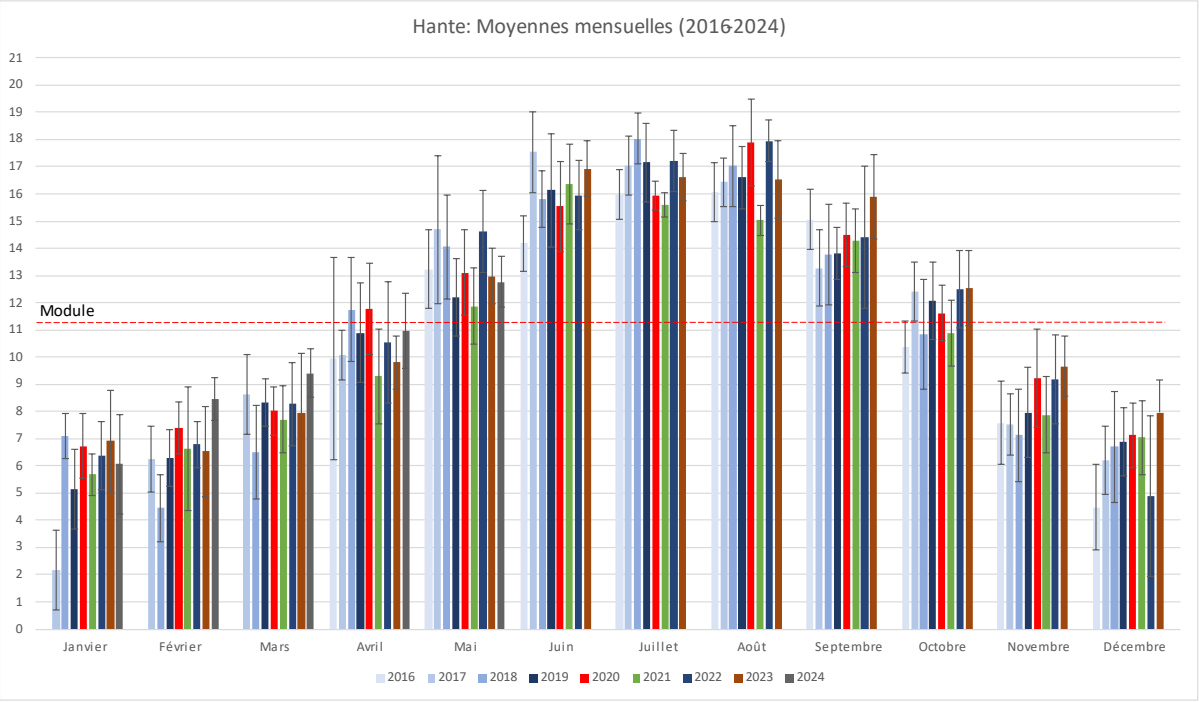
Ces données sont compilées dans une base de donnée qui pourra à terme être exploitée pour évaluer l'impact du réchauffement climatique sur la thermie des cours d'eau.

Une partie des données est déjà partagée avec la plateforme TIGRE de l'INRAE compilant et analysant un réseau de suivi thermique au niveau national (https://thermie-rivieres.inrae.fr/). Un contact a été fait en fin d'année 2022 avec les référents pour intégrer les données récentes, toutefois à ce jour faute de budget l'intégration de nouvelles données n'est pas prévu. Toutefois, nous avons été dernièrement contacté par une doctorante travaillant en partie sur la mise à jour de ces données dans le cadre d'une thèse sur l'impact thermique du changement climatique. Par ailleurs le projet « Web PDPG » de Nonogis devrait également permettre de mettre à disposition le jeu de données compilé depuis 9 ans.

Livrable :

- Fichiers Excel de bancarisation des données thermiques (Compilation des données thermiques brutes et Profil thermique des cours d'eau)





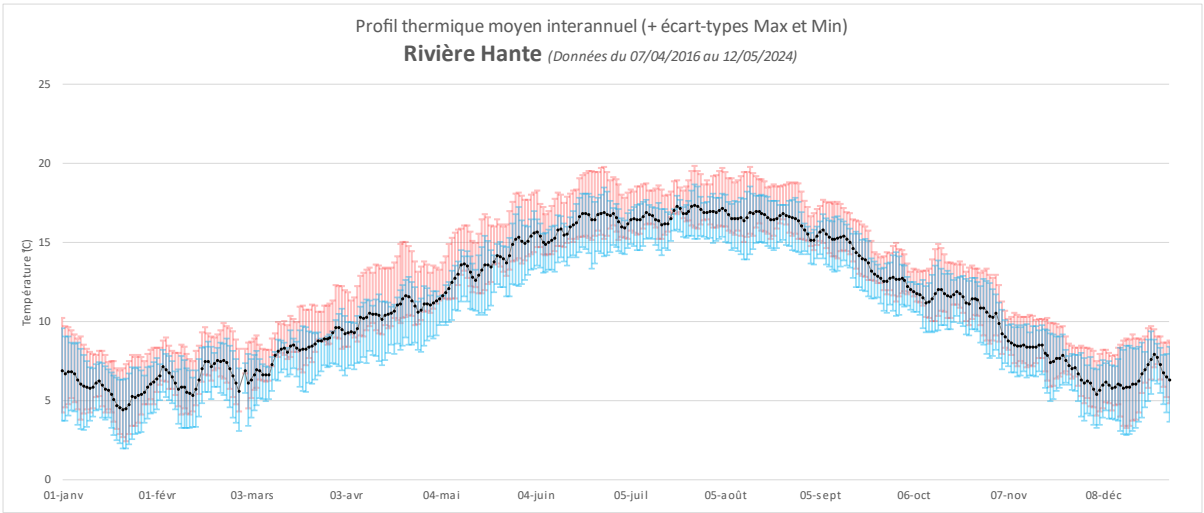


Figure 10 Exemple d'exploitation des résultats de données thermiques sur la rivière Hante. De haut en bas : Evolution interannuelle des températures journalières. Modules thermiques mensuelles. Profil thermique type de la Hante (moyenne journalière interannuelle)

Tableau 2 Mise en page des résultats par typologie de contexte piscicole. Classement par module interannuel, min et max connu ainsi qu'une analyse des données par rapport aux exigences des espèces piscicoles (à partir de l'outil TIGRE)

	Modules Thq internannuels		Min connu	Max connu		Optimum thermique max de la Truite fario Juvéniles (17°C)	Optimum thermique max de la Truite fario Adultes (19°C)	Optimum thermique max Cyprinidé Réhophiles (Barbeau, Hotu, Spirlin) Max (24°C	Optimum thermique Brochet Min (10°C)	Optimum thermique Brochet Max (24°C)
Contextes salmonicoles et **intermédiaires salmonicoles**	**Helpe majeure amont**	12,1482435	0,218	23,4		Dépassé chaque année	Dépassé régulièrement	Conforme		
	Escaut riv.	11,8623944	6,204	15,891	* données < 1an de fonctionnement					
	Tarsy	11,5193924	0,907	21,223		Dépassé chaque année	Conforme	Conforme		
	Ecaillon	11,2149982	1,778	20,936		Dépassé régulièrement	Conforme			
	Trouille	11,3779122	0,907	22,13		Dépassé régulièrement	Conforme			
	Hogneau	11,2752513	-0,06	22,776		Dépassé chaque année	Dépassé régulièrement	Conforme		
	Hante	11,2306742	0,051	22,776		Dépassé régulièrement	Dépassé régulièrement	Conforme	Trop frais régulièrement	
	Rhonelle	11,0068911	1,18	23,424		Dépassé rarement	Conforme			
	Solre	10,8864779	0,107	21,366		Dépassé chaque année	Conforme	Conforme		
	Thure	10,9160998	0,163	22,585		Dépassé rarement	Dépassé rarement	Conforme		
	Selle	10,8259623	3,801	19,579		Conforme	Conforme			
	Aunelle	10,4627591	0,246	23,328		Dépassé chaque année	Conforme			
	Flamenne	/								
	Erclin	/								
Contextes intermédiaires	Petite sensée	21,9745977	10,883	28,369	* données < 1an de fonctionnement					
	Anorelles	16,3013766	11,2	21,413	* données < 1an de fonctionnement					
	Helpe majeure aval	12,9259555	-1,242	25,89		Dépassé chaque année	Dépassé chaque année	Dépassé rarement	Trop frais chaque année	Dépassé rarement
	Riv. Du PdS	11,874068	0,19	23,424						
	Helpe mineure	12,0863087	-1,871	26,549		Dépassé chaque année	Dépassé chaque année	Dépassé rarement	Trop frais chaque année	Dépassé rarement
	Rivierette	/								
	Rivière Sambre	/								
	Cligneux	/								
Contextes cyprinicoles et **intermédiaires cyprinicoles**	**Yser**	12,1898817	0,024	26,134		Dépassé chaque année	Dépassé chaque année	Conforme	Trop frais chaque année	Conforme
	Delta Aa	/								
	Lys amont et Aff.	/								
	Lys-Deûle	/								
	Marque	/								
	Vallée Scarpe aval	/								
	Vallée Escaut	/								
	Vallée Sensée	/								
	Vallée Sambre	/								

Le printemps 2024 a été relativement doux, avec beaucoup de pluie. Cette tendance s'est étendue à l'été, avec un temps assez frais et instable. La première vague de chaleur est apparue fin juillet, début août. Toutefois, au vu des précipitations importantes qui ont eu lieu les précédents mois, les niveaux d'eau dans les rivières sont restés élevés par endroit.

Un exemple concret, concerne la rivière Solre qui est un affluent de la Sambre et qui n'a pas connu d'étiage de l'année. Son niveau est resté haut une majorité de l'année, avec de nombreuses crues de recensées.

Aucun problème de sécheresse particulier n'a été observé dans le département.

DIAGNOSTIC DES SITES/ TERRITOIRES

DIAGNOSTIC SITES ENS

➢ **Rédaction des rapports des sites 2023 :**

- Inventaire sur le bras de l'Orbaye
- Inventaire sur le site du grand clair
- Inventaire sur le site de Lemal à Bouchain
- Inventaire sur le site de la grande tourbière de Marchiennes



INVENTAIRE PISCICOLE SUR LE SITE ENS DU BRAS DE L'ORBAYE (59)

PROGRAMME 2023

> SENSIBILISER > PROTEGER > PARTAGER

Nord le Département



INVENTAIRE PISCICOLE SUR UN PLAN D'EAU DU SITE DU GRAND CLAIR DE PAILLENCOURT (59)

PROGRAMME 2023

> SENSIBILISER > PROTEGER > PARTAGER

Nord le Département



INVENTAIRE PISCICOLE SUR UN PLAN D'EAU DU SITE DE LEMAL A BOUCHAIN (59)

PROGRAMME 2023

> SENSIBILISER > PROTEGER > PARTAGER

Nord le Département



INVENTAIRE PISCICOLE SUR LE SITE ENS/CEN DE LA GRANDE TOURBIERE DE MARCHIENNES (59)

PROGRAMME 2023

> SENSIBILISER > PROTEGER > PARTAGER

Nord le Département

➢ **En 2024** nous avons réalisé des inventaires sur les sites des Etangs SAFER sur Chabaud Latour et le Parc de l'Abbaye de Liessies les rapports sont en cours de rédaction

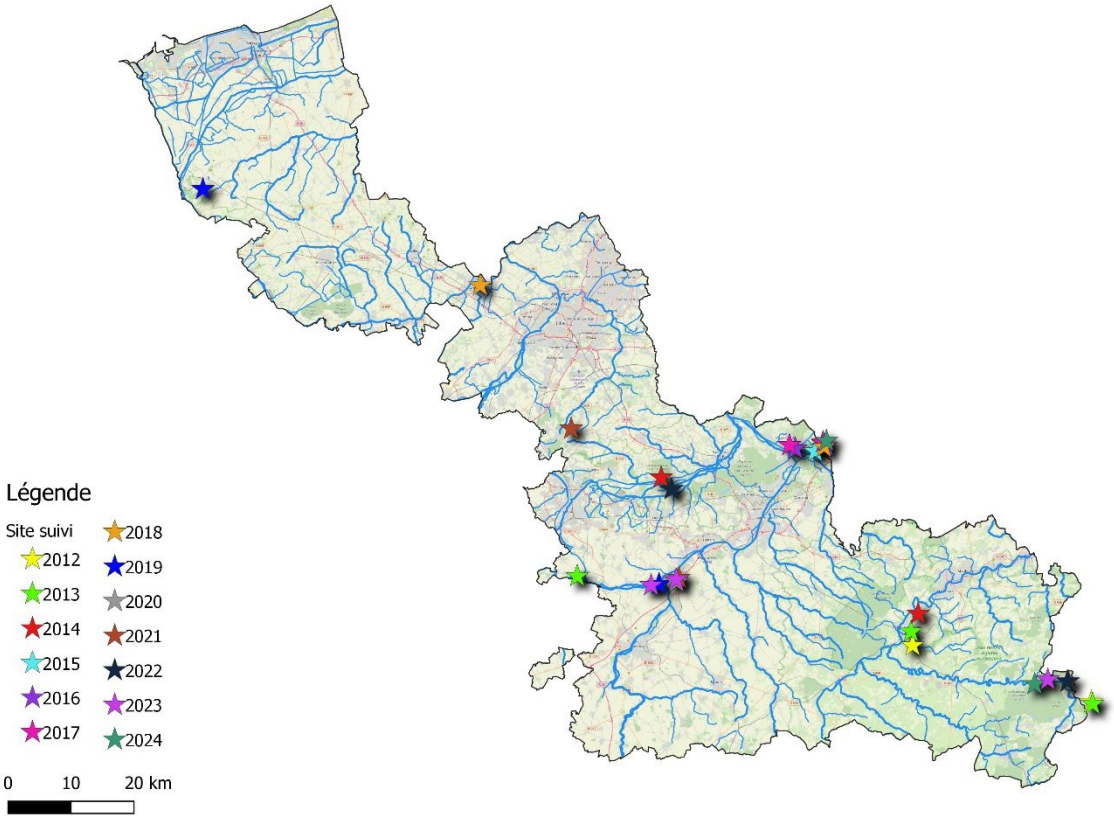


Figure 11 : Localisation des sites ENS

Livrable :

- Rapport ENS des 4 sites de 2023

DIAGNOSTIC COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

- **Rédaction du rapport 2023**
- Le suivi de la disposition no-kill BRO/ANG (mesures sur les espèces patrimoniales) – Bourbourg par pêche complète
- Les inventaires des zones de frayères pertinentes (par pêche, trait d'épuisettes, nasses ounquick sampling)
- L'enquête sur le crabe chinois sur le territoire communautaire et point sur la colonisation du gobie à tâche noire le territoire de la CUD



Réalisation du programme 2024 :

Inventaires réalisés sur le canal de Bourbourg à Dunkerque et le canal de Mardyck à Loon-Plage. Nous devions également effectuer un inventaire sur le canal de Bergues, mais la conductivité étant trop élevée, nous n'avons pas pu le réaliser.
Poursuite de l'enquête sur la présence du crabe chinois auprès des pêcheurs amateurs.

RESEAU DE STATIONS D'INVENTAIRE PISCICOLE

PROGRAMME D'INVENTAIRE PISCICOLE 2024

La connaissance piscicole est un élément crucial au cœur du métier de technicien de la fédération de pêche du Nord, puisqu'elle oriente toutes les mesures de gestion, de préservation des espèces et de leurs milieux ainsi les priorités en matière de restauration des milieux. Par ailleurs l'expertise scientifique de la fédération est mise à profit de nos partenaires techniques dans l'évaluation du gain écologique des travaux engagés. Le poisson reste un indicateur très pertinent de l'état générale de nos milieux aquatiques. Dans cette optique, chaque année un planning d'inventaire est défini en interne et permet de cibler un ou plusieurs objectifs :

- Réseau de connaissance : permet d'appréhender l'évolution des peuplements et d'avoir une connaissance robuste, notamment en cas de pollution ou perturbation grave affectant les milieux aquatiques. L'objectif étant d'avoir une vision la plus globale de notre territoire en ayant dans la mesure du possible un suivi le plus exhaustif possible de nos principaux cours d'eau. Ce réseau permet de compléter la connaissance sur le territoire et de pouvoir réaliser des atlas de répartition des espèces notamment.
- Suivi de travaux spécifiques : Plusieurs opérations de restauration des milieux aquatiques ont été réalisées depuis 15 ans, que ce soit en maitrise d'ouvrage de la fédération ou par nos partenaires. Certains projets d'ampleurs ont fait dès leur conception d'un suivi des peuplements piscicoles afin de pouvoir démontrer le bienfondé de ces opérations (Frayères de Marpent, Travaux de restauration de la continuité écologique à Vertain, Frayère d'Erquinghem-Lys…)
- Suivi de plan de gestion : C'est notamment le cas sur la rivière Selle et les 2 Helpes depuis des années, où les stations de suivis permettent d'appréhender globalement toutes les opérations réalisées sur ces cours d'eau (Entretien et surtout restauration). Ce suivi permet aussi de mettre en exergue des pressions externes au cours d'eau, qui bien souvent impactent considérablement les milieux aquatiques (assainissement, apport de terre en provenance du bassin versant,…)
- Suivis spécifiques des espèces repères (Truite fario, Brochet, Barbeau) et à certaines espèces cibles (Anguille, loche d'étang)
- Enfin un dernier réseau de site a été créé en 2021, qui s'appuie sur des inventaires existants et a été complété. Il concerne le suivi de la mesure de gestion NoKill

➢ **Envoi du planning inventaire aux AAPPMA, Police de l'eau et Partenaires techniques et financiers**


PÊCHE

PLANNING DES INVENTAIRES 2024 – V4

Table des matières

Avril 2024 2
Juin 2024 2
Juillet et août 2024 2
Septembre 2024 3
Octobre 2024 4
Carte des Inventaires FD59 2024 5

Avec le concours technique et financier :

- **Réalisation des plannings du 2ème semestre et envoi à la Police de l'eau, AAPPMA et partenaires**
- **Saisie des résultats sur le logiciel WAMA**
- **Envoi de l'annuaire WAMA 2024 à l'OFB, DTTM, DREAL, Région Hauts-de-France et AEAP.**

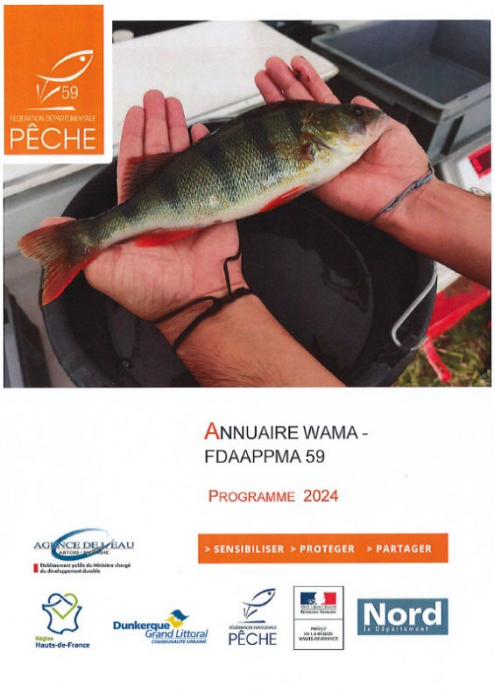
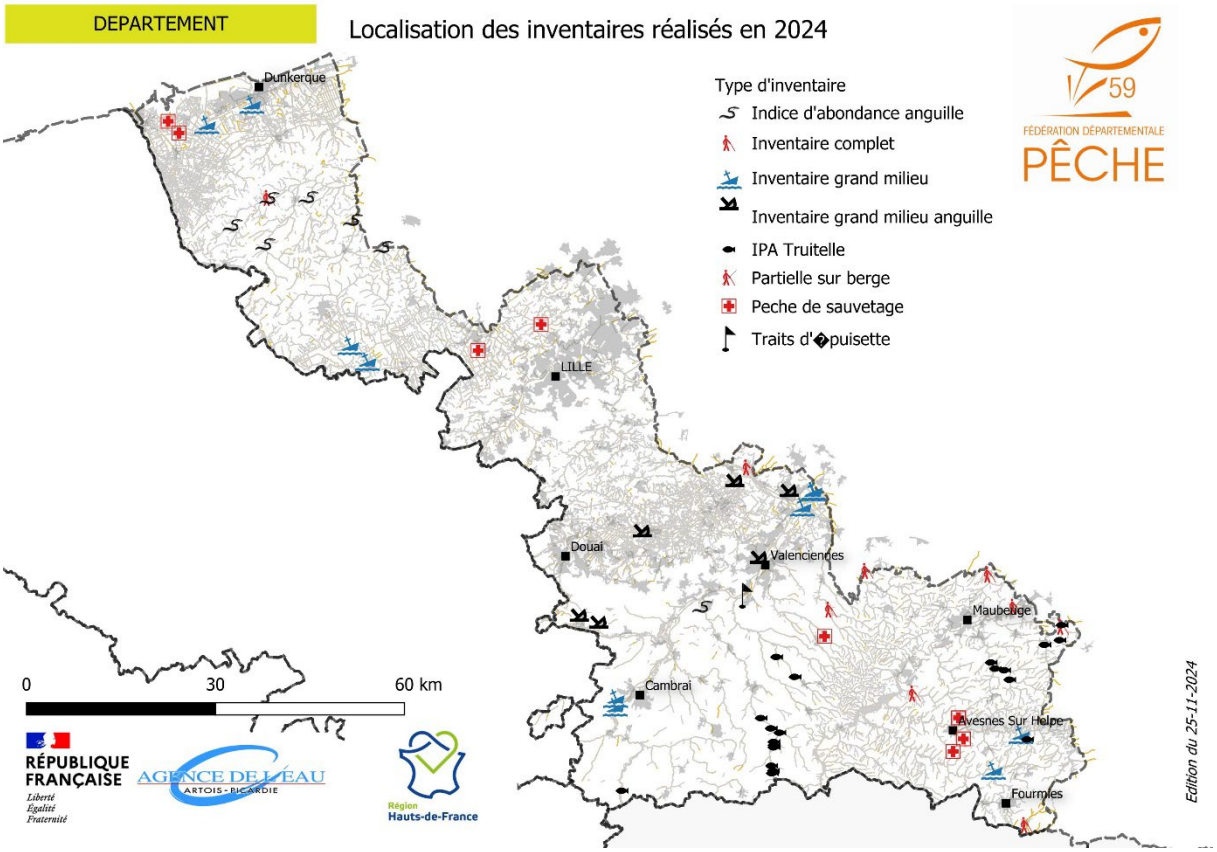


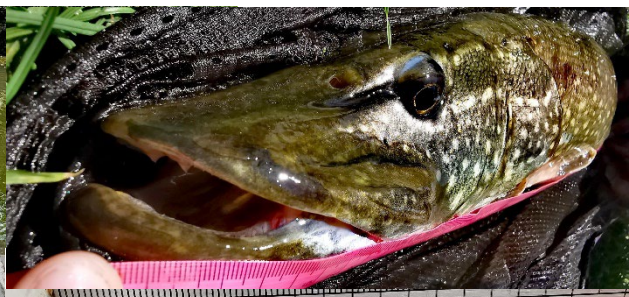
Tableau 3 Listing des inventaires réalisés en 2024

Cours d'eau/ plan d'eau	Station_Commune	Technique d'inventaire
Yser	VOLCKERINCKHOVE	Indice d'abondance anguille
Yser	ESQUELBECQ	Indice d'abondance anguille
Peene Becque	OCHTEZEELE	Indice d'abondance anguille
Sale Becque	WORMHOUT	Indice d'abondance anguille
Vleeterbeek	GODEWAERSVELDE	Indice d'abondance anguille
Ey Becque	STEENVOORDE	Indice d'abondance anguille
Selle	DOUCHY-LES-MINES	Indice d'abondance anguille
Tarsy	MONCEAU-SAINT-WAAST	Inventaire complet
Trouille	VILLERS-SIRE-NICOLE	Inventaire complet
Hante	BOUSIGNIES-SUR-ROC	Inventaire complet
Yser	ESQUELBECQ	Inventaire complet
Anorelles	ANOR	Inventaire complet
Calonne	FLINES-LES-MORTAGNE	Inventaire complet
Aunelle	WARGNIES-LE-PETIT	Inventaire complet
Ruisseau de Bavay	BETTRECHIES	Inventaire complet
Bourre	MERVILLE	Inventaire grand milieu
Ruisseau du Pont de Sains	FERON	Inventaire grand milieu
Canal de Condé-Pommerueil	CONDE-SUR-L'ESCAUT	Inventaire grand milieu
Canal de pré à vins	MORBECQUE	Inventaire grand milieu
Canal de Bourbourg	DUNKERQUE	Inventaire grand milieu
Canal de Mardyck	LOON-PLAGE	Inventaire grand milieu
Canal de Saint Quentin	FONTAINE-NOTRE-DAME	Inventaire grand milieu
Frayère de Fontaine notre Dame	FONTAINE-NOTRE-DAME	Inventaire grand milieu
Plan d'eau parc de l'Abbaye	LIESSIES	Inventaire grand milieu
Scarpe canalisée	VRED	Inventaire grand milieu anguille
Scarpe canalisée	SAINT-AMAND-LES-EAUX	Inventaire grand milieu anguille
Escaut canalisé	FRESNES-SUR-ESCAUT	Inventaire grand milieu anguille
Escaut canalisé	VALENCIENNES	Inventaire grand milieu anguille
Canal du Nord	ARLEUX	Inventaire grand milieu anguille
Canal de la Sensée	AUBENCHEUL-AU-BAC	Inventaire grand milieu anguille
Hante	BOUSIGNIES-SUR-ROC	IPA Truitelle
Hante	COUSOLRE	IPA Truitelle
Thure	COUSOLRE	IPA Truitelle
Escaut rivière	HONNECOURT-SUR-ESCAUT	IPA Truitelle
Selle	NEUVILLY	IPA Truitelle
Selle	MONTAY	IPA Truitelle
Ruisseau de Richemont	MONTAY	IPA Truitelle
Selle	LE-CATEAU-CAMBRESIS	IPA Truitelle
Selle	LE-CATEAU-CAMBRESIS	IPA Truitelle
Solre	OBRECHIES	IPA Truitelle
Solre	CHOISIES	IPA Truitelle
Solre	SOLRINNES	IPA Truitelle
Solre	SOLRINNES	IPA Truitelle
Selle	LE-CATEAU-CAMBRESIS	IPA Truitelle
Selle	SAINT-BENIN	IPA Truitelle
Selle	SAINT-SOUPLET	IPA Truitelle
Selle	SAINT-SOUPLET	IPA Truitelle
Rieut trouble	LIESSIES	IPA Truitelle
Ruisseau Saint-Georges	ESCARMAIN	IPA Truitelle
Ruisseau Saint-Georges	SALESCHES	IPA Truitelle
Frayère de Marpent	MARPENT	Partielle sur berge
Ruisseau Saint Pierre	BAS-LIEU	Peche de sauvetage
Ruisseau Saint Pierre	BAS-LIEU	Peche de sauvetage
Ruisseau du Fourmanoir	AVESNELLES	Peche de sauvetage
Ruisseau du Fourmanoir	AVESNELLES	Peche de sauvetage
Ruisseau demi-route	AVESNELLES	Peche de sauvetage
Ruisseau demi-route	AVESNELLES	Peche de sauvetage
Ruisseau Saint Pierre	BAS-LIEU	Peche de sauvetage
Rhonelle	VILLEREAU	Peche de sauvetage
Grand Denna	LOON-PLAGE	Peche de sauvetage
Winkaert Vliet	CRAYWICK	Peche de sauvetage
Becque Dewasier	QUESNOY-SUR-DEULE	Peche de sauvetage
Roslière becque Dewasier	QUESNOY-SUR-DEULE	Peche de sauvetage
Rivière des Layes	LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES	Peche de sauvetage
ZEC de Maing	MAING	Traits d'épuisette

Le réseau des inventaires réalisé en 2024 couvre bien l'intégralité du territoire du département du Nord, tout en sachant que des roulements sont réalisés sur les stations pour avoir une « fraicheur » de la donnée régulièrement. Pour chaque station la méthode d'inventaire est définie en fonction de la typologie du milieu échantillonné, à savoir inventaire à pied ou à partir d'une embarcation. En 2024, il y a globalement autant de pêche à pied que de pêche grand milieu. Ces inventaires intègrent un réseau de connaissance (Bourre, Anorelles, Calonne, Aunelle, Ruisseau de Bavay, canal de Bourbourg, canal de Mardyck), un suivi de travaux de restauration (Hante, Yser, Ruisseau du Pont de Sains, Canal de Condé Pommereuil, canal de Saint Quentin, Canal de Pré à vins), ou encore un programme plus général de suivi de Plan de Gestion d'Entretien/ Restauration (Tarsy, Trouille). Notons également plusieurs pêches de sauvetage avant travaux. Le suivi des espèces anguille ou encore Truite fario a déjà été présenté précédemment.



Pour cette année 2024, nous avons réalisé un fichier excel spécifique, nous permettant de directement saisir sur le terrain les données biométriques des individus échantillonnés. Le test 2024 est concluant et permet de gagner un temps non négligeable puisque ces données sont directement intégrées à la base WAMA au retour du terrain





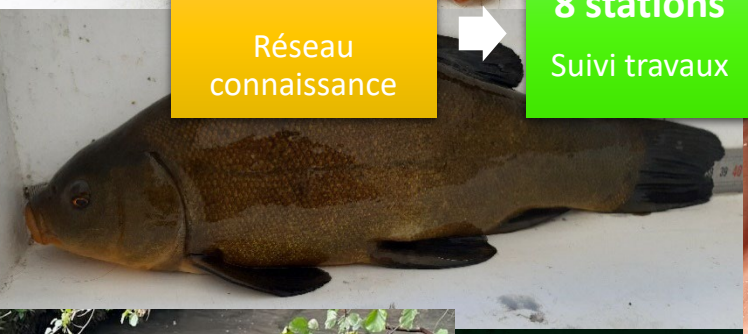
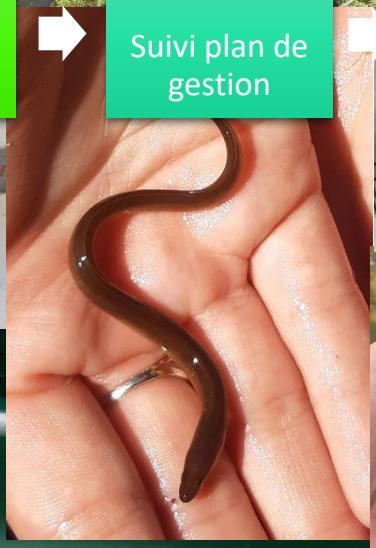


24 stations
Réseau connaissance

8 stations
Suivi travaux

2 stations
Suivi plan de gestion

20 stations
Suivi espèces repères







OUTIL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

PDPG 2.0

Le PDPG 2.0 pour la période 2024-2029 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation par le préfet à la date du 18/10/2024. Cet arrêté entérine le travail technique réalisé pour l'élaboration de ce document. La validation technique a été faite lors d'un comité de pilotage le 26/05/2024.

L'année 2024 a été mise à profit pour finaliser les ultimes compléments aux différents documents, notamment la rédaction par nos partenaires des préfaces (Agence de l'Eau Artois Picardie, Région Hauts de France, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Association Régionale de Pêche des Hauts de France, Président de la Fédération de pêche du Nord).

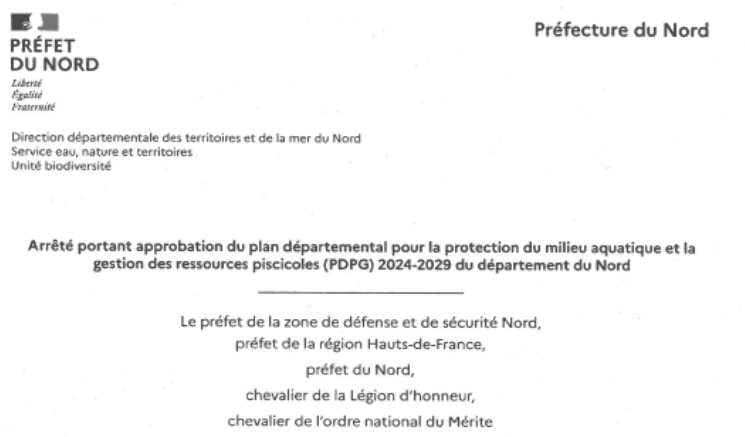
Les services de la DDTM ont également pu valider la conformité du PDPG au SDAGE, PLAGEPOMI et aux différents SAGEs après consultation de ces derniers

Pour rappel le PDPG est composé de plusieurs documents complémentaires :

- 1. Contexte et Introduction du PDPG (KLEINPRINTZ, 2023)
- 2. Méthodologie générale du PDPG (KLEINPRINTZ, 2022)
- 3. Bilan technique de la mise en œuvre du PDPG de 2005 (KLEINPRINTZ & PREVOST, 2022)
- 4. Synthèse départementale de l'état des contextes piscicoles (KLEINPRINTZ, 2023)
- 5. 29 Fiches contextes détaillées et tableaux des pressions et propositions d'actions en Pièces-jointes (KLEINPRINTZ, 2021/ 2022) + 29 fiches de synthèses par contexte (BIOTOPE 2022)
- 6. Atlas de l'aire de répartition des espèces piscicoles (KLEINPRINTZ, 2023)
- 7. Poster « Poissons et écrevisses du département du Nord » (KLEINPRINTZ, 2023)
- 8. Cartographie simplifiée des contextes piscicoles PDPG 2.0 avec couche SIG 8824en PJ (KLEINPRINTZ, 2023)

L'ensemble de ces documents sera disponible en téléchargement sur notre site internet (La page est en cours de finalisation à cette heure) et disponible également sur la GED de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Une version imprimée des fiches de synthèse est également en cours de finalisation et sera envoyée aux différentes AAPPMA ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers.



PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Nord

Direction départementale des territoires et de la mer du Nord
Service eau, nature et territoires
Unité biodiversité

Arrêté portant approbation du plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2024-2029 du département du Nord

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

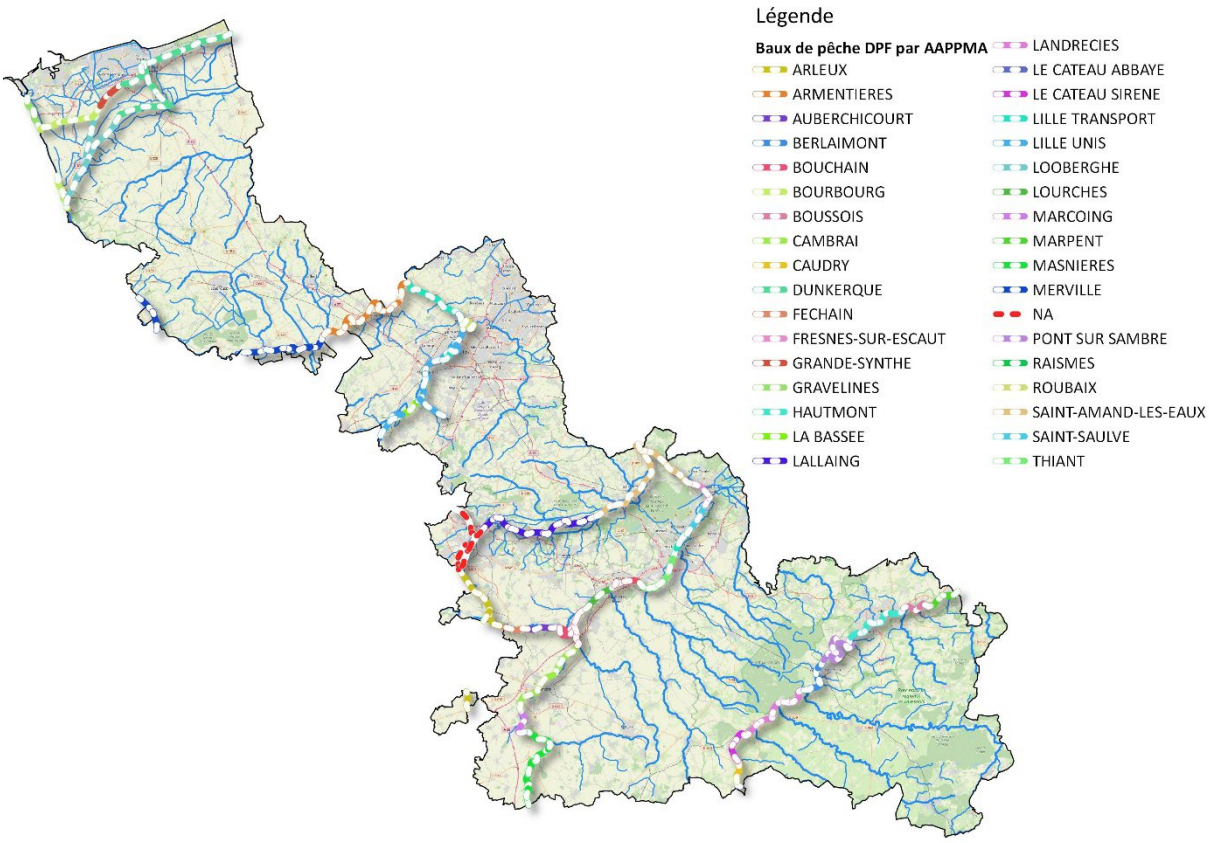
<u>Livrable</u> :

- AP d'approbation du PDPG 2.0
- Mise en ligne des documents du PDPG sur le site internet de la Fédération de pêche



Figure 12 Les différents documents constituants le PDPG 2.0 2024-2029

La Fédération de pêche du Nord loue les droits de pêche des canaux relevant du domaine public fluvial (DPF) et en rétrocède la gestion aux AAPPMA du département. L'exercice de ces droits de pêche implique une obligation de gestion piscicole conformément à l'article L.433-3 du Code de l'environnement, qui stipule : « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche. »



Attribution des lots de pêches aux AAPPMA

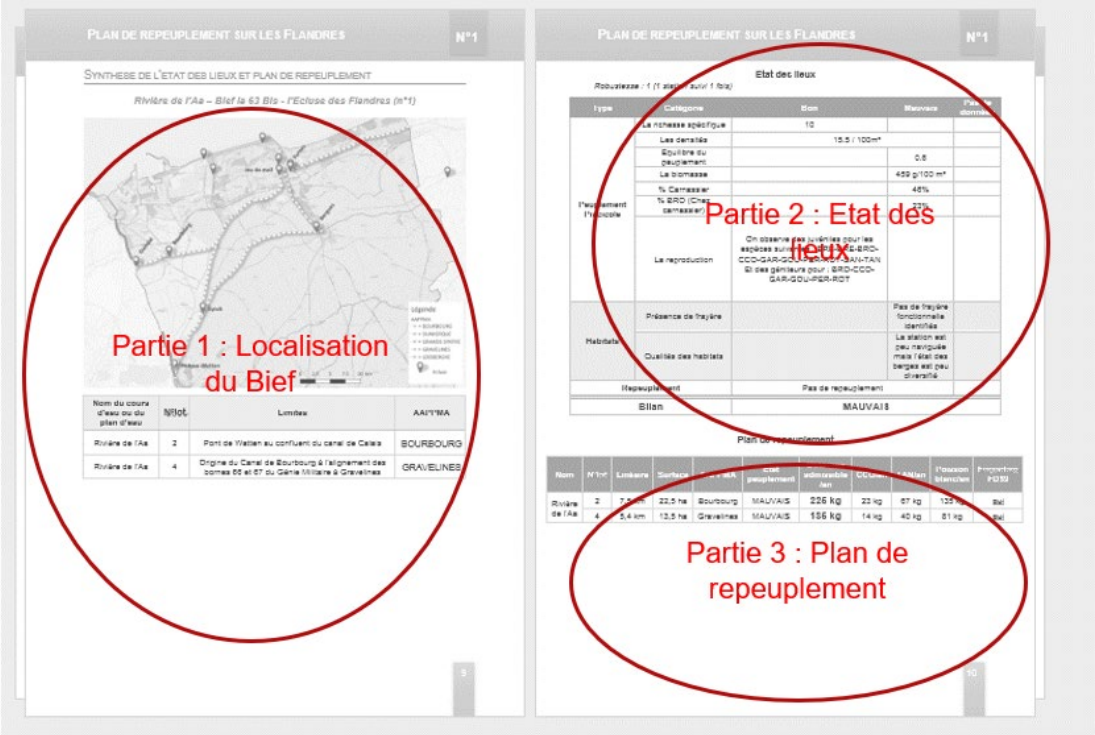
Dans ce cadre, la Fédération a décidé de mettre en place un Plan de repeuplement du DPF cohérent avec les capacités biologiques de ces milieux aquatiques.

La méthodologie employée consiste à réaliser un état des lieux pour chaque bief en s'appuyant sur les données piscicoles disponibles (notamment les inventaires piscicoles). Sur la base de cet état des lieux, un plan de repeuplement est élaboré, en cohérence avec les spécificités écologiques et biologiques identifiées.

Le travail est en cours de finalisation avec l'élaboration de **huit plans de repeuplement** couvrant les grands bassins du territoire. Ces plans incluent :

- Une présentation du contexte propre à chaque bassin (caractéristiques des cours d'eau, navigation, activités de loisir comme la pêche) ;
- Un état des lieux piscicole, basé sur les données du **PDPG 2.0** ;

- Un état des lieux de chaque biefs, accompagné du plan de repeuplement détaillé pour chacun d'eux.



PRESERVATION DE L'INTEGRITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

CODERST

Participation aux différentes sessions mensuelles du CODERST.

RAPPORT DE PERTURBATION

Le département du Nord étant très vaste et les pollutions insidieuses et parfois localisées à des endroits pas forcément accessibles, malgré une présence des techniciens sur le terrain et surtout des agents de surveillance, toutes les perturbations et en l'occurrence les pollutions ne peuvent être identifiées. Forte de plus de 20 000 pêcheurs sur tout le territoire, la fédération peut cependant compter sur ces sentinelles pour nous faire remonter ces problématiques. En 2024, plusieurs pollutions avec ou sans mortalité piscicole ont été centralisées par nos services et les informations ont été transmises aux services compétents selon les cas :

- Pollution au Gazole de la rivière Thure. Le 16/01/2024
- Pollution d'origine organique sur la Peene Becque à Wormhout et l'Yser à Bambecque avec mortalité piscicole. Le 06/08/2024
- Pollution organique sur la rivière Rhonelle à Villers-Pol. Le 19/08/2024
- Pollution d'origine ICPE sur le Bieren Dick à Bierne, le 19/08/2022
- Pollution dans les douves de Gravelines suite à l'incendie d'un bus (eau d'extinction du feu). Le 03/09/2024
- Pollution aux eaux usées de la Marque urbaine à Marquette-lez-Lille. Le 20/09/2024



Figure 13 Mortalité d'anguille sur la Penne becque (A gauche) et pollution organique sur la Rhonelle (A droite)

AVIS TECHNIQUE A L'ADMNISTRATION SUR DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

Rédaction d'avis technique DLE sur les dossiers :

- Rédaction d'un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la reconstruction du site de Warande pour la sécurisation électrique du Dunkerquois

TRAVAIL ARRETE PREFECTORAL PECHE EN EAU DOUCE

Annuellement nous échangeons avec les services de la DDTM pour la rédaction de l'Arrêté Préfectoral annuel relatif à l'exercice de la pêche en eau douce. Certains articles sont revus pour être le plus clair possible pour le pêcheur et pour intégrer certaines dispositions réglementaires.

Parmis les mesures phares du nouvel arrêté préfectoral en matière de préservation des ressources piscicoles citons :

- Rajout de la Hante dans la liste des cours d'eau « No-Kill » pour l'Ombre commun

Un travail de « dépoussiérage » a été effectué dans la liste des considérants pour plus de clareté et lisibilité.

Le préfet de département (R432-1-1) a en charge l'établissement des inventaires considérés, avec pour les espèces de la liste 2 une fenêtre glissante de 10 ans. **L'arrêté préfectoral initial en vigueur est paru le 7 février 2013 et nécessite donc d'être mis à jour.**

Cet arrêté préfectoral s'inscrit dans un cadre réglementaire concernant :

- **L'article L.432-3 du code de l'environnement** réprime la destruction des zones de frayères […]
- **Le décret n°2008-283 du 25 mars 2008** relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole [..] codifié aux **articles R.432-1 à R.432-1-5**.
- **L'arrêté ministériel du 23 avril 2008** fixnt la liste des espèces à protéger (poissons de la première et de la seconde liste, crustacés de la seconde liste).
- La **circulaire du 21 janvier 2009** visant « l'élaboration des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole au titre de l'article L432-3 du code de l'environnement »

La fédération de pêche du Nord, forte de ses données piscicoles, de sa connaissance du terrain, de l'analyse réalisée pour la mise à jour du PDPG a apporté un soutien technique aux services de la DDTM du Nord pour permettre une mise à jour de :

- La liste 1 : par ajout d'espèces concernées à des tronçons déjà cartographiés en 2013/ ajout de nouveaux tronçons et de la liste d'espèces associées
- Liste 2 : Réalisation d'une note méthodologique qui s'intéresse à proposer une cartographie des frayères des espèces de la liste 2 « poissons » (2P), pour les espèces Brochet (*Esox lucius*) et Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*).

Le travail réalisé en 2024 n'est à ce jour pas complètement terminé et sera prochainement fourni aux services de la DDTM en vue de la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral



Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Gildas KLEINPRINTZ

Responsable technique

Octobre 2024

Méthodologie de définition de la cartographie des frayères pour les espèces piscicoles de la Liste 2 (Brochet et Loche d'étang) pour la mise à jour de l'Arrêté préfectoral en application des articles R432-1 à R432-1-5 du code de l'environnement.

Livrable :

- Tableau et couches SIG de synthèse pour les espèces de la liste 1
- Note méthodologique pour les espèces de la liste 2 et couches SIG de synthèse

ANIMATION SCIENTIFIQUE

ASSISTANCE ET EXPERTISE SCIENTIFIQUE AUPRES DES MAITRES D'OUVRAGES ET DES SERVICES DE L'ETAT

Notre mission d'assistant à maitre d'ouvrage s'entend par une assistance technique concernant les travaux de restauration (thématique abordée plus loin) mais aussi nous apportons notre connaissance et notre expertise scientifique, parmi lesquelles en 2024 :

- Groupe de travail Retour d'expérience travaux et capitalisation des projets (AEAP)
- Sites naturels de compensation, méthodologie de priorisation des sites (CAMVS)
- Mise à jour des indicateurs (piscicoles et suivi de la restauration de la continuité écologique) du tableau de bord du SAGE Scarpe aval
- Groupe de travail ARB/ fédérations de pêche notamment sur le sujet de la bancarisation de la donnée
- Suivi des différentes Réunions N2000 Sambre, concernant la liste des études à retenir pour l'élaboration du DOCOB, les cahiers des charges pour le recrutement de prestataire et les résultats de ces appels d'offre
- Webinaire - captage d'eau et foret - le 23 janvier 2024
- Webinaire - embacles - le 08 mars 2024
- Webinaire - les pêcheurs peuvent restaurer les rivières avec des techniques à base de bois - le 12 avril 2024
- Webinaire sur les EEE organisés par le CEREMA - le 29 octobre 2024
- Webinaire "Faut-il couper les arbres pour ne plus être inondé ?" - le 05 novembre 2024
- Comités masse d'eau Lys - le 28 mai 2024 (Etat des lieux du SDAGE)
- Salon Hydro expo le 12 avril 2024
- Pêche de sauvetage la Rhônelle RD942 Pont du Ramponneau à Villereau - le 26 mars 2024
- Pêche de sauvetage Ruisseau Fourmanoir - le 24 juin 2024
- Pêche de sauvetage ruisseau bas-lieu - le 27 juin 2024
- Pêche de sauvetage Becque Dewasier à Quesnoy-sur-Deûle le 27 août 2024
- Pêche de sauvetage étang Becque Dewasier à Quesnoy-sur-Deûle - le 19 novembre 2024
- AMO CEN dans le cadre de la mise à jour de sites en gestion (Volet piscicole)

SUIVI SPECIFIQUE DES SAGES (CLE/ COMMISSION THEMATIQUES)

Concernant l'ensemble des SAGES, le président de la fédération ou son représentant est membre de droit de la CLE. Aussi pour chaque SAGE nous avons un administrateur référent chargé de participer aux différentes réunions de la CLE.

Pour les réunions techniques spécifiques le salarié référent de secteur y participe en fonction de la thématique abordée.

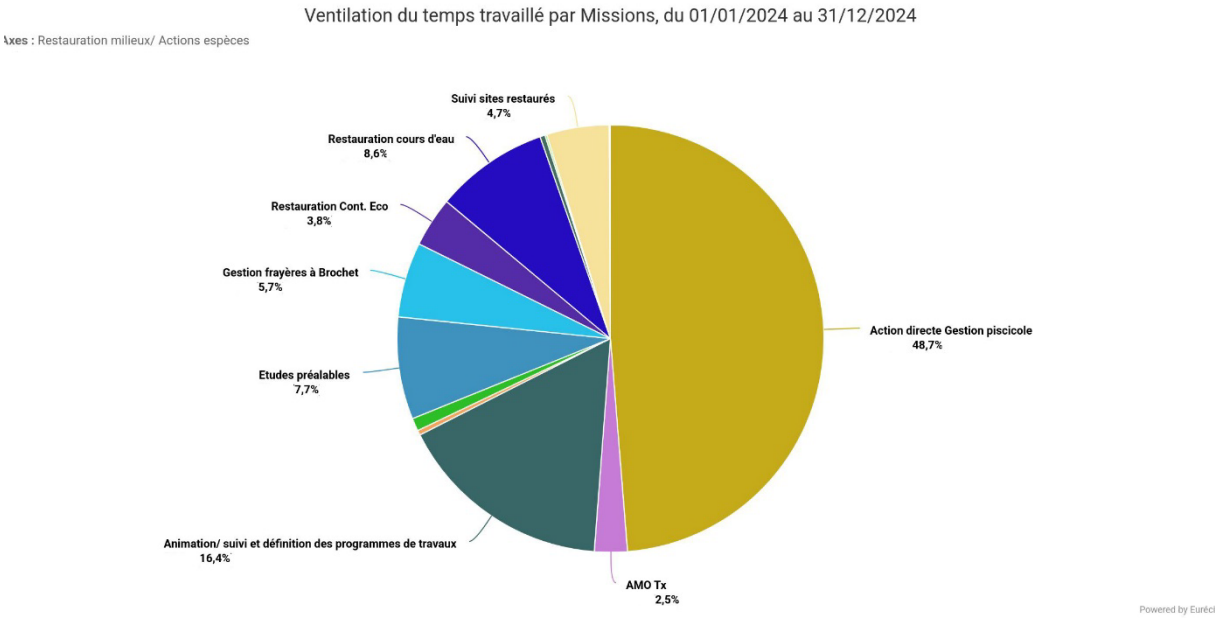


Figure 14 Répartition du temps passé sur la thématique "Travaux"

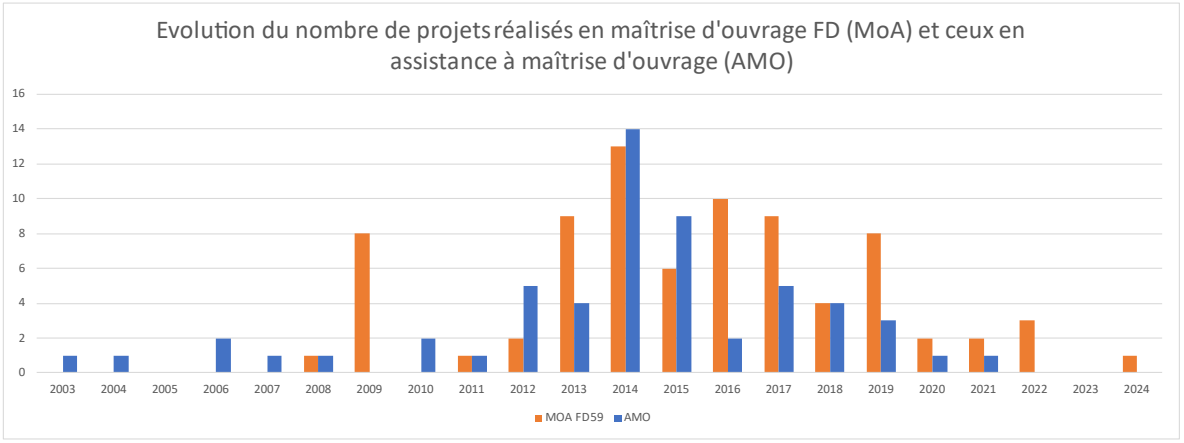
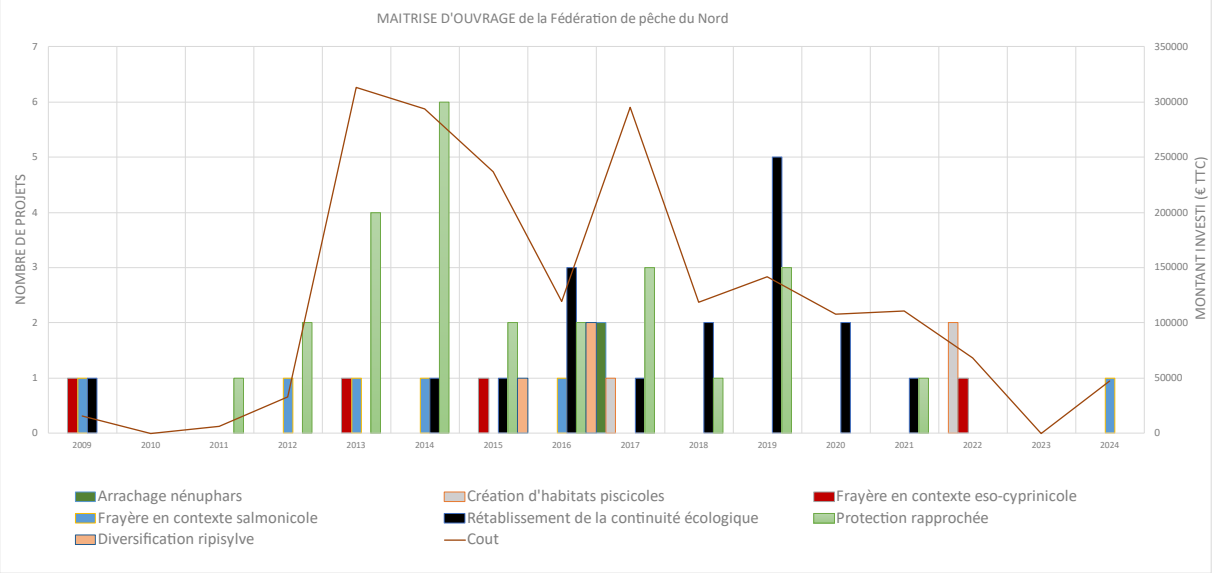


Figure 15 Evolution des projets annuels réalisés soit en Maîtrise d'Ouvrage (MoA) ou en Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO)



Année	Cout	cout calcul	Nb projets	Nature projets	Bilan financier	Bilan projets
2009	3061,76		1	RCE	**15602,42**	**3**
	7469,26		1	Frayère eso-cypri		
	5071,4		1	Frayère salmo		
2010	0		0		**0**	**0**
2011	6063	6063	1	Protection rapprochée	**6063**	**1**
2012	30698	30698	2	Protection rapprochée	**32853,99**	**3**
	2155,99		1	Frayère salmo		
2013	196214,24	196214,24	4	Protection rapprochée	**313238,89**	**6**
	112359		1	Frayère eso-cypri		
	4665,65		1	Frayère salmo		
2014	185600,87	185600,87	6	Protection rapprochée	**268835,63**	**8**
	9768		1	Frayère salmo		
	73466,76		1	RCE		
2015	27376,84	27376,84	3	Protection rapprochée	**240462,36**	**5**
	4782		1	RCE		
	17802		1	Ripisylve		
	190501,52		1	Frayère eso-cypri		
2016	27376,84	27376,84	2	Protection rapprochée	**123185,32**	**8**
	8493,6		3	RCE		
	32066,4		2	Ripisylve		
	55248,48		1	Frayère salmo		
2017	129740,04	129740,04	3	Protection rapprochée	**288623,86**	**7**
	144474,22		1	RCE		
	12849,6		2	Arrachage nénuphars		
	1560		1	Habitats piscicoles		
2018	6325,42	6325,42	1	Protection rapprochée	**118524,64**	**3**
	112199,22		2	RCE		
2019	67119,91	67119,91	3	Protection rapprochée	**141781,75**	**8**
	74661,84		5	RCE		
2020	51976,8		1	RCE	**107910,9**	**2**
	55934,1		1	RCE		
2021	59074,2	59074,2	1	Protection rapprochée	**110773,56**	**5**
	51699,36		1	RCE		
2022	14 058	14 058	2	Diversification d'habitats	**68 343**	**3**
	54285	54285	1	Frayère eso-cypri		
2023	0		0		**0**	**0**
2024	47076	47076	1	Frayère salmo	**47076**	**1**
					1836199,32	**62**

Depuis 2009, la fédération de pêche du Nord a réalisé 62 projets de restauration des milieux aquatiques pour un montant total de plus de 1.8 millions d'euros. En 2024, 1 projet de restauration de surface de reproduction pour la truite fario a été réalisé sur la rivière Selle au Cateau -Cambrésis venant compléter les opérations de restauration déjà engagées ces 10 dernières années. Ce projet s'élève à 47 076€.

Depuis 2001-2002, plusieurs études (visant notamment la restauration de la continuité écologique) ont été initiées et tardent à se finaliser pour rentrer en phase travaux. Pour la grande majorité des cas, des délais non prévus initialement sont liés à des études géotechniques complémentaires en raison de la présence, soit d'ouvrages d'art soit des bâtiments au droit des projets.

Un projet de restauration de zone humide en bordure de la Sambre canalisée à Pont-Sur-Sambre a commencé à voir le jour avec la première phase d'abatage d'une ancienne peupleraie. Ce projet onéreux de base est pour le moment en stand-by, le temps de trouver un financement complémentaire pour l'export des terres présentant de nombreux déchets pierreux (non conforme à ce qui était prévus).

ANIMATION ET SUIVI DES PROGRAMMES DE TRAVAUX

La mise en œuvre des projets de restauration nécessite une recherche permanente de nouveaux projets qui s'opère à travers notre connaissance du territoire (Etudes et opportunités) et par les retombées de l'assistance à maitrise d'ouvrage et la délégation de certains projets. Ces projets sont compilés annuellement dans nos programmes d'investissement. Aussi ces programmes nécessitent d'être rédigés et suivis régulièrement (suivi des subventions, suivi comptable, suivi technique,…).

- Réunion avec élus de Noyelles-sur-Escaut pour le projet RCE sur leur commune - le 16 janvier 2024 et le 24 avril 2024
- Terrain suite à l'ouverture des vannes de l'OH de Noyelles-sur-Escaut le 28 mars 2024
- Terrain surveillance crue avec ouvertures des vannes de Noyelles-sur-Escaut - le 04 avril 2024
- Terrain surveillance Noyelles sur Escaut - le 23 avril 2024
- Surveillance vannes Noyelles-sur-Escaut - le 17 juin 2024
- COPIL Frayère de Nieppe - le 24 juin 2024
- Terrain ensemencement des berges à Noyelles-sur-Escaut - le 17 juillet 2024
- Visite huissier à Pont-sur-Sambre (préparation des travaux) - le 21 août 2024
- Interview avec un journaliste de l'Observateur pour les travaux de création d'une ZH à Pont-sur-Sambre - le 22 août 2024
- Lancement travaux de création d'une ZH à Pont-sur-Sambre - le 26 août 2024
- Visite de terrain avec l'entreprise DE BARBA pour le marché sur les travaux RCE à Noyelles-sur-Escaut - le 28 août 2024
- Réunion de chantier de travaux ZH à Pont-sur-Sambre - le 28 août 2024
- Réunion de chantier de travaux ZH à Pont-sur-Sambre - le 30 août 2024
- Visite de terrain avec l'entreprise FORETS ET PAYSAGES pour le marché sur les travaux RCE à Noyelles-sur-Escaut - le 02 septembre 2024
- Réunion de chantier de travaux ZH à Pont-sur-Sambre - le 06 septembre 2024
- Réunion de chantier de travaux ZH à Pont-sur-Sambre - le 13 septembre 2025
- Réunion avec les administrateurs pour le choix de l'entreprise retenue sur les futurs travaux RCE à Noyelles-sur-Escaut - le 24 septembre 2024

- Visite avec le service voirie du département pour l'étude de la frayère de Nieppe -le 16 janvier 2023
- Réunion visio avec la DREAL pour l'étude de lutte des EEE sur Marpent - le 28 février 2024
- Réunion COPIL étude lutte EEE sur Marpent - le 27 mars 2024
- Terrain prestation pêche de sauvetage Quesnoy-sur-Deule - le 23 mai 2024
- Réunion COPIL PRO étude RCE sur le moulin de la Foulerie à Solrinnes (la Solre) - le 03 juin 2024
- Surveillance frayère Marpent & relevés mesures physico-chimiques - le 22 janvier, le 31 janvier, le 13 février, le 26 février, le 17 avril, le 23 juillet, le 24 août, le 21 octobre, le 20 novembre 2024 et le 17 décembre 2024
- Réunion COPIL étude lutte EEE sur Marpent - le 02 décembre 2024
- Relevés de terrain avec Bief Caricaie dans le cadre du projet de restauration de continuité écologique du seuil d'Escarmain le 10 janvier 2024
- Réunion de lancement du projet de restauration de continuité écologique du moulin de l'ourdriaux le 16 janvier 2024
- Diagnostics et levés topographiques avec SOGETI dans le cadre du projet RCE du moulin de l'Ourdriaux le 29 janvier 2024
- Réunion avec propriétaires du moulin de l'Ourdriaux le 30 janvier 2024
- Visite de terrain mission géotechnique avec GINGER sur la rivière du Pont de Sains le 2 février 2024
- Visite de terrain périodes de crues sur la Solre dans le cadre du projet RCE Ferrière la Petite le 13 février 2024
- Visite terrain avec LANGLOIS dans le cadre de la recharge granulo sur la Selle le 26 avril 2024
- Terrain piquetage avec LANGLOIS dans le cadre de la recharge granulo sur la Selle le 15 mai 2024
- COPIL AVP RCE Moulin de l'Ourdriaux le 17 mai 2024
- Recharge granulo sur la Selle du 21 au 24 mai 2024
- Terrain presse recharge granulo sur la Selle le 28 mai 2024
- Visite technique et réception des travaux de recharge granulo sur la Selle le 29 mai 2024
- Visite de terrain avec GINGER sur le moulin de l'Ourdriaux le 2 août 2024
- Réunion point dossiers en cours avec GINGER le 29 octobre 2024
- Réunion avec propriétaires du moulin de Cartignies (convention signée) le 6 février 2024
- Réunion avec propriétaires du moulin de Ramousies (convention signée) le 26 février 2024
- Réunion avec propriétaires du seuil de Wignehies (convention signée) le 12 mars 2024
- Réunion avec propriétaires du moulin de Liessies (convention signée) le 29 février 2024
- Visite de terrain parc de l'Abbaye de Liessies avec les ENS et SMAECEA le 14 mars 2024
- Réunion propriétaire du moulin Vitoux à marbaix le 24 avril 2024
- Réunion avec a DDTM sur porjets RCE L2 le 7 juin 2024
- Visite de terrain avec GINGER sur le moulin de Cartignies le 16 septembre 2024
- Relevés topographiques sur la ZH de Berlaimont / fossé du Roy le 23 septembre 2024

En parallèle de ces réunion d'AMO l'animation concerne aussi :

- Le suivi administratif et financier des conventions précédentes
- Solde des programmes d'action précédents
- Rédaction du programme Silure (2025)

ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE MOULIN DE L'OURDRIAUX SUR L'HELPE MINEURE

En 2023, un projet de restauration de continuité écologique a été lancé sur l'Helpe mineure à Cartignies au niveau du moulin de l'Ourdriaux **ROE 31487.**

Ce projet a été appuyé par l'administration suite à l'envoi de courriers à destination des propriétaires d'ouvrages classés en Liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement.

Le bureau d'étude en charge du montage du projet est SOGETI Ingénierie.

Une première réunion de lancement avec l'ensemble du COPIL a été menée le 16 janvier 2024. Durant les deux premiers trimestres 2024, le bureau d'étude a réalisé l'ensemble des relevés de terrain attendus.

La réunion COPIL de restitution de l'AVP a été réalisée le 19 avril 2024. **Aucun scénario n'a été choisi en raison de l'absence d'expertise géotechnique.**

Un cahier des charges, rédigé par SOGETI, en vue du recrutement d'une entreprise a permis de cibler l'étude géotechnique de manière à :

- Mesurer l'impact de l'abaissement de la ligne d'eau sur la pérennité des bâtis ;
- D'anticiper d'éventuels besoins extérieurs sur les caractéristiques mécaniques des sols au droit de l'ouvrage.

Une visite de terrain en présence de l'entreprise GINGER a été réalisée en août 2024. Nous sommes en attente du devis de GINGER, mais nous souhaitons consulter une deuxième entreprise afin d'obtenir un autre avis, et de pouvoir faire un comparatif des coûts de cette étude.



Figure 5: Seuil du moulin de l'Ourdriaux

ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE RUISSEAU DE SAINT GEORGES A ESCARMAIN

En 2023, la Fédération de Pêche du Nord a initié un projet de restauration de continuité écologique sur l'ouvrage **ROE 89380** « Seuil d'Escarmain » situé sur le ruisseau du Saint Georges.

En 2024, le bureau Bief Cariçaie, choisi pour mener les études pré-travaux, a réalisé les campagnes de terrain et a fourni un pré-rapport AVP.

Ce projet a la particularité de contenir une prise d'eau en amont du seuil, qui alimente un ancien bras usinier pour des usages d'ordre privé : remplissage d'étang et fonctionnement d'une micro-turbine électrique artisanale.

Bief Caricaie étudie encore la possibilité de maintenir les usages actuels mais ces contraintes semblent peu compatibles avec notre projet, comme évoqué avec le propriétaire en question. Par ailleurs, nous n'avons pas obtenu de preuve concernant l'existence de son droit d'eau. Après interrogation auprès de l'administration il semblerait même qu'il n'y ait aucune trace d'un ancien moulin et qui plus est de l'étang.

Le COPIL devrait se réunir en fin d'année pour valider le choix d'aménagement.



Figure 3: Seuil d'Escarmain et prise d'eau en rive droite



Figure 4: Fonctionnement des usages privés en lien avec l'ouvrage



ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX RCE SUR LA RIVIERE DU PONT DE SAINS A FERON

Dans le cadre du projet de restauration de continuité écologique de l'ouvrage **ROE 31515** nommé « ouvrage de la pisciculture fédéral » situé sur la rivière du Pont de Sains à Féron, le dernier COPIL de restitution de la phase AVP a décidé d'intégrer 3 autres ouvrages situés en aval du site :

- **ROE 124897 « Seuil du pont de la RD951 »**
- **ROE 124898 « Ouvrage hydraulique de la Ferme du Pont-de-Sains »**
- **ROE 124899 « Seuil en enrochements »**

Ce projet global, plus ambitieux, a donc fait l'objet de nouvelles demandes d'autorisation auprès des propriétaires (Département et Association Traits d'Union), et de la recherche de financement.

Depuis le dernier COPIL du 14 décembre 2023, nous sommes au stade de l'AVP. **Un scénario d'aménagement a été choisi consistant à :**

- L'arasement du seuil en enrochement
- La levée des vannes de l'ouvrage de la Ferme du Pont de Sains
- L'aménagement du lit avec de la granulométrie grossière
- La création d'une rampe en enrochement sur le tronçon entre les vannes de l'ouvrage et le pont départemental
- L'aménagement d'une canalisation gravitaire pour garantir l'alimentation des bassins de la ferme du Pont-de-Sains.

En 2024, nous avons dû réaliser des démarches supplémentaires en vue de réaliser des études géotechniques pour mener à bien les aménagements choisis lors du COPIL.

C'est l'entreprise GINGER qui a été retenue pour réaliser les investigations géotechniques. Les interventions ont eu lieu en octobre 2024 (sondages, reconnaissances de fondation, 4 piézomètres, 4 carottages etc.)

Sur cette fin d'année 2024, AQUATEC, qui a en charge de réaliser les études pré-travaux du projet, établira un protocole de manœuvre des vannes de l'ouvrage de la Ferme du Pont de Sains, à coupler avec des mesures de niveaux d'eau de la rivière (amont/aval du vannage, et au niveau du bassin dans la propriété de l'Association Traits d'Union). Des relevés de niveau d'eau des 4 piézomètres installés par GINGER sera également entrepris.

Les manœuvres de vannes devront être réalisées à l'étiage 2026 pour que l'entreprise GINGER puisse calculer d'éventuels tassements de sols suite à l'abaissement du niveau d'eau. Un suivi piézométrique sera mené par GINGER qui pourra alors produire le rapport G5.



Figure 16: Vannage de la Ferme du Pont de Sains (à gauche en crue) et seuil du pont départemental (à droite)

ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LA SOLRE A SOLRINNES

Depuis 2021, la Fédération de Pêche du Nord a lancé un projet ambitieux de restauration de la continuité écologique de la Solre sur 3 ouvrages hydrauliques situés sur la commune de Ferrière-la-Petite. Il s'agit des ouvrages :

- **ROE 120787 « Seuil de dérivation de la Solre »**
- **ROE 31763 « Seuil de Ferrière-la-Petite »**
- **ROE 88777 « Seuil de la rue du Lieutenant Boucly** »

Le bureau d'étude ARTELIA a en charge la réalisation des études pré-travaux.

Le projet est au stade AVP. Le bureau d'étude a proposé deux scénarios d'aménagement possibles **mais aucun choix d'aménagement n'a pu être décidé** en raison du manque d'information d'un potentiel impact d'abaissement / d'élévation du niveau d'eau sur les ouvrages. Une étude géotechnique est nécessaire pour le choix du futur scénario d'aménagement, et doit inclure 2 ouvrages d'art supplémentaires appartenant au Département.

L'entreprise GINGER a réalisé les premières investigations géotechniques en berge en novembre 2023. Il était prévu d'attendre la diminution des hauteurs d'eau et de reprendre les recherches géotechniques dans le lit de la Solre en mai 2024. Malheureusement, les événements pluvieux à répétition durant le printemps et l'été 2024, n'ont pas permis l'abaissement du niveau de la Solre, nécessaire pour mener les derniers relevés. Les investigations géotechniques ont été repoussées et réalisées fin août 2024.

Actuellement l'étude géotechnique est en cours de finalisation.

Nous espérons une restitution de l'étude dans un prochain COPIL en début de semestre 2025.



Figure 17: seuil dérivation de la Solre (à gauche), seuil de Ferrière-la-Petite (milieu), seuil du lieutenant Boucly (à droite)

Le Moulin de la Foulerie située sur la commune de Solrinnes, fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle sur la restauration de la continuité écologique de la Solre. Il y a deux ouvrages traités dans cette étude.

La phase AVP a été réalisée en 2023 et un COPIL avait été organisé. Toutefois, l'un des propriétaires, Monsieur LECLERCQ, était absent.

N'ayant aucune réponse du propriétaire, une note technique a été rédigé afin de lui expliquer le projet retenu au stade AVP.

Une réunion COPIL pour la restitution de la phase PRO a été organisée avec le bureau d'études CE3E le 03 juin 2024. Durant cette réunion, l'ensemble des propriétaires étaient présents. Toutefois, Monsieur LECLERCQ propriétaire de la pâture adjacente et son exploitant ont montré des réticences face au tracé proposé dans le projet. Le point bloquant soulevé concerne notamment la perte de surface de leur terrain. Ils souhaitent laisser au maximum la rivière dans son lit actuel.

Lors de la réunion, il a été rappelé sur le profil très rectiligne de la rivière ne correspond pas au tracé naturel et fonctionnel de la rivière. Un tracé rectiligne ayant tendance à accélérer les vitesses d'écoulement, aggravant d'avantage les crues.

Face à ce point bloquant, une visite sur le terrain a été programmé rapidement le 12 juillet 2024, afin de discuter des possibilités d'aménagements. Le propriétaire a réaffirmé son souhait se laisser au maximum la rivière dans son lit actuel. Il a donc été demandé au bureau d'études de retravailler sur un changement au niveau du tracé.

Le bureau d'études CE3E a envoyé les rapports DLE et DCE du projet, en intégrant les modifications demandées, au mois d'octobre.

Un nouveau courrier doit être envoyé aux propriétaires pour montrer les modifications proposées concernant le tracé. Un mail va être également rédigé et envoyé aux membres du COPIL. Cela sera fait fin décembre 2024 ou en janvier 2025.

A noter : de nombreuses inondations sont survenus chez Monsieur DHOUDAIN en 2024, dont une début janvier (02 janvier), fin février (23 février) et le 02 août 2024.

Livrables :

- Note technique à destination du propriétaire Monsieur LECLERCQ, absent lors du COPIL de restitution de la phase AVP.
- Compte rendu de la réunion COPIL de restitution de la phase PRO
- PPT de la réunion COPIL de restitution de la phase PRO
- Rapport PRO élaboré par le bureau d'études CE3E
- Rapport DLE et pièces administratives élaborés par le bureau d'études CE3E
- Rapporte DCE et pièces administratives élaborés par le bureau d'études CE3E









ETUDE PREALALBLE A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE EOLOGIQUE DE L'ESCAUT RIVIERE A NOYELLES SUR ESCAUT

La commune de Noyelles-sur-Escaut possède un ancien moulin, qui est aujourd'hui sans vocation. L'ancienne bâtisse du moulin a été transformée en logements et le vannage est resté en état.

Face au délabrement de ce vannage, de son entretien, et face à la volonté de la mairie d'étendre son parcours de canoë-kayak, celle-ci a souhaité la réalisation d'une étude du rétablissement de la continuité écologique.

L'Escaut rivière est le cours d'eau concernée par cette étude. L'Escaut rivière conflue avec l'Escaut canalisé à Cambrai après un passage de part et d'autre du canal de Saint Quentin (3 passages en siphon). Il s'agit d'une rivière à caractère salmonicole, qui présente pourtant très peu de populations de truite fario, cette dernière étant quasiment inexistante sur tout le secteur (KLEINPRINTZ, PDPG 2.0, 2024).

En 2021, le bureau d'études « Bief Cariçaie » a été choisi pour réaliser l'ensemble des études préalables. Celles-ci ont débuté dans le dernier trimestre de cette même année.

L'ensemble des études préalables ont été menées et se sont terminées en 2023.

Toutefois, à la suite d'un changement de la composition de l'équipe municipale en début d'année, il a fallu rencontrer les élus pour leur expliquer le projet et la nécessité d'intervenir sur l'ancien ouvrage hydraulique de la commune.

Une réunion s'est ainsi tenue le 16 janvier 2024, en présence de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du bureau d'études Bief-Cariçaie. De nouvelles questions ayant émergées quelques temps après, ils ont demandé une nouvelle réunion, afin que nous puissions répondre aux ultimes interrogations du conseil municipal. Une nouvelle réunion a été programmée le 24 avril 2024.

- **<u>L'ouverture des vannes</u>**

Entre temps, la mairie a informé la Fédération de Pêche du Nord le 27 mars 2024, qu'un habitant avait pris l'initiative d'ouvrir les vannes de l'ouvrage, alors fermées depuis quelques années, par peur de voir sa propriété, située en amont, être inondée lors d'importantes précipitations.

La Fédération de Pêche du Nord est rapidement intervenue afin de constater cette ouverture non encadrée et d'observer les répercussions potentielles.



18 février 2024 04 avril 2024

Figure 18. Comparaison de deux photographies de l'ouvrage en aval, avant (à gauche) et après (à droite) ouverture des vannes



18 février 2024 28 mars 2024

Figure 19. Comparaison de deux photographies des vannes, avant (à gauche) et après (à droite) ouverture des vannes



18 février 2024 04 avril 2024

Figure 20. Zoom sur les vannes, avant (à gauche) et après (à droite) ouverture des vannes



03 novembre 2020 28 mars 2024

Figure 21. Vue sur l'amont immédiat de l'ouvrage, avant (à gauche) et après (à droite) ouverture des vannes



03 novembre 2020 04 avril 2024

Figure 22. Vue comparative de l'Escaut rivière 500 mètres en amont, avant (à gauche) et après (à droite) l'ouverture des vannes

Ces observations et ce constat on fait l'objet d'une note spécifique, qui a été communiquée à : l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, la Communauté d'Agglomération de Cambrai, le Syndicat Mixte Escaut et affluents, l'AAPPMA de Cambrai, l'AAPPMA de Marcoing, et la mairie de Noyelles-sur-Escaut.



Certains habitants ont fait part à la mairie de leur mécontentement à la suite de l'ouverture des vannes. Il y aurait eu une tentative de les fermer et une deuxième ouverture en réponse. La mairie a donc installé des panneaux sur l'ouvrage, rappelant que toute manipulation était interdite.



Figure 23. Illustration d'un panneau installé sur l'ouvrage par la mairie

En partenariat avec la mairie de Noyelles-sur-Escaut, une note informative pour les habitants a été rédigée et communiquée.

Suite à l'ouverture des vannes, les berges furent nues et cela dérangea de nombreux habitants, notamment pour le côté visuel et potentiellement rebutant pour des personnes extérieures.

La Fédération de Pêche du Nord procéda à un ensemencement des berges avec un mélange de graines adapté. Seul le linéaire amont ayant une attractivité importante pour les habitants furent ensemencer, ceci afin de répondre aux attentes de la mairie.

L'ensemencement des berges a été réalisée en descendant l'Escaut rivière en canoë-kayak, sur 500 mètres linéaires. Les graines furent dispersées à la main.



Figure 24. Graines utilisées pour ensemencer les berges nues



Figure 25. Ensemencement des berges manuellement



Figure 26. Graines sur les berges nues



Figure 27. Visuels de l'Escaut rivière amont

- **<u>Recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux</u>**

En réponse à la dangerosité engendré par le maintien de l'ouvrage actuel, la mairie a donné son accord pour la réalisation des travaux.

La Fédération de Pêche du Nord a lancé un appel d'offre pour recruter une entreprise, pour la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique.

Deux entreprises demandèrent une visite sur le terrain pour se rendre compte du projet. Ces deux mêmes entreprises répondirent à l'appel d'offre.

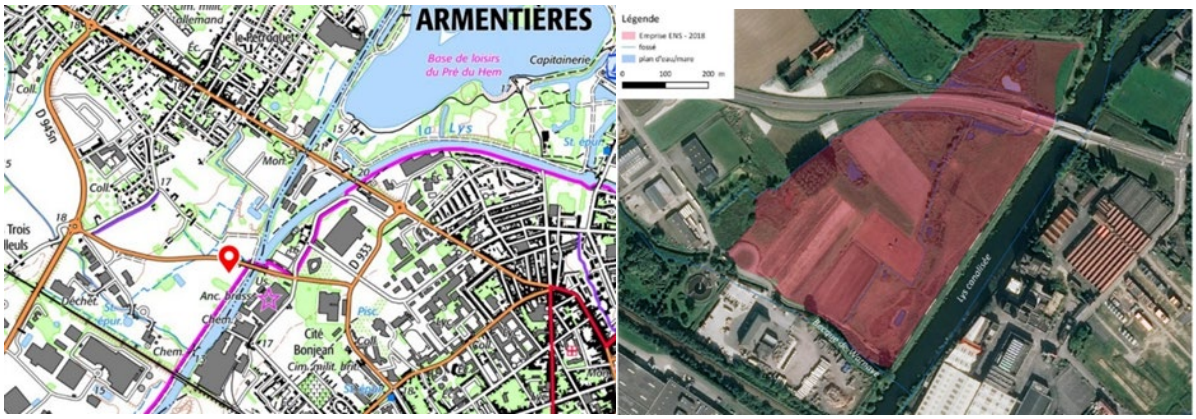
L'entreprise répondant au mieux au cahier des charges et ayant par la même occasion, l'offre la moins chere fût sélectionnée. Il s'agit de l'entreprise FORETS ET PAYSAGES, avec une offre de **420 657,84 € TTC.**

L'ensemble des éléments de l'analyse des offres sont disponibles dans les livrables.

<u>Livrables</u> :

- Constat de l'ouverture des vannes (document PDF)
- Courriers envoyés suite à l'ouverture des vannes, avec les PJ
- Présentations PPT réalisées lors des réunions avec la mairie de Noyelles-sur-Escaut
- Compte rendu du 16 janvier 2024
- Note regroupant l'ensemble des questions des élus de la mairie de Noyelles-sur-Escaut
- La note informative communiquée aux habitants par la mairie
- Les documents relatifs à l'appel d'offre pour le recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux
- Documents relatifs à l'analyse des offres

Une étude piscicole menée par la Fédération de pêche du Nord en 2018 a révélé qu'une portion de ce site ENS pouvait potentiellement servir de frayère au brochet (Zone Sud). Des observations ont confirmé cette hypothèse avec la détection de juvéniles de brochet. Actuellement, deux fossés s'écoulent le long de la liaison Nieppe-Armentières pour se déverser dans la Lys. Lors des périodes de crue, ces fossés débordent sur les prairies environnantes, créant ainsi des zones de reproduction propices aux brochets. Cependant, la présence d'un batardeau en aval entrave le passage des individus vers la Lys.



En 2023, grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la région Hauts-de-France, une étude a été lancée pour optimiser le fonctionnement hydraulique de cette frayère à brochets sur la Lys canalisée à Nieppe, sous la maitrise d'ouvrage de la Fédération de pêche du Nord, par le bureau d'études ARTELIA.

Au cours de la phase Avant-Projet (AVP), trois scénarios ont été présentés lors d'un Comité de Pilotage (COPIL) le 18/09/23 :

- **Scénario 1** : suppression du batardeau
- **Scénario 2** : suppression du batardeau, rétablissement d'un batardeau au niveau de la zone humide, et approfondissement de la frayère
- **Scénario 3** : ajustement de l'altimétrie du chenal, installation d'un nouveau batardeau et d'une vanne.

Lors de cette réunion, le scénario 3 a été identifié comme offrant la meilleure solution, bien que des questions subsistaient. Suite à des échanges approfondis, notamment par courriel et sur le terrain, avec différentes structures tels que l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Département du Nord (service de voirie et des espaces naturels), la mairie et les Voies navigables de France (VNF), **plusieurs problématiques ont été soulevées.**

Il est apparu que le passage de la faune piscicole à travers la buse reliant la zone d'étude à la Lys n'était pas optimal. Ainsi, son remplacement s'avère nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la zone. Cependant, cette opération de remplacement implique certaines contraintes, telles que la nécessité d'effectuer une étude géotechnique (Encore une !) du chemin de halage et de prendre des

précautions particulières concernant les vibrations pendant les travaux, en raison de la proximité du pont de la liaison Nieppe-Armentières.



À la suite de ces échanges, un nouveau scénario a été proposé pour le projet, **le Scénario 4**. Concrètement, il prévoit la **création d'une nouvelle confluence au sud de la zone, accompagnée d'un agrandissement de la frayère en tant que zone humide**. Ces ajustements offrent plusieurs avantages significatifs, notamment en termes de réduction des interférences avec le pont et permettent une gestion plus autonome des zones nord et sud du site. D'ailleurs, l'agrandissement de la zone, en plus d'offrir une superficie supplémentaire de reproduction pour le brochet, pourrait être bénéfique pour d'autres espèces patrimoniales recensées sur le secteur telles que les tritons alpestre et ponctué, ainsi que des espèces végétales comme *l'Oenanthe aquatica* et le *Ranunculus trichophyllus.*



Schémas de principe du scénario 4

Dans ce contexte, **le COPIL s'est réuni le 24/06/24** afin de discuter des suites de Lors de cette réunion, pour gagner du temps et réduire les coûts, il a été décidé de valider l'AVP en l'état et d'**étudier le scénario 4 dans la phase PRO. Cependant, afin d'étudier ce scénario 4, des études complémentaires sont nécessaires (topographie, modélisation, géotechnique, etc.).** Le bureau d'études ARTELIA a soumis une proposition financière complémentaire couvrant l'étude de ce nouveau scénario, ainsi qu'une estimation des coûts des études géotechniques à réaliser sur le chemin de halage.

- Visite de terrain pour le remplacement de la buse – le 11 décembre 2024
- COPIL AVP et présentation du Scénario 4 - le 24 juin 2024
- Demande de subvention complémentaire envoyer à l'agence le 7 juillet 2024

Livrable :

- CR COPIL 24 06 2024
- AVP Frayère Nieppe ARTELIA
- Etude Faune Flore AXECO

ASSISTANCE AUX PARTENAIRES EN CHARGE DE PROGRAMMES DE PLANNIFICATION ET DE REALISATION DE TRAVAUX

CONSEIL ET EXPERTISE TECHNIQUE POUR LA REALISATION DES ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX (PG ET OPERATIONS PONCTUELLES) ET DES OPERATIONS DE RESTAURATION

- Réunion CCPM point sur les ouvrages RCE prioritaires
- Réunion annuelle convention cadre CAMVS FD le 23 janvier
- PG Escaut rivière, réunion de présentation de l'étude de la CAC
- Suivi des différentes réunions du PAPI Sambre
- VNF terrain TD18 connexion frayère au canal de condé Pommereuil et suivi piscicole
- Suivi de la mise en œuvre d'une frayère à brochet en qualité de mesure compensatoire dans le cadre de la création d'une plateforme multimodale (GPMD)
- Suivi de la mise en œuvre d'une annexe alluviale à Flines les Mortagne dans le cadre de mesure compensatoire à la pollution de l'entreprise TEREOS
- Réunion de terrain en vue de la faisabilité technique d'une rivière de contournement à l'ouvrage de Liessies pour l'Helpe majeure (ENS/ SMAECEA)
- AMO USAN, dans le cadre de l'élaboration du PPRE de la Bourre
- AMO CUD Projet ACCLIMO des Moëres
- Terrain projet PNR Avesnois mise en place clôtures abreuvoirs sur l'Helpe majeure le 11 octobre 2024
- AMO SYMSAGEL, PPRE Lys, Laquette, Melde et affluents
- Réunion propriétaire du moulin Vitoux à Marbaix le 24 avril 2024
- Réunion avec la DDTM sur projets RCE L2 le 7 juin 2024
- Terrain visite du seuil de Noyelles sur Sambre avec le département le 17 mai 2024
- Visite de chantier du département pose de blocs pont de Ramponneau sur la Rhônelle à Villereau le 5 juin 2024
- WEBINAIRE "La référence dans tous ses états, de la théorie à la pratique" le 30 janvier 2024
- Réunion COTECH érosion des sols ruissellemment CAMVS le 19 février 2024
- WEBINAIRE "Fossés talus et bocages quels outils ?" le 28 mars 2024
- Réunion indicateur SAGE Scarpe aval le 14 mai 2024

ACTION DIRECTE DE GESTION DE POPULATION

GESTION DE L'ESOCICULTURE FEDERALE ET SOUTIEN DES POPULATIONS DE BROCHET DU DEPARTEMENT

Pêche des géniteurs de brochets sur l'étang du Pont de Sains :

- Réalisée le 15/02/24 avec l'aide du personnel de la FD 59 ainsi que cinq jeunes de la MFR d'Eclusier-Vaux soit treize personnes participant à la récupération des géniteurs de brochets sur l'étang du Pont de Sains.
- Nombre de géniteurs capturés et récupérés : 70 femelles et 63 mâles de brochets et 12 géniteurs de carpes ;
- Autres espèces récupérées : environ 75 kg de poisson fourrage déversés dans les bassins des géniteurs de brochets



Pêche d'étang et tri des reproducteurs

Retour des géniteurs de brochets à l'étang du Pont de Sains :

La quasi-totalité des géniteurs est répartie sur l'étang du Pont de Sains soit 62 mâles et 68 femelles. (Deux grosses femelles et un vieux mâle ont été relâché au val Joly)

Les géniteurs femelles retrouvent leur étang de stabulation à la suite de la ponte alors que les mâles sont plus remis en fin de période de reproduction.

Reproduction :

La reproduction artificielle a débuté le 15/02/24 et s'est achevée le 20/03/24. 57 femelles sur 70 ont donné des ovules ; 15 d'entre elles ont eu une ponte partielle. J'ai récupéré 18878 g d'ovules au cours de cette saison ce qui est une quantité largement suffisante pour la production nécessaire annuelle. La qualité des œufs était très variable avec une bonne part de déchets.



Œufs à l'incubation à différents stades



Vésicules résorbées de brochet en clayette



Bâtiment d'élevage en fonctionnement

Poids d'ovules total récupéré : 18878 g

En cours de cette saison, ce sont 912104 vésicules résorbées qui sont sortis de l'écloserie.

Elles ont été réparties comme telles : 480814 en bassins de grossissement alevinées du 12/03/24 et 16/03/24 et 431290 alevinées directement en milieu naturel.

Lieux d'alevinage	**Nombre de vésicules résorbées introduites**
étang de la Forge	11709
étang des moines	19933
canal de la Sambre	50777
lac du Val Joly	70496
canal de la Deûle	278375
total:	**432290**





Transport et alevinage des bassins de grossissement

Suivi d'élevage :

La production de vésicules résorbées a permis d'aleviner correctement les différents bassins de grossissement cependant la vétusté de certain lieu de grossissement ne permet plus de maintenir un niveau d'eau suffisant permanent pour un bon élevage. La réussite et survie des fingerlings sont donc diminuées.

Au total ce sont 23200 fingerlings qui ont été produits à la suite de la phase de grossissement et distribués sur l'ensemble du département.

Répartition : 22450 fingerlings ont été distribués au bénéfice des AAPPMA du département et 750 sur des secteurs orphelins.



Fingerlings triés et préparés pour la livraison

Résultat de grossissement des fingerlings :

- Présence de zooplancton dans tous les bassins d'élevage y compris dans ceux de Glageon.
- Bassins du Pont de Sains : bon résultat, cependant une grosse prédation des aigrettes et hérons durant les 3 dernières semaines d'élevage a détruit une grande quantité de fingerlings. De plus le niveau d'eau a été très fluctuant en raison d'une fuite importante située en sortie de fossé d'évacuation engendrant un renouvellement régulier d'eau pour éviter l'assec. En revanche cela a posé des problèmes dans la régularité de la chaine de production de nourriture.
- Bassins de Glageon : très bon résultat sur G2 et ridicule sur G1
- Bassin d'Eppe sauvage : bon résultat

Distribution des fingerlings :

Toutes les AAPPMA souhaitant une dotation ont reçu des fingerlings. Les dotations ont été acheminées sur les différents circuits par le personnel de la Fédé 59. Les dotations ont été réalisé du 19/04/24 au 25/04/24. L'ensemble du personnel a participé aux préparatifs et livraisons.

Les alevinages sur les autres lieux ont été réalisés par nos propres soins.

Résultats de production :

Année	2024	total depuis 2004
Nombre d'œufs produits (en g)	18878	340398
Nombre d'œufs (à l'éclosion)	1 188 114	19 578 703
Nombre de vésicules résorbées total	912104	16 591 947
Nombre de vésicules résorbées aleviné sur les étangs fédéraux ou canaux	431 290	7 334 877
Nombre de vésicules résorbées mis en bassins de grossissement	480814	9 068 912
Nombre de Fingerlings récupérés sur les bassins de Glageon et Pont de Sains	23200	625034

Livrable :

- Bilan d'élevage de la saison de production de Fingerlings de brochet

Le black bass :

Une RNA de carpe et de black bass a été mise en place sur les bassins de grossissement de Glageon à compter du 30/04/24 a raison de 6 géniteurs de carpes (3 mâles et 3 femelles) et un couple de black bass par bassins ainsi que quelques poissons fourrage tels que rotengles et carassins.

Courant juin, j'ai observé la présence d'alevins de black bass dans les deux bassins et quelques alevins de carpes sur G2.

bassin	date de vidange	nombre de black bass récupérés	lieu d'alevinage et nombre	autres espèces récupérées
G1	du 23/09/24 au 25/09/24	8500 black bass	Lac du Val Joly : 2748 Etang de la Forge : 600 Etang Wagnier : 640 Canal de la Scarpe (bief de Lallaing) : 2500 Canal de la Sambre (secteur de l'écluse de Landrecies à l'écluse de Hachette) : 3065 Etang Van Wissen : 150 Autres : 150	Brochet : 15 individus Carassin : environ 40 kg de juvéniles
G2	du 25/09/24 au 27/09/24	1500 black bass		Brochet : 40 individus Carassin : environ 20 kg de juvéniles Rotengles - gardons : 15 kg de juvéniles
total:		10000	9853	

Au cours de cette saison, les carpes n'ont eu aucune réussite. Néanmoins, j'avais introduit quelques géniteurs de carassin afin de faire un essai, ceux-ci ont été très prolifiques. On pourrait envisager, si les conditions météo le permettent, d'en produire la saison prochaine dans un but de repeuplement les plans d'eau premier poisson. En effet, cette espèce n'est pas très exigeante et supporte la surpopulation nécessaire à ce type de plan d'eau.



Juvéniles de black bass

Les juvéniles de black bass avaient une taille moyenne comprise de 7 à 8 cm pour un poids moyen de 4.7g. Les plus gros individus mesuraient 15 cm.

Les géniteurs de carpes ayant servi à la RNA ont été remis à l'étang du Pont de Sains tandis que les géniteurs de black bass sont repartis sur les étangs Van Wissen.

A noter la perte d'un géniteur de carpe ainsi que des géniteurs de black bass sur G2, semble-t-il par braconnage. Et la mortalité d'un géniteur de black bass sur G1.



Reproducteur femelle de Black bass



Alevinage des juvéniles de black bass après transport

Les bassins sont mis en assec jusqu'au prochain alevinage en vésicules résorbées de brochet. Au cours de cette période les fossés et bosses seront reformées afin de mieux redrainer l'eau, minéraliser les boues et faciliter la descente des alevins au cours de la vidange de la prochaine saison d'élevage. A noter l'envahissement de mousse de type sphaigne qui pose problème. En effet ces plantes retiennent l'eau et empêchent donc un bon écoulement et piège les poissons qui y meurent asphyxiés lors de la vidange.



Fossés en cours de nettoyage et reformés

PROGRAMME DE SOUTIEN DE LA POPULATION DE HOTU DE L'HELPE MAJEURE

Après les premiers programmes de soutien de population de Hotu réalisés en 2019 et 2023, un complément devait être réalisé à partir d'individus issues de la rivière Ton dans l'Aisne., à l'occasion d'une aide techniques à la fédération de pêche 02. Malheureusement l'inventaire a dû être annulé en raison des conditions hydrologiques ne permettant pas la réalisation de cet inventaire. Nous verrons en 2025, si nous avons la possibilité de reprogrammer ce point.

PROGRAMME DE SOUTIEN DE POPULATION DE TRUITE FARIO

Truite arc en ciel et fario :

10000 œufs de truites arc en ciel ont été commandé à Aqualande et reçus le 15/12/23.

L'incubation et l'élevage larvaire ont été réalisés par la suite.

Dans le même temps nous avons récupérés environ 8000 œufs de truites fario à l'élevage de Mr Passot. La quasi-totalité de ces œufs sont morts en raison d'une mauvaise qualité des gamètes.



Reproduction artificielle des truites fario et conditionnement



Œufs de truite fario à gauche et truite arc en ciel à droite



Suppression des œufs morts par aspiration

A l'issue de l'élevage se sont 5112 truites arc en ciel et seulement 80 truites fario qui ont pût être alevinées sur différents cours d'eau du département. Le repeuplement en truite arc-en-ciel s'est fait essentiellement de façon à prioriser l'halieutisme sur des secteurs pêchés régulièrement.

Pour la truite fario dans la poursuite des années précédentes nous visons des cours d'eau ou portion de cours d'eau propice à la présence de l'espèce et sur lesquels il n'existe plus ou prou de population viable.

Les alevinages ont eu lieu du 11 au 16/03/2024.

variété de truite	secteur	cours d'eau	nombre	nombre total
TAC	bousignies sur roc	Hante	1462	5112
	Neuvilly	Selle	500	
	Solesmes	Selle	500	
	Villers pol	Rhonelle	400	
	Eppe Sauvage	Helpe majeure	600	
	Jenlain	Aunelle	200	
	Sebourg	Aunelle	200	
	Boulogne/Helpe	Helpe mineure	400	
	amont Etoeungt	Helpe mineure	400	
	Eppe Sauvage	ruisseau du vivier foulon	30	
	Pont sur Sambre	ruisseau de la fosse	20	
	Monceau St Waast	Tarsy	200	
	Saint Aubin	Tarsy	200	
TRF	Pont sur Sambre	ruisseau de la fosse	80	**80**
			total:	**1192**




Préparation des poissons pour le départ de l'élevage



Alevinage des truitelles sur des secteurs préférentiels à leur survie

ENTRETIEN DES MILIEUX NATURELS

En plus des propriétés de la fédération, plusieurs sites restaurés par la fédération de pêche du Nord font l'objet d'un entretien annuel de la part de notre équipe. 2 frayères à brochet sont concernées et le cours d'eau la Thure à Cousolre.

Pour les frayères à brochet, l'objectif de l'entretien annuel et de préserver une ouverture du milieu sur les abords de la frayère et éviter la reprise de ligneux pour maintenir une exposition au soleil maximal sur la frayère pour un bonne incubation des œufs et des larves. La frayère de Fontaine Notre Dame, restaurée en 2022 a fait l'objet d'un passage sur site cette année pour évaluer l'entretien nécessaire. En 2024, la végétation hélophytique de bordure a bien repris et les abords du site qui avaient fait l'objet d'un terrassement sont recouverts d'une végétation herbacée. Pas de reprise de ligneux, ni de broussailles (type roncier) n'avaient poussé. Il a été décider d'initier l'entretien du site à partir de 2025.



Figure 28 Vue de la frayère de Fontaine Notre dame depuis l'ancienne darse (Juin 2024)

Pour les cours d'eau, l'objectif est de réaliser une gestion différentiée des embâcles et de veiller à ce que la ripisylve se développe bien, qu'elle soit spontanée ou issue d'une plantation. A ce titre les premières années après travaux un débroussaillage du pourtour des arbres et arbustes est réalisé pour permette le développement de ces derniers. Par ailleurs il est exercé une gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (Balsamine de l'Himalaya sur Vertain) et un déchardonnage manuel.

-



Vues de la frayère à différentes périodes

L'entretien du site consiste à la fauche à l'aide de débrousailleuse et micro tracteur équipé d'un broyeur. Les zones entretenues de cette manière sont : le chemin d'accès à la frayère, le pourtour de la frayère, les abords du vannage.

Un entretien régulier des ligneux est effectué. Abattage des ligneux passant à proximité immédiate de la frayère afin d'éviter la fermeture du milieu. Elagage des ligneux jouxtant le cheminement du pourtour de la frayère afin de faciliter le passage.

Les interventions d'entretiens ont été effectuées le : 14 Mai et 31 Juillet, un passage hivernal sera sûrement nécessaire.



Entretien des abords et du cheminement du site de Marpent



Présence de jussie à l'extérieur de la frayère

L'entretien du site consiste à la fauche du pourtour de la frayère. Au cours de cette année 2 fauches ont été réalisées, le 16 mai, le 30 juillet. Un troisième passage sera nécessaire en fin ou tout début d'année à venir.

Au cours de ces entretiens, nous avons réduit le nombre d'aulnes et saules poussant au bord afin d'éviter un renfermement de la zone et donc la disparition des hélophytes nécessaire à la fraie du brochet. Les ligneux coupés ont été mis en tas afin qu'ils se dégradent naturellement et profitent ainsi à la biodiversité environnante. Le pourtour de la frayère est broyé à l'aide d'un microtracteur équipé d'un broyeur ainsi que d'une débrousailleuse pour les parties plus pentues ou en pied de berge.





Clichés pris avant, en cours et après entretien

L'entretien consiste essentiellement au broyage du pourtour de l'étang, entretien des postes de pêche, entretien de la zone du parking, taille de haie et ramassage des déchets. Ces opérations ont été réalisées en date du : 10/06, 24/07,13/09.



Avant intervention



Pendant et après intervention d'entretien

. ETANG DE LA FORGE

L'entretien consiste essentiellement au broyage du pourtour de l'étang, entretien des postes de pêche, entretien de la zone du parking, taille de haie et ramassage des déchets. Ces opérations ont été réalisées en date du :10/04, 14/06, 28/06, 04/07, 23/07, 23/09, 27/09, 03/10.



Déchets ramassés



Opérations de débroussaillage et d'aménagement des postes de pêche

ETANG DE LA PUCHOIE

L'entretien a fait l'objet cette année d'une intervention le 27/05 consistant au ramassage des déchets et broyage du cheminement faisant le tour de l'étang au préalable de l'inauguration et réouverture du site de façon spécifique.

LES PROPRIETES ET SURFACES LOUEES :

L'ensemble des propriétés ou de lieux loués par la Fédération de pêche font l'objet d'entretiens réguliers en adéquation avec leur usage. C'est notamment le cas de la propriété du Pont de Sains, du secteur de l'ésociculture d'Eppe Sauvage, des étangs Van Wissen, du secteur des bassins de grossissement de la Forge.

GESTION DES FRAYERES A BROCHET RESTAUREES

SUIVI, GESTION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DES FRAYERES A BROCHET RESTAUREES

La Fédération a coordonné les fermetures et ouvertures des frayères de La Gorgue et des Marpiniaux en rapport avec les EPCI locales. La frayère de la traitoire est pour la deuxième année consécutive laissée volontairement ouverte pour tester ce type de gestion.

Actions	Date	Intervenants
Fermeture de la frayère de la Traitoire	Frayère laissée ouverte	
Fermeture de la frayère des Marpiniaux	14/02/2024	FD59/ CAMVS
Fermeture de la frayère de la Gorgue	13/02/2024	CCFL
Ouverture frayère des Marpiniaux	27/05/2024	FD59/ CAMVS
Ouverture de la frayère de la Gorgue	29/05/2022	CCFL

Nous avons procédé à la mise à jour du classeur de suivi des frayères restaurées (BDD et version papier). Ce suivi centralise annuellement l'intégralité des opérations menées sur les frayères, aussi bien en termes de gestion que de suivi biologique (cf, chapitre suivi de la reproduction du brochet)

Livrable :

- BDD frayères restaurées mis à jour

GESTION DES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE FRAYERE DE MARPENT

La gestion des espèces exotiques envahissantes « EEE » végétales est un réel défi pour l'ensemble des régions. Les végétaux aquatiques qualifiés de « EEE » sont souvent très compliqués à éliminer définitivement.

La Fédération de Pêche du Nord a été contactée en 2022 par la start-up BioCapTech, car la Fédération s'occupe de la gestion d'une frayère à brochet envahie par deux espèces végétales qualifiées d'espèces exotiques envahissantes. Après un accord, BioCapTech a réalisé des tests en laboratoire, *in vivo*, pour tester l'efficacité de leur substance active sur l'hydrocotyle fausse renoncule.

Face aux résultats plutôt concluants sur cette espèce, ils ont fait connaître leur souhait de tester *in situ* leur substance active sur la frayère de Marpent, début 2023.

La frayère de Marpent est une annexe alluviale à vocation de frayère piscicole, plus particulièrement pour le brochet. Rapidement après sa création, **l'hydrocotyle fausse renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoides)* est apparue dans celle-ci, par propagation naturelle via le canal de la Sambre. **La Jussie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*) est apparue en second dans la frayère. La frayère est isolée par une vanne, qui est fermée depuis 2021, pour éviter toute propagation.

L'hydrocotyle fausse renoncule était l'espèce majoritaire initialement dans la frayère, mais ces dernières années, elle s'est fait supplanter par la Jussie. Dans ce contexte, l'étude s'est recentrée principalement sur la Jussie à grandes fleurs.



Après de nombreuses discussions, la Fédération de Pêche du Nord et Biocaptech ont travaillé ensemble sur un protocole conjoint sur la frayère de Marpent, dans le but de réaliser une étude expérimentale. Cette étude est financée via le programme Fonds Vert et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elle se décompose en trois phases, qui ont débuté en 2023 et se sont poursuivies en 2024.

Cette année dans le cadre de cette étude, une surveillance mensuelle de la frayère a été effectuée par la Fédération de Pêche du Nord. Ainsi que des mesures des paramètres physico-chimiques, des reportages photos, des inventaires piscicoles, une étude sur les macrovinvertébrés benthiques et la tenue de deux réunions COPIL, entre autres.

Figure 29. Exemple d'une partie aérienne de Jussie, en juillet 2023

Les résultats obtenus semblent montrer une efficacité du produit sur le développement de la Jussie. En effet, cette année la Jussie ne s'est pas développée comme à l'accoutumé, sans émergence des parties aériennes.

En temps normal, les rhizomes se développent et forment des bourgeons qui vont donner des tiges, qui vont à leur tour émerger de l'eau avec des feuilles et finalement donner les fleurs jaunes à la saison estivale.

La Jussie se développe très rapidement dès la fin du printemps pour donner un tapis très dense dans la frayère, que cela soit dans l'eau avec les rhizomes ou en aérien, avec parfois une couche aérienne épaisse de 30 centimètres de haut.



Figure 30. Aperçu de la frayère le 25 juillet 2023



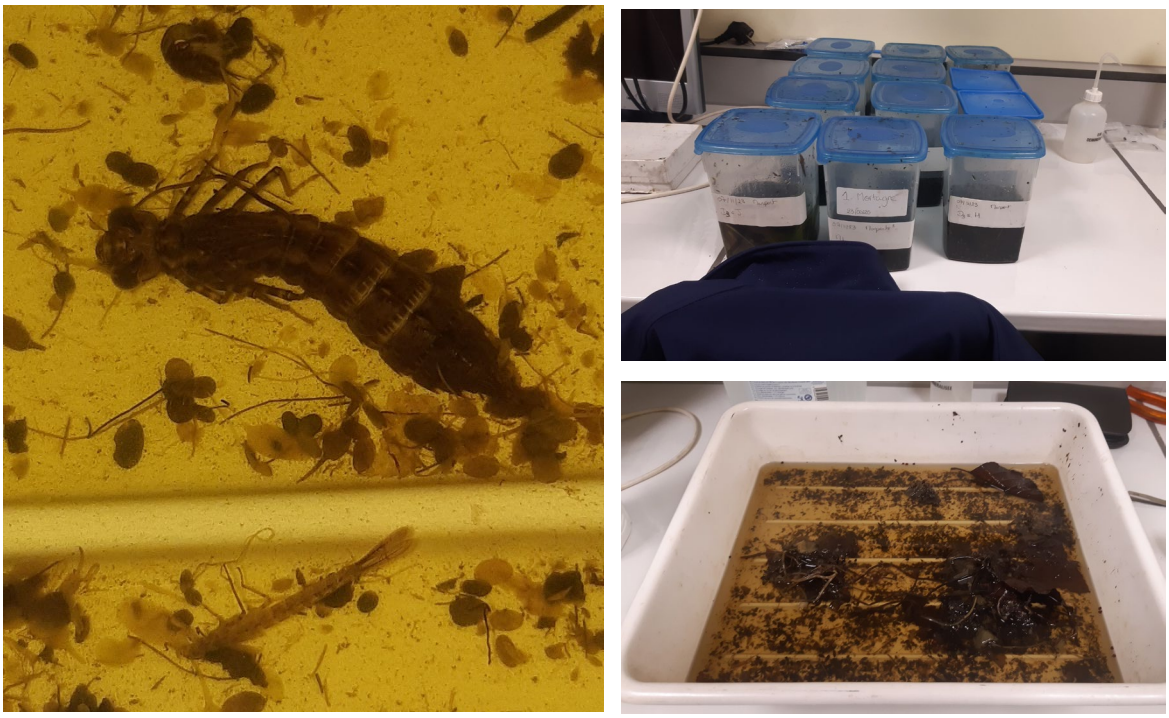
Figure 31. Aperçu de la frayère le 23 juillet 2024

Cet été, quelques branches grêles de couleur marron (stade de la plante observé habituellement en hiver) ont émergé de l'eau. La frayère a été recouverte d'une épaisse couche de lentilles d'eau.

Actuellement, le rapport d'étude est en train d'être finalisé par BioCapTech. La Fédération de Pêche doit encore finaliser les études biologiques (analyses des données piscicoles et étude des macroinvertébrés benthiques) et intégrer le compte rendu de l'inventaire floristique réalisé par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Cette étude a regroupé des nombreux partenaires, notamment l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la DREAL Hauts-de-France, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), la Région Hauts-de-France, le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNB), la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Figure 32. Illustration d'une larve de libellule et d'une larve d'éphémère observées lors du tri (à gauche), des échantillons avant lors tri (en haut à droite) et d'un bac de tric en cours (en bas à droite)



De nouveaux prélèvement de macroinvertébrés benthiques ont été réalisés le 20 novembre 2024. Les échantillons seront triés et déterminés en 2025.

Deux publications scientifiques seront rédigées en 2025.

La frayère de Marpent est toujours sous surveillance. Les prochains mois permettront de déterminer si un seul traitement a pu épuiser efficacement la plante ou si de nouvelles pistes sont à prévoir en compléments. En tout état de cause, une intervention manuelle ou mécanique sera nécessaire afin d'enlever les rhizomes morts de Jussie qui se décomposent lentement au fond de la frayère.

De plus, la Fédération de Pêche réalisera probablement d'autres inventaires piscicoles afin d'avoir plus d'éléments concernant les effets potentiels du produit sur le peuplement piscicole.



Figure 33. Pêche électrique le 15 avril 2024



Figure 34. Prélèvement des macroinvertébrés

Livrables :

- Deux rapports de la phase 3 écrit par Biocaptech
- Présentation PPT de Biocaptech des COPIL du 27 mars 2024 et du 02 décembre 2024
- Présentation PPT de la Fédération de Pêche du Nord du 27 mars 2024
- Compte rendu de la réunion du 27 mars 2024
- Fiche WAMA résultats de l'inventaire piscicole par pêche électrique du 15 avril 2024
- Compte rendu de la réunion du 02 décembre 2024 ; ***en cours de finalisation***
- Reportage photographique de l'évolution de la frayère en 2024 ; ***en cours de finalisation***
- Fichier Excel données brutes des paramètres physico-chimiques mesurés par la Fédération de Pêche du Nord ; en cours de finalisation ; ***en cours de finalisation***
- Fichier Excel données brutes des ; ***en cours de finalisation***

EVALUATION BIOLOGIQUE DES OPERATIONS DE RESTAURATION

SUIVI BIOLOGIQUE SPECIFIQUE A LA MULETTE EPAISSE SUR LA RIVIERE HELPE MINEURE

La Fédération a lancé des études pré-travaux de restauration de continuité écologique sur l'Helpe mineure à Cartignies. Les ouvrages concernés sont :

- ROE 31487du moulin de l'Ourdriaux
- ROE 31479 du moulin de Cartignies

Suite à une campagne de prélèvement ADNe réalisée par l'Office Français pour la Biodiversité en 2023, la mulette épaisse (*Unio crassus*), espèce protégée faisant l'objet de mesures de protection nationales et européennes, a été fortement détectée sur l'Helpe mineure de la confluence la rivière du Pont de Sains, jusqu'à la commune de Grand Fayt. Des enjeux majeurs et forts ont pu être déterminés respectivement sur les deux zones à étudier, avec la présence d'habitat propice à la mulette épaisse.

Afin d'éviter une éventuelle destruction de cette espèce protégée pendant les travaux de restauration, la Fédération a sollicité le bureau d'étude PINGAT pour réaliser deux phases d'étude :

- L'identification de la mulette épaisse sur l'Helpe mineure à Cartignies
- Autorisation et déplacement des individus avant travaux de restauration (sous conditions d'avoir relevé la présence d'individus vivants)

En août 2024, période favorable pour la réalisation des relevés par bathyscope (hors période de reproduction de la mulette et basses eaux), le bureau d'étude a mené les campagnes de prospections en amont et en aval des deux moulins ainsi que sur un site pouvant faire l'objet d'accueil d'individus vivants si le déplacement doit être envisagé.

Nous sommes actuellement en attente du rapport du bureau d'étude.

Le coût de l'étude s'élève à 6 720 euros TTC. Les financeurs de l'étude sont la Région Hauts de France (30%) et la Fédération Nationale de Pêche (60% du reste à charge).

Livrables : note technique

SUIVI DE LA RAMPE A ANGUILLE DE DENAIN SUR L'ESCAUT CANALISE

Depuis le 3 juillet 2023, nous suivons la rampe à anguilles de Denain. En 2021, une rampe à anguilles en macro-plots a été construite par VNF dans le cadre des travaux sur l'écluse de Denain. Ce suivi consiste à piéger les anguilles grâce à une cage/nasse placée en amont de la rampe.

La capture des anguilles se fait au moyen d'un piège de type nasse positionné en amont de la rampe. Le suivi s'étend sur une période d'environ un an, avec pour objectifs :

- Déterminer si des anguilles empruntent la rampe pour remonter ;
- Mesurer la taille des individus capturés ;

- Identifier d'éventuels pics de migration.





Le suivi s'est achevé le 12 septembre 2024.

Résultats

- Durée du suivi : 1 an et 2 mois ;
- Nombre de relevés de cage : 122 ;
- Nombre total d'anguilles capturées : 40, dont 9 mesurant moins de 30 cm ;
- Tailles mesurées : minimum 194 mm/ maximum 618 mm ;
- Pics de migration : 3, observés en période estivale.



RESTAURATION DE FRAYERE A TRUITE FARIO SUR LA RIVIERE SELLE A LE CATEAU CAMBRESIS ET BRIASTRE

Convention n°3554100





➢ Contexte et localisation

La Directive 2000/60/CE du Parlement Européen du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et transposée en droit français, prévoit l'atteinte du bon état écologique pour les masses d'eau naturelles. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2022-2027, validé le 15 mars 2022, identifie les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de bon état. Ainsi l'orientation A-5.4 prévoit « de réaliser un entretien léger des milieux aquatiques » avec des « opérations légères permettant de préserver les habitats piscicoles (circulation, frayères, diversification du fond, …) ».

Par ailleurs, le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG 2.0), en cours de révision, intègre la rivière Selle au sein d'un contexte salmonicole identifiant donc l'espèce truite fario comme l'espèce dite « repère » de ce cours d'eau.

La population de truite fario, en place sur le tiers amont du bassin versant, présente des densités importantes ; les plus fortes du département. Ce phénomène exceptionnel est lié à une forte productivité naturelle du cours d'eau d'une part, et d'autre part, aux différents travaux de restaurations menés depuis une quinzaine d'années par le Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE), gestionnaire principal du cours d'eau, et de la Fédération de Pêche du Nord. Les associations de pêche locales ont elles aussi largement contribué à ce résultat, en raison de la gestion patrimoniale mise en place sur l'amont du bassin depuis une dizaine d'année, avec notamment une mesure de gestion en no-kill de l'espèce, des opérations de restaurations et de décolmatages des frayères.

Le PDPG 2.0 préconise, entre autres, de favoriser la diversification des habitats piscicoles et de restaurer des frayères à truite fario par recharge granulométrique sur ce contexte.

La rivière Selle abrite également deux espèces patrimoniales et protégées à l'échelle nationale : le chabot et de la lamproie de planer. Leurs habitats sont d'ailleurs identiques à ceux de la truite fario (cailloux fins à grossiers sur des zones bien oxygénées).

Des actions de restaurations de frayères ont donc été entreprises sur la Selle depuis une dizaine d'année.

Aux vues des résultats encourageants : observations de nombreux nids de ponte, colonisation de la truite fario progressive sur l'aval, et forte de son expérience sur ce type d'actions, la Fédération souhaite poursuivre ces efforts.

L'objectif est d'augmenter la capacité piscicole sur la Selle-amont, en créant des habitats appropriés à la typologie de ce cours d'eau et aux espèces aquatiques (poissons et invertébrés). Ces habitats pourront d'ailleurs constituer des zones de reproduction potentielles pour les espèces piscicoles cibles.

Les objectifs de l'opération :

- Constituer des zones de reproduction et d'habitats pour les espèces piscicoles de référence : truite fario, chabot, et lamproie de planer ;
- Diversifier les écoulements et reconstituer des conditions hydro-morphologiques de référence pour un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole
- Augmenter la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune aquatique pour les poissons mais aussi pour les invertébrés

L'opération s'est déroulée avec la collaboration du SYMSEE mais aussi des AAPPMA volontaires : « Le Cateau Sirène » du Cateau-Cambrésis et « L'Arc-en-ciel » de Briastre.

Les cartes ci-après présentent les 3 sites de recharge granulométrique effectuée sur la Selle.

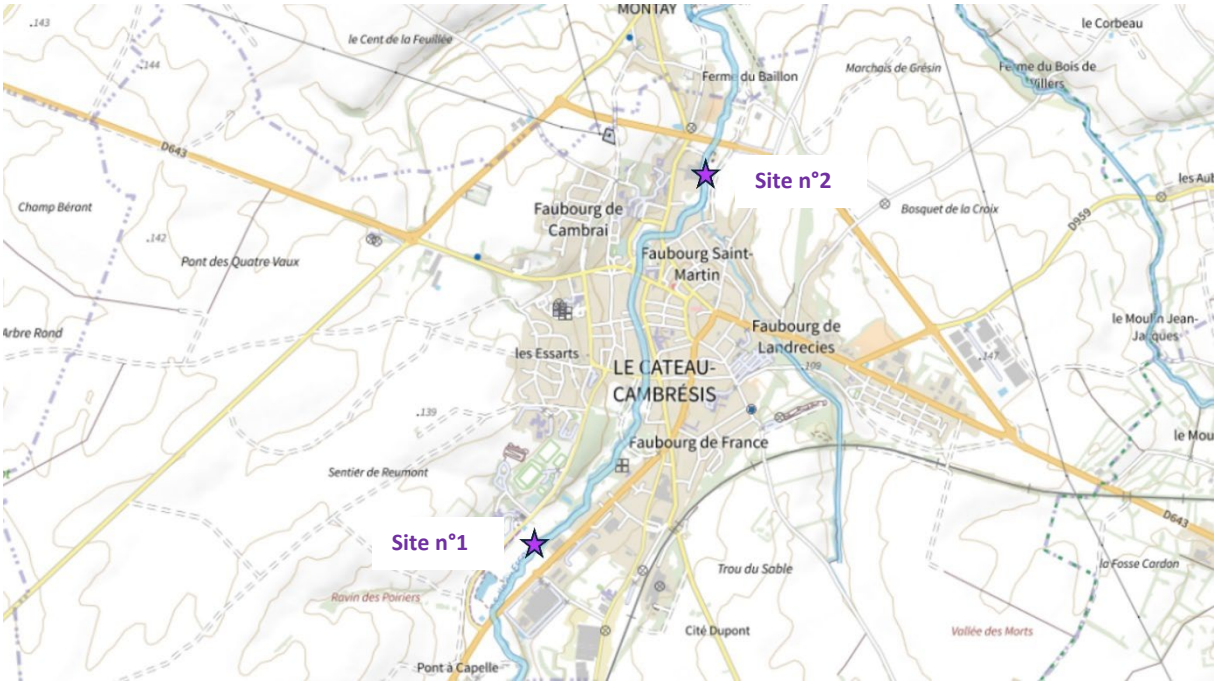


Figure 35 : Localisation des deux sites de recharge granulométrique à Le Cateau-Cambrésis

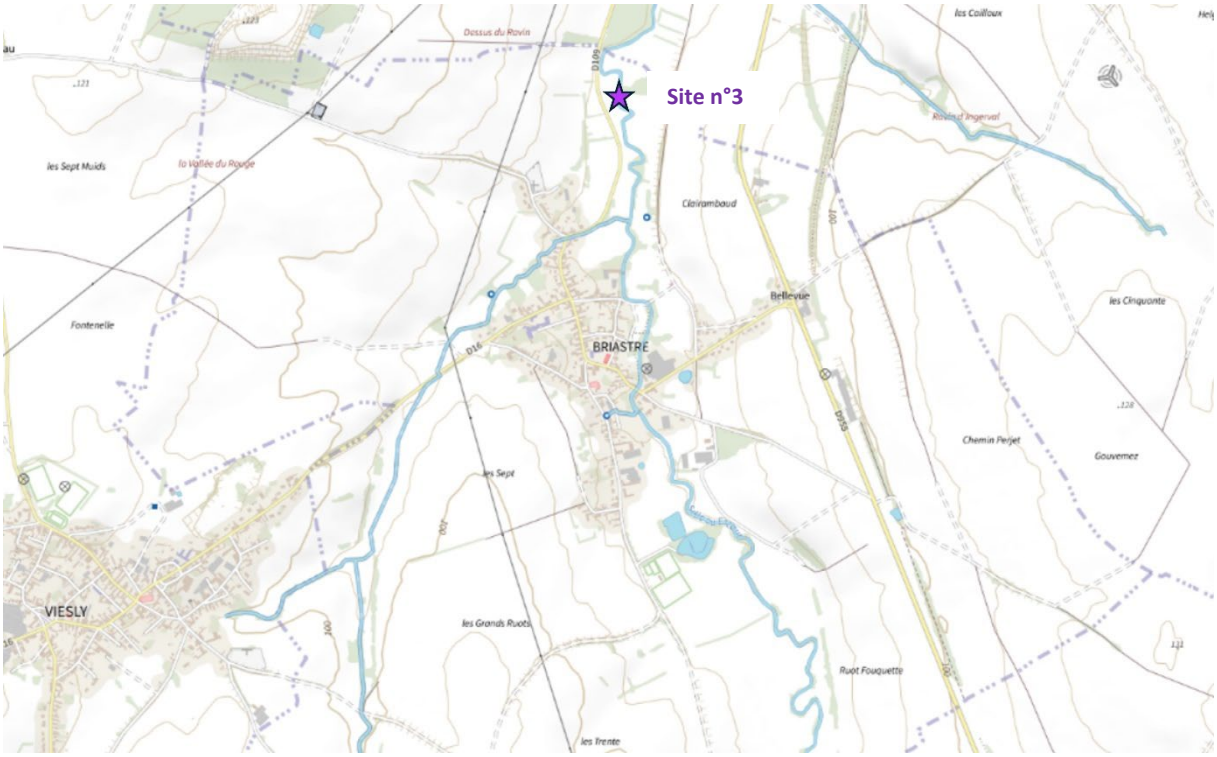


Figure 36 : Localisation de la recharge granulométrique à Briastre (site de secours)

➢ Difficultés rencontrées

En raison de l'arrêté sécheresse paru le 28 juillet 2023, et reconduit le 29 septembre 2023, l'intervention programmée fin août 2023 n'a pas pût être conduite, notamment vis-à-vis des restrictions d'usage de l'eau sur les cours d'eau de 1ère catégorie.

L'opération a donc été repoussée, puis reprogrammée au printemps 2024.

Toutefois les fortes pluies de ce printemps ont occasionné, et augmenté les risques d'engorgement des pâtures sur lesquels des sites de recharge avaient été identifiés.

Les risques d'enlisement des engins et de détérioration des pâtures étant trop importants, certaines recharges sur la commune de le Cateau-Cambrésis n'ont pas pu être réalisées. Face à cette problématique, un site de secours, identifié au préalable de l'opération sur la commune de Briastre, a remplacé le site en question dont l'accès était trop compliqué.

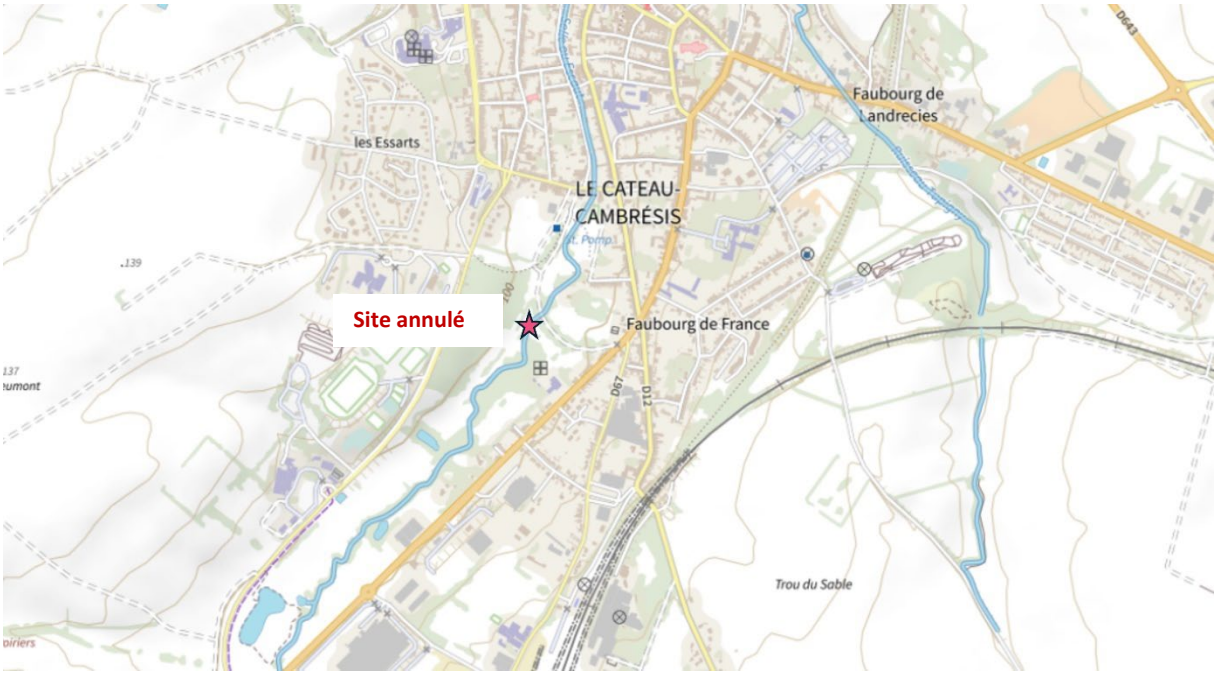


Figure 37 : Localisation du site à Le Cateau-Cambrésis dont la recharge a été annulée

Le coût des matériaux ayant évolué de 2023 à 2024, et en raison du retard pris sur les travaux (report de l'opération en raison de l'arrêté sécheresse), le coût final de l'opération est un peu plus élevé que le coût initial.

➢ Déroulement et descriptif technique

L'opération a débuté le **mardi 21 mai 2024 et a duré 4 jours.**

L'ensemble des propriétaires et exploitants des parcelles concernées ont signé la convention autorisant la Fédération de Pêche du Nord a mené les travaux de restauration.

L'opération a été exécutée par l'entreprise LANGLOIS, avec la collaboration technique du SYMSEE, et de l'AAPPMA du « Cateau-Sirène ».

Un suivi permanent durant toute la durée des travaux a été opéré par une technicienne de la Fédération, de manière à guider le conducteur de la mini-pelle sur les lieux exacts de recharge et pour

l'aider à bien placer les cailloux en fonction du profil du cours d'eau. Ce type d'opération nécessite une lecture du cours d'eau (orientation du courant, prise en compte des habitats…)

Des repères ont été installés, au préalable de l'opération, dans le but de vérifier que le ligne d'eau amont ne soit pas trop modifiée. Pendant la recharge, celle-ci a augmenté temporairement de 10 cm. Une semaine après, au moment de la réception du chantier, elle avait retrouvé son profil initial.

La quantité de cailloux remise sur la rivière Selle, **représentant environ 900 tonnes au total**, a été répartie sur trois sites : en aval et en amont de la commune de Le Cateau-Cambrésis, et à la limite de commune entre Briastre et Solesmes.

L'ensemble des cailloux de différents calibres ont été amenés par des camions sur deux plateformes de stockage : une située à Le Cateau-Cambrésis pour les deux sites de recharge prévus sur cette commune et une localisée à Neuvilly pour l'opération de recharge sur le site de Briastre.

Les cailloux de différentes fractions granulométriques ont ainsi été mélangés sur les plateformes, placés dans les camions bennes et amenés sur les sites de restauration.



Figure 38 : Plateforme de stockage des cailloux à proximité des sites de recharge de Le Cateau-Cambrésis

Les tailles des fractions granulométriques ont été réparties comme telles :

Site de recharge	Quantité (T)				Quantité totale (T)
	8/20cm	20/40cm	40/80cm	80/150cm	
Site n°1 (amont de Le Cateau)	90	90	120	31	331
Site n°2 (aval de Le Cateau)	119	89	117	0	325
Site n°3 (Briastre)	60	90	91	0	241



Figure 39: Différentes fractions granulométriques constituant l'opération

Les fractions granulométriques 8/20 et 20/40 représentent des cailloux de type alluvionnaires, caractéristiques et essentiels pour la reproduction des espèces piscicoles de la rivière Selle (facilement mobilisables par ces espèces).

Les fractions plus volumineuses 40/80 et 80/150, quant à elles, sont indispensables pour la bonne tenue des radiers créés.

La mini-pelle remplit son godet en se servant directement dans la benne. Une bâche de réception a été installée sous la benne permettant ainsi de récupérer les cailloux tombés du godet.

La pelle mécanique vide ensuite le godet dans la rivière, sous indication du technicien, pour ainsi



Figure 40: bâche de réception (à gauche), remplissage de la pelle (à droite)

constituer les différents radiers. L'opération a été effectuée de l'aval vers l'amont afin d'éviter l'ennoiement des recharges amont.

Les fosses ont été conservées permettant ainsi de retrouver des faciès radiers/fosses, tant recherchés par la truite fario. De même, afin d'éviter d'éventuelles érosions de berge, la mise en place de cailloux en bordure de berge a souvent été réalisée afin de dissiper l'énergie du courant.



Figure 41: Mise en place des cailloux dans la rivière



Figure 42: Conservation des fosses (à gauche), renforcement des berges (à droite)





En fin de travaux, l'entreprise LANGLOIS a procédé à la remise en état des pâtures (reprofilage du terrain, ensemencement des berges et pâture).

Figure 43: reprofilage du terrain avec le godet de la pelle (à gauche), ensemencement des berges (à droite)

➢ Coût et financement

Le coût de l'opération s'élève à 47 076 euros TTC.

La répartition des financeurs est la suivante :

Financeurs	AEAP	Région HDF	FD59
Taux de participation (%)	69%	29%	2%
Montant de participation (€)	32 272 €	13 831 €	900 €

Le coût supplémentaire de l'opération (972 €) relatif à l'augmentation des matériaux de 2023 à 2024, a été pris en charge par la Fédération de Pêche du Nord.

➢ Indicateurs techniques mis en œuvre et suivis

Cette opération représente environ 2 000 m² de surface restaurée sur la rivière Selle.

A défaut des sites de reproduction, les restaurations seront bénéfiques à la faune aquatique et représenteront des habitats favorables aux espèces aquatiques.

3 Sites restaurés	Quantité totale (T)	Surface de radiers crée (m^2)
Site n°1 (amont de Le Cateau)	331	235
Site n°2 (aval de Le Cateau)	325	725
Site n°3 (Briastre)	241	997
Coût d'opération (€ TTC)	**47 076 €**	

Des suivis visuels et scientifiques seront engagés par la Fédération permettant de suivre l'évolution du chantier dans le temps et d'évaluer le gain biologique de cette restauration.

Le projet de créer une zone humide en bordure de la Sambre, sur la commune de Pont-sur-Sambre remonte à 2016. Il résulte de l'association de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) et de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

L'histoire des cours d'eau du département est régulièrement marquée par des endiguements, la canalisation ou des rectifications de leur lit. Ces aménagements favorables à certaines activités humaines ont entrainé la disparition de nombreuses zones humides connectées au cours d'eau qui sont des lieux particulièrement nécessaires au maintien de la biodiversité.

Particulièrement propices à la reproduction des poissons et pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'amphibiens ou encore de mammifères, la sauvegarde ou la réhabilitation des zones humides permet également de contribuer à lutter contre les risques liés aux débordements de la Sambre.

Le projet se situe sur deux parcelles de la CAMVS, abritant une zone en herbe et une peupleraie, ainsi qu'une parcelle en bordure de la Sambre, appartenant aux Voies Navigables De France (VNF). A cette occasion, la CAMVS a délégué la maitrise d'ouvrage à la Fédération de Pêche du Nord.

Des études préalables ont été réalisées par le bureau d'études HYDROSPHERE entre 2018 et 2022. L'ensemble du projet a été construit et validé avec les partenaires.

Une fois les études préalables terminées, et les autorisations administratives obtenues, la Fédération de Pêche du Nord a procédé au recrutement d'une entreprise.

L'entreprise FORETS ET PAYSAGES a été retenue, avec une offre à 218 166,44 € TTC en 2023. Les travaux ont été programmés pour le début d'automne 2024.

Une communication commune a été réalisée avec la CAMVS lors de l'été 2024. Un article de presse est paru dans la Voix du Nord avant les travaux, et un article est paru dans l'Observateur après le début des travaux.



Figure 44 Photographies de la prairie de fauche en février 2024 (à gauche) et en août 2024 (à droite).



Figure 45 Photographies de la peupleraie en février 2024

Une visite pré-travaux le 21 août 2024 a permis de rappeler certains points de vigilance à l'entreprise et réaliser la visite d'huissier. Le 23 août 2024, l'entreprise est passée réaliser un léger débroussaillage pour permettre aux engins de venir sur le site.

Les travaux ont été officiellement lancé le 26 août 2024. La première phase des travaux consistait aux débroussaillages des strates arbustives et de l'abattage de la peupleraie, ainsi qu'une partie de la saulaie.



Figure 46 Lancement des travaux le 26 août 2024

Toutefois, dès le premier jour des travaux, des habitants riverains ont fait part de leur mécontentement face à ces travaux. De vives tensions ont alors éclaté.

Une réunion de chantier a dû être réalisée le 28 août 2024, pour rencontrer les riverains et leur expliquer le projet. Il est apparu que malgré les explications, le mécontentement était toujours présent.

Tout étant en règles, les travaux se sont poursuivis malgré les tensions locales avec les riverains.



Figure 47 Photographies prises lors réunions de chantier

Lors du dessouchage des souches de peuplier, l'entreprise remarqua d'importants remblais dans le sol. Elle réalisa des tests de terrassement à différents endroits et elle conclut que de nombreuses pierres, blocs etc. étaient présents sur le site.

Après vérifications, le bureau d'études n'avait pas mis d'alertes particulières dans ses études préalables. Les tests de perméabilité n'avaient pas mis en avant la présence importante de pierres, bien qu'ils les aient observés. En effet dans leur rapport, on a retrouvé des mentions des pierres dans les annexes et non dans le rapport en lui-même.

Ainsi, il y a eu une erreur dans la rédaction du CCTP lors du recrutement de l'entreprise. L'entreprise ayant chiffré uniquement l'export de terres sans pierres.

L'entreprise rechercha d'autres moyens de pouvoir exporter des déblais issus des terrassements, mais le surcoût fut important. En effet, elle nous proposa un devis pour l'évacuation en centre ISDI s'élevant à **305 760 € TTC** pour 4 550 m3.

A titre d'information, le devis de l'entreprise pour l'évacuation en centre ISDI s'élevait à 133 224 € TTC.

L'évacuation des déblais a donc maintenant un surplus de **172 536 € TTC**. Face à ce surplus très important et non pris en charge par les conventions financières du projet, le chantier fût mis en pause, le temps de trouver les financements nécessaires.

Livrables :

- Communiqué de presse de la CAMVS (août 2024)
- Communiqué de presse de la Fédération de Pêche (août 2024)
- Article de presse dans la Voix du Nord
- Article de presse dans l'Observateur
- Devis de FORETS ET PAYSAGES pour l'export des déblais
- Compte rendu des réunions de chantier n°1, 2, 3, 4 et 5
- Courrier de notification à l'entreprise de l'arrêt temporaire des travaux

TRAVAUX LUTTE MES SELLE

La Selle est une rivière de première catégorie qui abrite une population naturelle de truite fario (*Salmo trutta fario*) sauvage. Cette espèce est qualifiée « d'espèce repère » pour cette rivière salmonicole. La truite fario est sujette à de nombreuses pressions tout le long de son cycle biologique, dont par exemple, l'apport de matières en suspension (MES). Il s'agit par ailleurs de l'un des facteurs les plus important dans le déclassement de la masse d'eau et dans la difficulté de l'atteinte du bon état écologique.

Le bassin versant amont de la Selle est sujet à de nombreux apports de matières en suspension (MES), par la forte concentration en sols agricoles situés sur le secteur. Cette terre fine provoque des coulées de boues, un colmatage de la rivière et peut entraîner la mort par suffocation des organismes aquatiques, dû au colmatage de leurs systèmes respiratoires (branchies par exemple).

Face à ce constat et à la fragilité de la population naturelle de truite fario, l'AAPPMA locale « La Truite Sulpicienne et Béninoise » et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont demandé la conduite d'une étude de lutte contre l'apport de ces matières en suspension.

Cette étude est portée par la Fédération de Pêche du Nord, bien que cela soit en dehors de ses compétences, en matière d'érosion des sols.

L'étude a été menée entre 2021 et 2023 par le bureau d'études « Liose ». Celui-ci a pu réaliser de nombreuses modélisations hydrauliques et proposer des solutions d'aménagements pour chaque sous-bassin versant.

Face à la difficulté de mobiliser les acteurs autour de cette problématique, notamment concernant la prise en charge des aménagements, les discussions sont toujours en cours.

Une rencontre entre les présidents de la Fédération de Chasse du Nord et la Fédération de Pêche du Nord, doit être organisée en 2025.

De plus, une nouvelle réunion regroupant également la Chambre d'Agriculture du Nord, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région Hauts-de-France, l'AAPPMA de Saint-Souplet, devrait être organisée en 2025.

En attente d'un accord, des recherches ont été menées afin de trouver une sonde qui puisse mesurer les matières en suspension dans la rivière de façon continu. Deux sondes semblent très intéressantes : la sonde NKE et la sonde HANNA. Dans un souci de praticité, la sonde NKE semble plus adaptée à cette étude et aux problématiques locales, notamment grâce à sa brosse autonettoyante, qui nettoie le

capteur quand des particules se déposent dessus. Les devis et fiches techniques sont disponibles dans les livrables.

Livrables :

- Devis pour la sonde multiparamètre NKE
- Fiche technique fournie par NKE
- Devis pour la sonde multiparamètre HANNA
- Fiche technique fournie par HANNA
- NOTE Synthétique concernant l'étude

REPRISE DES TRAVAUX SUR VERTAIN

La Fédération de Pêche du Nord a mené en 2018 une opération de renaturation du ruisseau des Harpies à Vertain, sur plus d'1 km de cours d'eau.

Suite à l'alerte donnée par le propriétaire Mr Delcourt, et après observations des détériorations des opérations menées (érosions de berge, détérioration du passage à gué avec disparition de stabilisé). Ces observations ne sont pas inhabituelles dans ce cadre de travaux, le projet évoluant au gré des différentes successions de périodes d'étiage et de crues, des ajustements mineurs sont nécessaires.

Nous avons également observé, au niveau de la diffluence amont, une rupture de pente naturelle du cours d'eau visible en étiage, liée au système racinaire de la ripisylve.

Dans le cas du ruisseau des Harpies à Vertain, des travaux d'ajustements sont essentiels vis-à-vis du milieu mais aussi dans le cadre de bon fonctionnement économique de l'exploitation du passage à gué, non franchissable par le cheptel de Mr DELCOURT.

L'opération consiste donc à :

- Renforcer le passage-à-gué par la création d'une assise de 50cm d'épaisseur en enrochement 100-200 kg et d'une couche de 10 cm d'épaisseur de calibre 0-80 mm afin de combler les interstices ;
- Restaurer la structure en bois du passage à gué ;
- Restaurer l'accès à la passerelle en béton par la mise en place de grave 0-80mm ;
- Limiter les érosions de berge de part et d'autre du passage à gué par la pose de blocs ;
- Restauration la continuité écologique au niveau de la diffluence en mettant en place une recharge en aval du système racinaire pour rehausser un peu la ligne d'eau avec un mélange de cailloux de dimensions 10-20mm, 20-40mm et 40-80mm, et des enrochements 10-100 kg pour créer une rampe.

L'entreprise choisie pour réaliser ces travaux d'ajustement est l'entreprise Forêts et Paysages qui interviendra en 2025, avec un coût de travaux à hauteur de **22 416 euros TTC.**



Passage à gué : mise en place d'un stabilisé (100-200 kg et 0-80 mm)

Passerelle en béton : mise en place de cailloux 0-80 mm





Chute naturelle : Pose de blocs pour rehausser la ligne d'eau, création d'une rampe

Erosion de berge : mise en d'enrochements



Livrables : Note technique

PLAN D'EAU DE PREUX AU BOIS

Une opération d'aménagement a été réalisée par nos propres soins suite aux travaux d'aménagement du site. En effet, lors de la réfection des berges, un filet de protection a été disposé sur les jeunes plants d'hélophytes afin de protéger leur développement notamment des canards.

Les plants étant pour la plupart bien développés, nous avons procédé au retrait des filets, remise de nouveaux plants dans les trouées et implantation de nénuphars afin de diversifier encore plus le milieu.

L'opération à nécessité deux journées, le 13/06 et 01/07/2024.



Avant intervention et apport de nouveaux plants d'hélophytes



Retrait des agrafes et du filet, mise en place de nouveaux plants et vue après intervention

SUIVI ANNUEL DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

SUIVI DE L'EVOLUTION PHYSIQUE DES SITES RESTAURES/ ALIMENTATION RETOUR XP

La fédération de pêche du nord réalise des travaux de restauration en maîtrise d'ouvrage depuis plus de 10 ans avec une montée en puissance du nombre de projets mis en œuvre annuellement à partir de 2013 correspondant au premier programme annuel d'investissement. Parallèlement, le nombre de projets de nos partenaires pour lesquels nous apportons une expertise technique (AMO) évolue annuellement en fonction des opportunités d'intervention de ces derniers.

Chaque projet de restauration est dimensionné en fonction des meilleures techniques existantes et de notre retour d'expérience qui ne peut être alimenté que par une analyse critique des points positifs ou des points à améliorer sur de futurs projets similaires. Pour ce faire nous réalisons chaque année un suivi physique des différents projets qui peut être éventuellement complémentaire à un suivi biologique.

La compilation des photographies réalisées alimente des albums permettant d'apprécier visuellement l'évolution des différents projets et d'alimenter des retours d'expérience

Sites spécifiquement suivis en 2024 :

- Réception chantier recharge granulométriques sur la Selle - le 29 mai 2024
- Terrain pour vérifier les rivières post travaux en crues (la Hante, la Selle, la Sambre, la Solre, l'Escaut rivière) - le 10 janvier 2024, le 13 février 2024

Sensibilisation et actions de gestion durable de la ressource piscicole

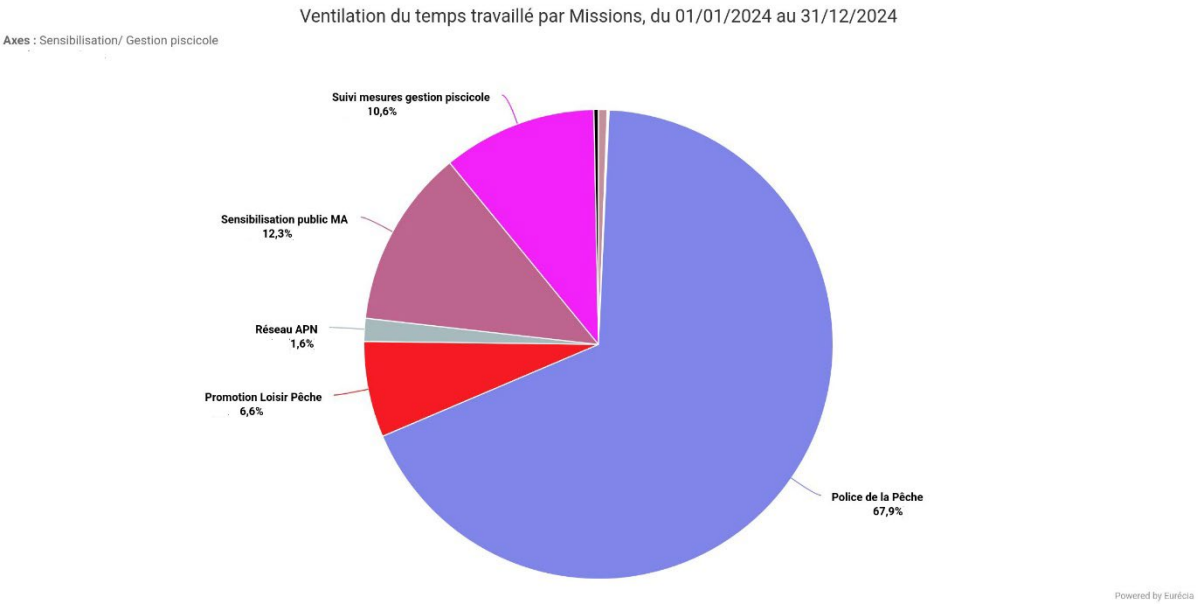


Figure 48 Répartition du temps passé sur la thématique "Sensibilisation du public"

SENSIBILISATION DU PUBLIC A LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ESPECES

ANIMATION REPRODUCTION DE LA TRUITE FARIO

Le samedi 13 janvier 2024, s'est tenue une animation grand public sur la reproduction de la truite fario à Le-Cateau-Cambrésis. Le but de cette animation étant se sensibiliser au maximum le grand public à la reconnaissance des nids de ponte, pour mieux les protéger.

Des explications ont été donné sur la reproduction de la truite fario, mais également sur les différentes pressions qui s'exercent sur l'espèce et sur les cours d'eau.

Les participants ont ensuite enchaîné avec un atelier le long de la rivière, pour dénombrer et localiser les nids de ponte présents sur la Selle. Un debrief a terminé l'animation, avec la distribution d'un petit flyer.

Livrable :

- Flyer de communication (***voir suivi reproduction de la truite fario***)
- Fiches support crées pour l'animation (3 fiches) (***voir suivi reproduction de la truite fario***)







PROGRAMME ANNUEL D'ANIMATIONS SCOLAIRES/ DEVELOPPEMENT ET CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES

La Fédération propose différentes animations à destination du grand public, des établissements scolaires, des centres de loisirs mais également d'autres structures. Un large panel de thématiques sont proposées, en fonction des objectifs, du territoire, de la cible etc.

88 animations au total ont été réalisées en 2024

DECOUVERTE DES MILIEUX AQUATIQUES



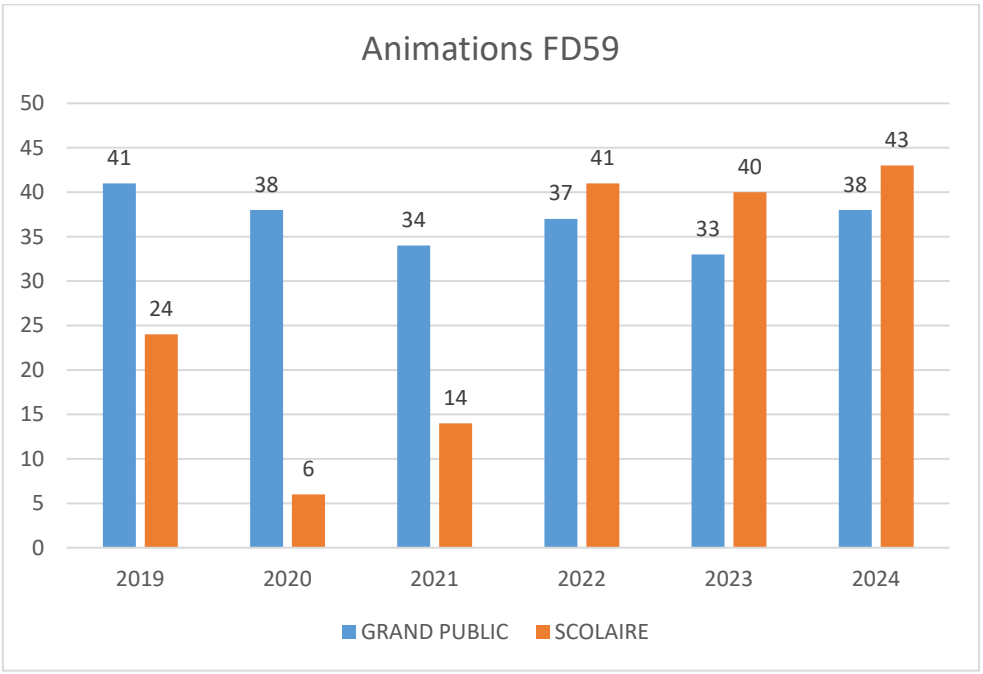


PECHE





Evolution sur les dernières années :



Livrable :

- Supports pédagogiques adaptés aux différentes animations
- Liste du matériel d'animation

AIDE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION DES AAPPMA A LA GESTION PATRIMONIALE

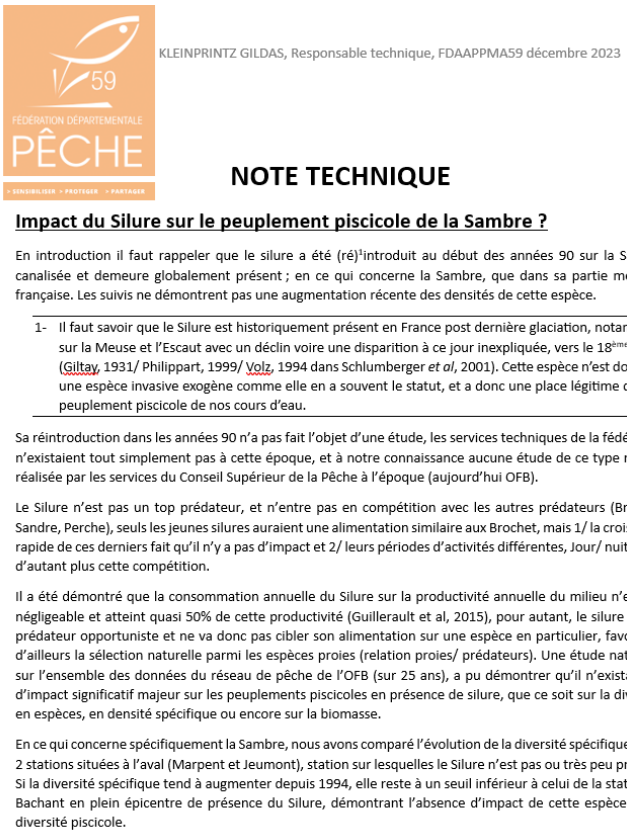
AIDE TECHNIQUE DECOLMATAGE DES FRAYERES A TRUITE FARIO

La fédération a fait l'acquisition d'une motopompe pour permettre la réalisation de décolmatage de frayère à truite fario en complément du décolmatage par grattage. Un essai a été réalisé sur la rivière Selle avec l'aide technique de l'AAPPMA du Cateau La Sirène, le 07 août 2024





AIDE TECHNIQUE AAPPMA DE LANDRECIES



KLEINPRINTZ GILDAS, Responsable technique, FDAAPPMA59 décembre 2023

NOTE TECHNIQUE

Impact du Silure sur le peuplement piscicole de la Sambre ?

En introduction il faut rappeler que le silure a été (ré)[1]introduit au début des années 90 sur la Sambre canalisée et demeure globalement présent ; en ce qui concerne la Sambre, que dans sa partie médiane française. Les suivis ne démontrent pas une augmentation récente des densités de cette espèce.

1- Il faut savoir que le Silure est historiquement présent en France post dernière glaciation, notamment sur la Meuse et l'Escaut avec un déclin voire une disparition à ce jour inexpliquée, vers le 18ème siècle (Giltay, 1931/ Philippart, 1999/ Volz, 1994 dans Schlumberger *et al*, 2001). Cette espèce n'est donc pas une espèce invasive exogène comme elle en a souvent le statut, et a donc une place légitime dans le peuplement piscicole de nos cours d'eau.

Sa réintroduction dans les années 90 n'a pas fait l'objet d'une étude, les services techniques de la fédération n'existaient tout simplement pas à cette époque, et à notre connaissance aucune étude de ce type n'a été réalisée par les services du Conseil Supérieur de la Pêche à l'époque (aujourd'hui OFB).

Le Silure n'est pas un top prédateur, et n'entre pas en compétition avec les autres prédateurs (Brochet, Sandre, Perche), seuls les jeunes silures auraient une alimentation similaire aux Brochet, mais 1/ la croissance rapide de ces derniers fait qu'il n'y a pas d'impact et 2/ leurs périodes d'activités différentes, Jour/ nuit limite d'autant plus cette compétition.

Il a été démontré que la consommation annuelle du Silure sur la productivité annuelle du milieu n'est pas négligeable et atteint quasi 50% de cette productivité (Guillerault et al, 2015), pour autant, le silure est un prédateur opportuniste et ne va donc pas cibler son alimentation sur une espèce en particulier, favorisant d'ailleurs la sélection naturelle parmi les espèces proies (relation proies/ prédateurs). Une étude nationale sur l'ensemble des données du réseau de pêche de l'OFB (sur 25 ans), a pu démontrer qu'il n'existait pas d'impact significatif majeur sur les peuplements piscicoles en présence de silure, que ce soit sur la diversité en espèces, en densité spécifique ou encore sur la biomasse.

En ce qui concerne spécifiquement la Sambre, nous avons comparé l'évolution de la diversité spécifique entre 2 stations situées à l'aval (Marpent et Jeumont), station sur lesquelles le Silure n'est pas ou très peu présent. Si la diversité spécifique tend à augmenter depuis 1994, elle reste à un seuil inférieur à celui de la station de Bachant en plein épicentre de présence du Silure, démontrant l'absence d'impact de cette espèce sur la diversité piscicole.

L'AAPPMA de Landrecies a sollicité l'appui technique de la fédération de pêche du Nord, pour répondre à certaines interrogations de pêcheurs quant à l'impact du silure sur les espèces piscicoles et les milieux aquatiques.

Une note technique a été rédigée sur la base de la littérature scientifique existante et s'appuyant sur l'analyse des données piscicoles de notre base de données.

Ce travail a été restitué lors de l'Assemblée générale de l'AAPPMA le dimanche 11 février 2024.

MISE A JOUR DU GUIDE DES DIRIGEANTS ET CONSEILS

Depuis plusieurs années maintenant, la Fédération de pêche a mis à disposition des dirigeants des AAPPMA un guide leur permettant de disposer d'un maximum d'informations qui pourrait les aider à mener à bien leurs missions au quotidien.

Ce document remis aux présidents d'AAPPMA courant 2018 sous le format papier via un classeur de couleur bleu, est désormais disponible en format numérique (fichier PDF téléchargeable). Ce nouveau format permet grâce aux différents liens interactifs :

- D'accéder directement au chapitre recherché depuis le sommaire en cliquant sur l'intitulé,
- De télécharger une annexe et de l'imprimer directement depuis chez vous,
- De visionner et de télécharger le fichier de n'importe quel poste informatique,
- De disposer de l'information avec vous, partout.

https://drive.google.com/file/d/1xaGJSkSRYxLUABJBrmBn8edikyu9h8dF/view?usp=sharing

SUIVI DES MESURES DE GESTION PISCICOLE

SUIVI DU LA MESURE DE GESTION « NO KILL » SUR LE DPF ET CONCOURS DE PECHE SCIENTIFIQUE

Depuis 2020, la Fédération de Pêche du Nord a instauré un ensemble de suivis scientifiques et techniques afin d'évaluer l'efficacité de la gestion en No-Kill sur certains sites du département du Nord.

Depuis 2023, la Fédération organise deux concours « Fish-Protect » par an sur le Lac du Val Joly, à portée scientifique et axés principalement sur l'espèce brochet.

En parallèle, les enquêtes des pêcheurs sentinelles, collectées depuis 2020, se sont poursuivies sur l'année 2024, nous offrant une évaluation constante de l'effort de pêche et de l'abondance en brochet à travers tout le département.

Les concours Fish-Protect 2024

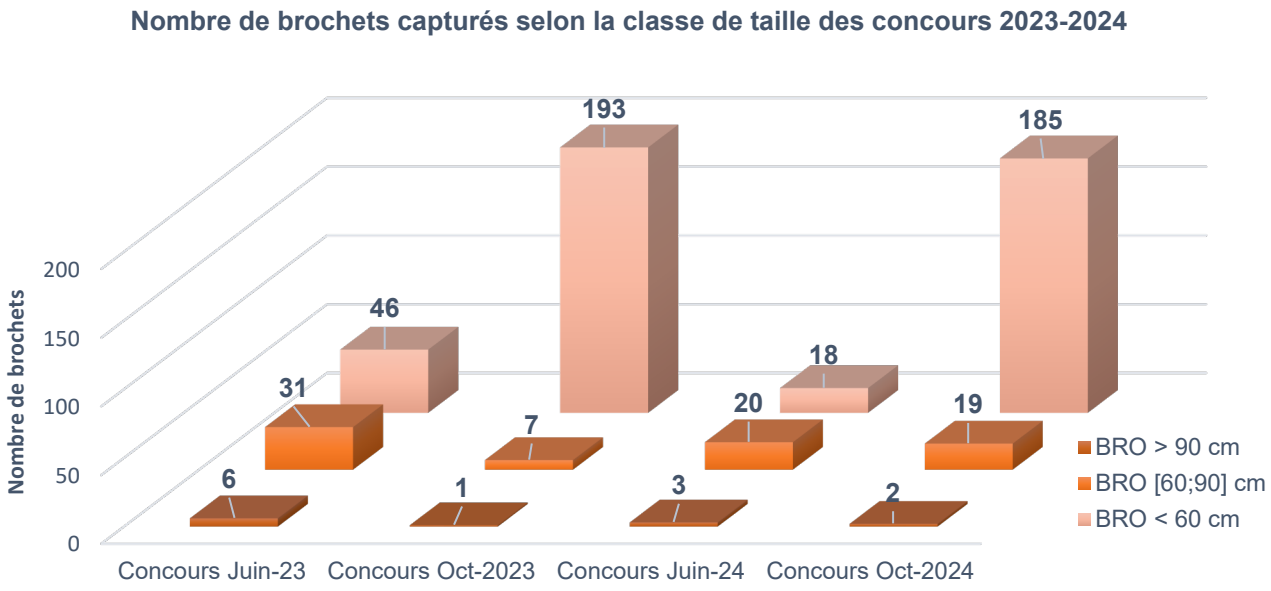
Ces concours sont réalisés dans le but de renforcer la donnée sur le brochet, espèce classée en No-Kill sur ce site. Deux éditions se sont déroulées en juin et octobre 2024, avec la participation d'environ une cinquantaine de pêcheurs en barque. Les résultats des prises nous permettent de déterminer l'abondance en brochet sur le Lac. La reconduction de ce concours, dans les mêmes conditions, est primordiale pour vérifier l'évolution de cette abondance sur le long terme.

Tableau 4: Quelques résultats des concours réalisés depuis 2023

	NOMBRE DE BROCHET	TAILLE MAX BROCHET	NOMBRE DE PERCHE	TAILLE MAX PERCHE
CONCOURS JUIN-23	**83**	**99**	0	0
CONCOURS OCT-23	**201**	**91**	122	30
CONCOURS JUIN-24	**41**	**110**	3	40
CONCOURS OCT-24	**205**	**99**	1	23



Figure 49: Participant et brochets capturés lors des concours 2024

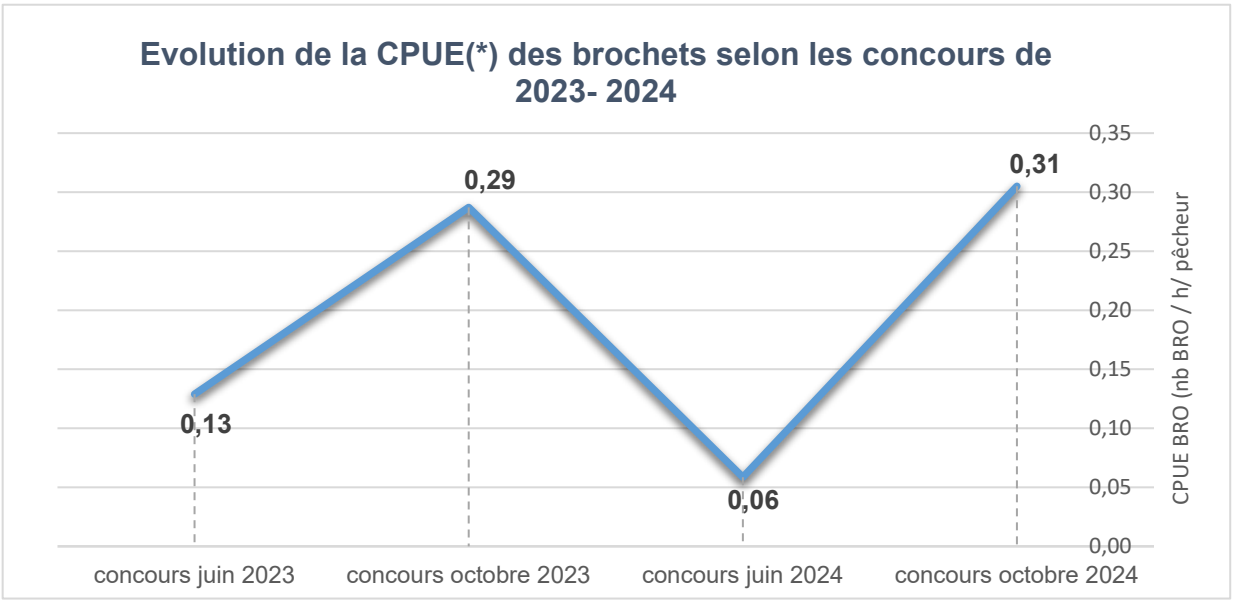


Les deux concours réalisés en octobre révèlent un plus grand nombre de capture de brochet dont la majorité sont des juvéniles de tailles inférieures à 60cm. Les concours menés en juin concernent des captures moins importantes mais des individus plus gros.

Concernant l'analyse des CPUE (*) de brochets elle semble équivalente sur les deux concours de juin (environ 0,1) et similaire pour les concours d'octobre (environ 0,3).

On ne peut donc pas démontrer une évolution flagrante de l'abondance en brochet au sein du Lac du Val Joly, cependant la répétition des concours sur plusieurs années pourrait dégager une tendance.

*CPUE : Capture par Unité d'Effort ; la CPUE est un indice d'abondance, plus la CPUE est élevée plus l'abondance de poisson est grande.



Enfin, nous avons pu une nouvelle fois compter sur nos sponsors, avec une participation particulièrement importante en 2024, qui nous a permis d'obtenir des lots plus conséquents et de récompenser à nouveau chaque équipe !

Résultats des enquêtes en ligne Fish Protect

Cet outil est déployé auprès des pêcheurs amateurs, également appelés "pêcheurs sentinelles", qui se portent volontaires pour participer à l'étude. Ils sont regroupés dans un groupe Facebook géré par la FD 59, favorisant les échanges sur l'étude et leur passion commune. Pour formaliser ce partenariat, une enseigne nommée "Fish Protect" a été créée par la Fédération pour identifier ces pêcheurs dans le cadre de l'étude.

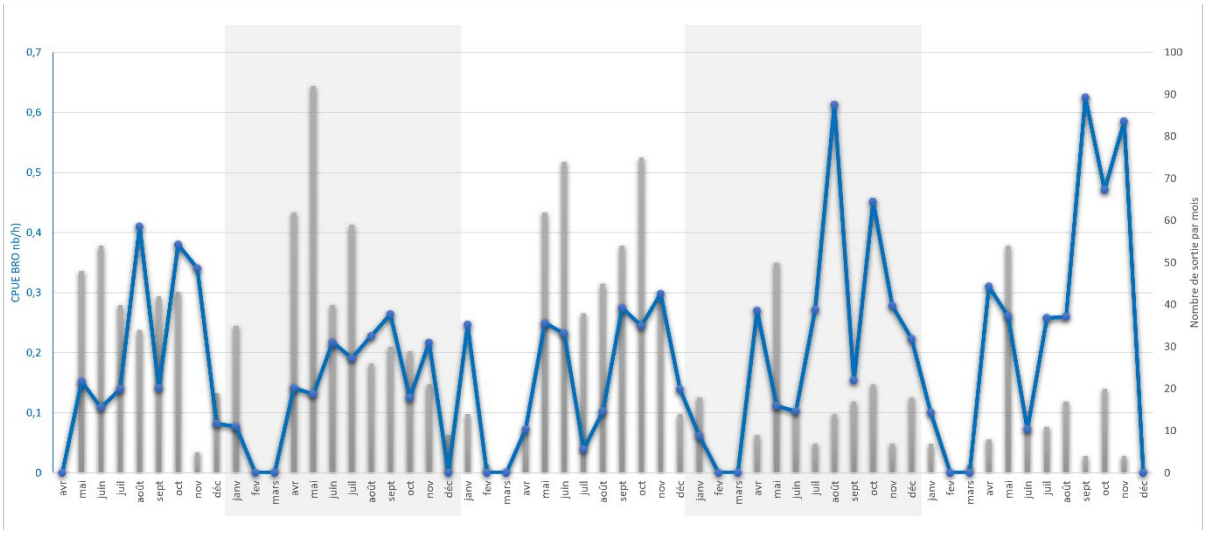
Le suivi implique la collecte des données de capture des pêcheurs sur les sites No-Kill. Ils utilisent un formulaire Google pour chaque sortie, fournissant des informations sur le site de pêche, la durée de la pêche et leurs captures (espèce No-Kill, nombre et taille). La Fédération rassemble et analyse ces données pour calculer la CPUE (Capture par Unité d'Effort, ici c'est un nombre de poissons capturé par heure), une mesure indirecte de l'abondance d'une espèce dans un cours d'eau.

Des résumés mensuels sont partagés sur la page Facebook pour tenir informés les pêcheurs.



- Résultats 2020-2024 (maj au 29 nov 2024) :
 - 1631 sorties
 - 87 pêcheurs sentinelles
 - 5 ans d'études
 - 4040 poissons capturés

L'abondance maximale de brochets est enregistrée en septembre 2024 (0.63 bro/h). La CPUE, indicateur d'abondance, est plus élevée pour les brochets mesurent moins de 60 cm sauf en 2024. Dans l'ensemble, les CPUE des brochets de 60 à 90 cm augmentent au fil des années.



Evolution de la CPUE brochet (en bleu) à l'échelle départementale selon les mois et les sorties de pêche (en gris)



Livrable :

- Comptes-rendus de réunions internes
- Règlement du concours sur le ValJoly
- Comptes-rendus de réunions internes
- Règlement du concours sur le ValJoly
- Comptes rendus mensuels « Au bout du fil le No-Kill »

SUIVI DES OPERATIONS DE SOUTIEN DES POPULATIONS DE TRUITE FARIO

Suite au programme d'alevinage en truitelles fario diploïdes mis en place depuis 2022, nous avons mis en place un suivi afin d'évaluer la survie sur ces cours d'eau par le biais de pêche électrique de type IPA. Les suivis réalisés en 2023 et 2024, sont globalement concluant avec la présence d'individus de truite fario, en bonne condition physique. Cet hiver 2024-2025, une partie de ces individus aura déjà la capacité de se reproduire, à ce titre des passages sur les linéaires concernés par une réintroduction seront prospectés, avec un recensement des nids de ponte éventuels. La réussite de la reproduction de ces individus est la condition sine qua non à la restauration d'une population viable sur le long terme, c'est-à-dire reproduction effective en 2024 et présence de truitelles en 2025.



Figure 50 Truites 0+ et 1+ capturés sur un cours d'eau ou l'opération dure depuis 3 années

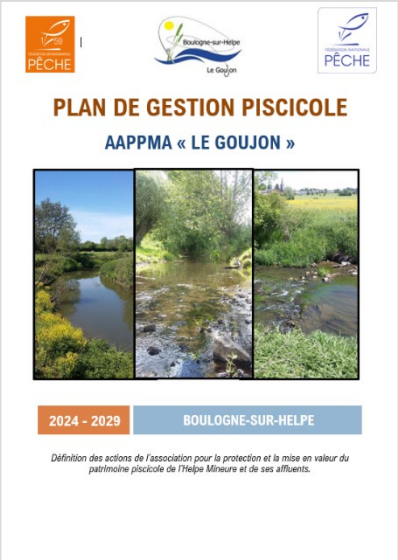
SUIVI DES OPERATIONS DE SOUTIEN DES POPULATIONS DE HOTU

Le suivi du programme de soutien de population de Hotu est prévu à l'occasion (1) des inventaires complets réalisés dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion du SMAECEA et (2) à l'occasion des IPA Barbeau estivaux.

Ni l'un ni l'autre de ces inventaires n'a été réalisés en 2024.

DEFINITION ET ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION PISCICOLE SUR DES LINEAIRES PONCTUELS GERES PAR DES AAPPMA

AAPPMA DE BOULOGNE SUR HELPE



Début 2023, l'AAPPMA « Le Goujon » de Boulogne-sur-Helpe, a sollicité la Fédération de Pêche du Nord pour le renouvellement de son Plan de Gestion Piscicole (PGP).

Leur document a été retravaillé une première fois et lors d'une réunion avec des membres de l'AAPPMA ; le 15 novembre 2023 ; il a pu être discuté plus en détails des actions et des modifications qu'ils souhaitent apporter.

Le document a de nouveau été travaillé grâce à des échanges avec l'AAPPMA « Le Goujon ». Il est actuellement en attente de signature.

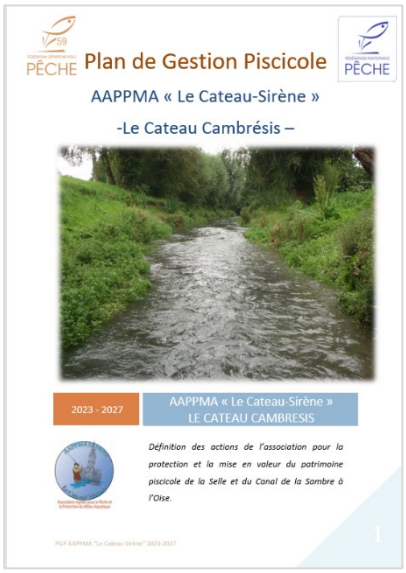
AAPPMA DE LE CATEAU-CAMBRESIS

Fin 2022, l'AAPPMA « La Sirène » de Le-Cateau-Cambrésis, a sollicité la Fédération de Pêche du Nord via un courrier pour le renouvellement de son Plan de Gestion Piscicole (PGP).

Leur document a été retravaillé une première fois en 2023 et discuté lors d'une réunion avec l'AAPPMA ; le 11 août 2023. Lors de cette réunion, de nombreuses problématiques ont été citées, dont plusieurs étant d'ordre politique.

Le document a été retravaillé à nouveau cette année. Toutefois, de nouvelles et ultimes corrections doivent encore y être apportées.

La finalisation de ce document est très attendue pour début 2025.



ANIMATION DU RESEAU D'ATELIERS PECHE NATURE

FORMATION DES BENEVOLES DES APN

Afin de respecter la charte nationale APN et de soutenir les bénévoles des AAPPMA et tout particulièrement ceux des Ateliers Pêche Nature, dans leurs actions, la Fédération a organisé plusieurs sessions de formations.

L'objectif était de leur donner l'ensemble des informations et règles à respecter dans le cadre des animations proposées par leur soin (cadre réglementaire, sécurité, matériel…).

A cela s'est ajouté la participation financière du réseau associatif à leurs formations aux gestes qui sauvent, via la formation PSC1.

Livrable :

- Présentation PowerPoint
- Bilan et photos des interventions



SURVEILLANCE DU DOMAINE PISCICOLE ET POLICE DE LA PECHE

ADMINISTRATIF

Les agents de surveillance de la Fédération assurent la police de la pêche et officient sur tout le département. Ils sont commissionnés par la Préfecture pour intervenir sur toutes les AAPPMA. Un territoire immense est à couvrir en termes de superficie.

Quatre agents de surveillance oeuvrent au quotidien à la surveillance de l'ensemble du domaine piscicole du Nord, à contrôler les cartes de pêche et le respect de la réglementation en vigueur. Ils accompagnent également les pôles technique et développement, dans leurs missions respectives (entretien des sites de pêche, inventaires scientifiques, régulation de cormorans, aide à l'ésociculture…). Pour permettre aux AAPPMA et au réseau de gardes-pêche bénévoles d'avoir un interlocuteur sur leur territoire, une répartition par secteur a été réalisée entre nos agents

Actions :

- Rédaction des courriers de proposition transactionnelle auprès des contrevenants
- Suivi des dossiers enquêtes auprès des contrevenants
- Rédaction de nouveaux modèles de PV en lien avec les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral
- Mise à jour du barème transactionnel

CONTROLES TERRAIN

- Rédaction et transmission d'ordre de mission
- Mise en place des feuilles de contrôle mensuelles
- Mise en place d'un carnet de contrôle à destination des GPP/GPF
- Analyse annuelle et bilan des contrôles GPP/GPF
- Analyse et valorisation du temps passé des GPP bénévoles





Plus de 250 procès-verbaux ont été dressés depuis le 1er janvier 2024.

Développement économique et touristique du territoire

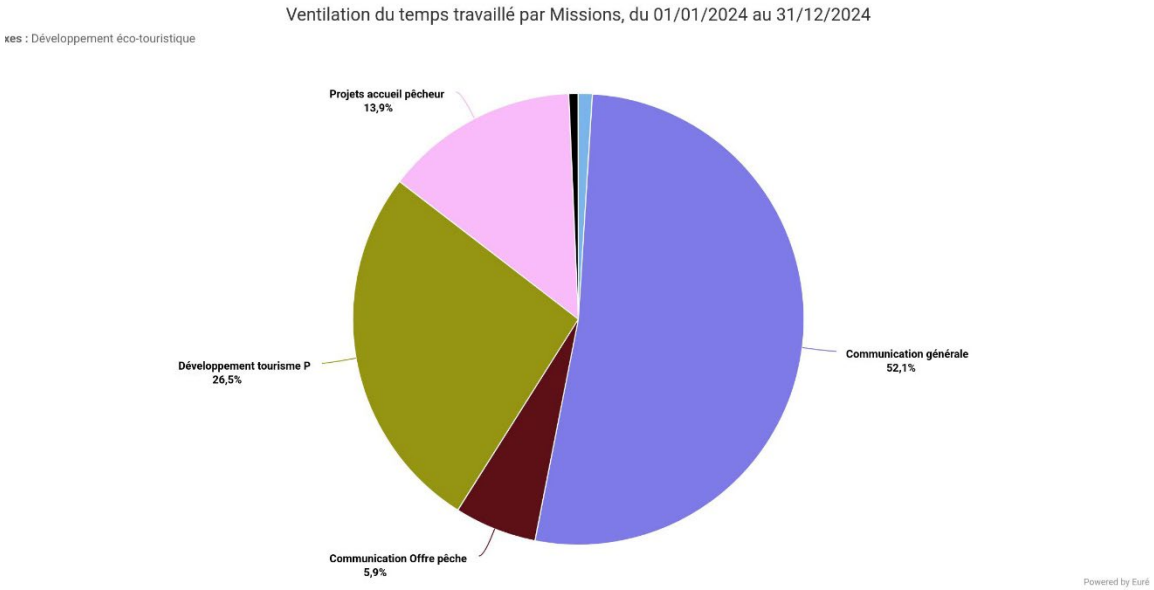


Figure 51 Répartition du temps passé sur la thématique " Développement du territoire"

AMENAGEMENT DES SITES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES PECHEURS

IMPLANTATION DE PONTONS POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE

Tous les ans, la Fédération implante entre 2 et 3 parcours avec un ponton spécifique aux personnes à mobilité réduite.

Type	Site	Commune
Ponton PMR	Etang communal	Preux au Bois
	Canal de la Sambre	Sassegnies





MISE EN PLACE DE PANNEAUX SIGNALETIQUES ET ROUTIERS SUR LES SITES DE PECHE GERES PAR LA FEDERATION

L'information aux abords et sur les sites de pêche est indispensable, aussi la politique d'implantation de panneaux directionnels et signalétiques se poursuit chaque année ; avec en 2024 :

Type	Site	Commune
Panneaux	Canal de la Sambre	Landrecies
	Etang de la Galoperie	Anor
	Etang	Bouchain
	Etangs des Moines	Fourmies
	Etang des Evoïches	Marchiennes
	Etang de la Marlière	Fourmies





ENTRETIEN DES PARCOURS DE PECHE

L'entretien des étangs fédéraux est indispensable pour accueillir nos pêcheurs, et parce qu'ils sont d'une très grande richesse et une très grande diversité aussi bien halieutique, piscicole, que faunistique et floristique.

Ils peuvent être :

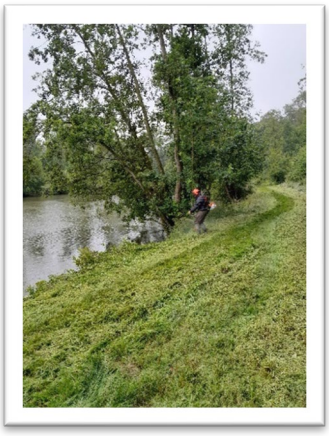
- la **propriété** de la Fédération départementale (étangs de la Forge à Glageon, étang de Cousolre) ou
- **mis à disposition gracieusement** par des établissements publics de coopération intercommunale (Conseil Départemental du Nord, Communauté Urbaine de Dunkerque, communes…) ou
- **loués** auprès d'autres structures (communes, ONF, VNF…), pour une durée variable (généralement entre 5 et 10 ans) moyennant un loyer annuel.

En contrepartie, la Fédération prend en charge la gestion et valorisation halieutique et piscicole, dans le respect des sites et de la réglementation. Dans la quasi-totalité des cas, l'entretien du site (nettoyage et ramassage des déchets, entretien des espaces verts) reste la prérogative du propriétaire.

Pour la saison 2024, afin de satisfaire pleinement nos pêcheurs, la Fédération a procédé à l'entretien des sites suivants :

- l'étang de la Puchoie à SAINT AMAND LES EAUX,
- l'étang Olivier Mouton à LOURCHES,
- l'étang de la Forge à GLAGEON,
- l'étang Sotiaux à COUSOLRE.

Nous sommes également intervenus sur les deux frayères situées à Marpent et à Catillon/Sambre.







COMMUNICATION GENERALE EXTERNE

ADMINISTRATION RESEAUX SOCIAUX

Bilan des différents canaux numériques en 2024 (janvier/novembre)

www.peche59.com
Nombre de visiteurs : 104 649
Nombre de visites : 150 772
Nombre de pages vues : 267 677
Les données sur les tranches d'âge, le sexe etc. n'existent plus
Nombre d'articles publiés : 24 (+ 2 en attente)
Etang le plus visité : La Puchoie (les années précédentes, le ValJoly était au premier rang)

www.facebook.com/FedePeche59

Nombre de publications : **190**
Nombre de vues : 596 561
Nombre de j'aime : 7820
Nombre de followers : 9393
Top publi : 1008 likes

Hommes : **88,4%**
Age : 25-34 ans = **31,39%** / 35-44 ans = **29,54%**

www.instagram.com/fedepeche59/
Nombre de publications : **80**
Nombre de vues : 26 879
Nombre de followers : 911
Hommes : **93,90%**
Age : 25-34 ans = **28,34%** / 35-44 ans **27,32%**

https://www.youtube.com/channel/UCTA9v4hmyR-RhijU1O3HKYQ
Publications : 1
Abonnés : 969
Heures de visionnage : 676,8

NEWSLETTER

18 articles pour les 3 newsletters (des 3 premiers trimestres de l'année 2024) ont été rédigés et transmis via une campagne de mailing auprès des pêcheurs ayant acquitté une carte de pêche et ayant accepté de recevoir les informations sur réseau associatif de pêche de loisir :



Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Lettre d'information cartedepeche.fr

L'info pêche de ma fédération — Newsletter Mars 2024

Les Effectifs 2023

Le voici, le voilà, le bilan des effectifs 2023.

Que pouvons-nous dire de la situation des ventes de cartes pour l'an dernier ? Et bien cliquez sur le lien !

https://www.peche59.com/effectifs-des-pecheurs-en-2023/

La Réciprocité pour 2024

Qu'est ce que la RÉCIPROCITÉ ?

Qu'est ce que la réciprocité ? Attention il y a eu des changements pour 2024, un article reprenant la réglementation à vigueur a été rédigé spécialement pour vous ! suivez le lien.



Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Lettre d'information cartedepeche.fr

L'info pêche de ma fédération — Newsletter Septembre 2024

La Fédération poursuit l'aménagement des sites de pêche

La Fédération poursuit l'équipement des parcours de pêche par la mise en place de **panneaux d'information sur la pêche et les poissons ainsi que l'implantation de pontons pour personnes en situation de handicap.** Ces aménagements ont pour objectif de donner des informations sur les espèces présentes et sur la réglementation afin de sensibiliser les pêcheurs et les promeneurs et permettre l'accessibilité à la pêche pour tous les publics valides ou non.

Programmation 2023 : 5 panneaux d'information pêche et 2 pontons installés

Cette année, **plusieurs sites ont été équipés** avec des nouveaux panneaux d'information réalisés par la Fédération et des pontons pour personnes à mobilité réduite, avec l'**aide financière et technique des partenaires** locaux et institutionnels : Département du Nord, Région Hauts-de-France, communes et collectivités locales et AAPPMA.

Les panneaux ont tous la même charte graphique à savoir : un plan cartographique du parcours, un historique du site, une présentation des principaux poissons présents et un rappel de quelques règles essentielles pour la pratique de la pêche et le respect environnemental du parcours.

Les cinq panneaux ont été installés sur :

- le canal de la Sambre à Landrecies (parcours labellisé famille)
- l'étang de la Galoperie à Anor (suite au vol du panneau, bénéficiant ainsi d'une mise à jour)
- l'étang géré par l'AAPPMA de Bouchain
- les étangs des Moines et de la Marlière à Fourmies

Les deux pontons PMR ont été installés sur la commune de Sassegnies et sur Preux-au-Bois dans le cadre des travaux aménagement écologique des berges de l'étang « Michel Thierry »

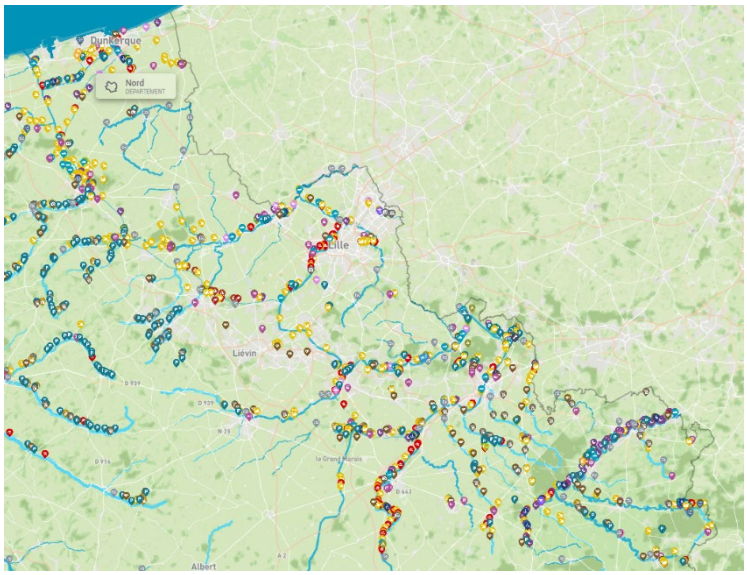
Les projets à venir pour 2024

En 2024, de **nouveaux panneaux** vont être conçus et installés sur des parcours situés sur Berlaimont, Thun-Saint-Amand, Valenciennes et sur l'étang « Olivier Mouton » de Lourches (panneau + ponton). Les sites pressentis pour les autres pontons sont l'étang du Grand Clair à Wasnes au Bac et l'étang de la Gare d'Eau à Vieux-Condé.

COMMUNICATION SUR L'OFFRE HALIEUTIQUE

MISE A JOUR DE GEOPECHE

Afin de renseigner au mieux nos pêcheurs, la Fédération a fait le choix de rejoindre la plateforme GEOPECHE™ - carte interactive, gratuite, accessible à tous, d'un ordinateur, d'un smartphone, d'une tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs. C'est une application très précise créée pour la pêche, très utile pour le pêcheur globetrotter français et ça évite les longues recherches sur le net et les appels à la Fédération et aux AAPPMA.



Notre objectif : faire découvrir le territoire, découvrir le tourisme pêche, développer les APN sur le département.

Cette application inclue actuellement 39 autres départements, 71 158 cours d'eau référencés, soit 26 329 points d'intérêt (quasiment le double en 5 ans).